

OBSERVATIONS apportées à l'ENQUETE PUBLIQUE
en date du 02/11/22 au 05/12/22

OBJET : PROJET de PARC ÉOLIEN du MONT DE TRANSET

LIEU: Communes de THAURON et MANSAT la COURRIERE

REDACTEUR DU DOSSIER :

MDTVD – Mont de Transet Vent Debout.

---Association de type loi du 1^{er} juillet 1901 crée le 30/03/2018, parution au Journal officiel sous l'annonce N° 295, rubrique associations. (extrait du JO joint au présent dossier)---

---Ce dossier comporte 8 pages, un exemplaire est remis en mains propres aux Commissaires Enquêteurs mandatés par la Préfecture de la Creuse-23---

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



D.I.L.A.
serialNumber=S6910003,CN=D-
ILA - SIGNATURE
DILA.2.5.4.97=#OC144E54524-
6522D3133303030393138363-
030303131.OU=00C2
13000918600011.O=DILA.C=FR
75015 Paris
2018-04-14 08:01:25

Associations et fondations d'entrepreneurs

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 295

23 - Creuse

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Creuse
MONT DE TRANSET VENT DEBOUT (MDTVD).

Objet : défense contre l'implantation d'un parc éolien industriel sur le territoire des communes de THAURON 23250 et MANSAT-LA-COURRIERE 23250

Siège social : Le Palais, 23250 Thauron.

Date de la déclaration : 30 mars 2018.

Thauron, le 10 novembre 2022.

Association Mont de Transet Vent Debout.
Le Palais.
23250 THAURON

Mr le Commissaire Enquêteur,

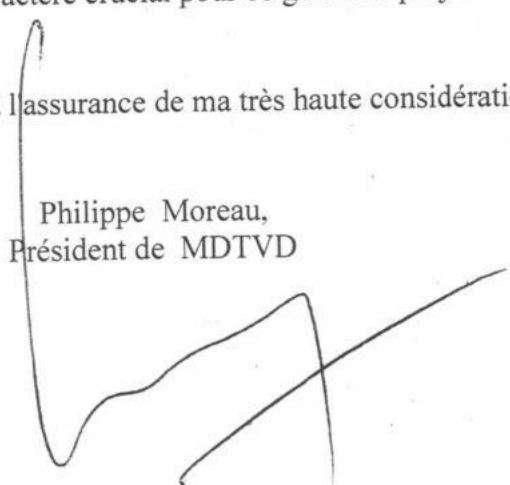
Au nom de l'association « Mont de Transet Vent debout », je souhaite vous transmettre ci-après une série d'observations détaillées qu' appelle, de notre point de vue, l'étude réalisée par ENCIS pour le compte de la société NEOEN, désireuse d'implanter un parc éolien de 6 aérogénérateurs, dont E3 sur le promontoire du Mont de Transet et ses abords immédiats, à cheval sur les communes de Thauron et de Mansat la Courrière.

Ces observations visent à pointer les lacunes et défaillances d'un projet qui nous paraît à tous points de vue néfaste pour l'environnement naturel protégé de ces deux communes, le cadre de vie de ses habitants et la protection de sites inscrits et espèces protégées entre autres.

J'ose espérer que ces observations critiques pourront être utiles à vos services, afin de préparer la décision préfectorale qui revêt un caractère crucial pour ce genre de projet.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma très haute considération.

Philippe Moreau,
Président de MDTVD



Introduction

Il a été porté depuis peu à la connaissance des habitants des communes de Thauron et de Mansat la Courrière que les sociétés NEOEN et La Centrale Eolienne du Mont de Transet ont pour projet de réaliser un parc éolien composé de 6 aérogénérateurs sur les dites communes.

L'autorité administrative en la personne de Mme Virginie DARPHEUIL, Préfète de la Creuse, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique le 02 novembre 2022 afin de recueillir les observations de la population concernée en relation avec ce projet dont l'éolienne E3, objet de l'enquête publique.

A travers ce document qui est remis en main propre à Mr BERGOT, commissaire enquêteur. Je porte à sa connaissance les anomalies, contradictions, incohérences, manquements à la sécurité des biens des personnes et de la réglementation en vigueur par rapport à plusieurs domaines importants.

Je demande que les arguments, remarques et tout autres éléments mentionnés dans ce document soient pris en comptes pour la rédaction de son rapport final.

Le sommaire présente en détails les documents de l'étude réalisé par la société ENCIS, entité « spécialisée » dans la thématique environnementale.

Cette entreprise chargé de la réalisation des documents de travail en vue de renseigner les services des administrations centrales, régionales et départementales, offices divers et autres, peut elle être complètement indépendante et objective alors que la société porteuse du projet rémunère cette dernière ?

Les éléments relevés dans le dossier laissent penser que ce n'est pas le cas, et qu'elle fait preuve de légèreté dans le sérieux des investigations menées sur le terrain et des conclusions qui en découlent.

De plus alors qu'il s'agit d'un projet privé, des promesses financières de la part de Neoen sont offertes à la municipalité en échange de signatures favorisant la création du projet.

Ainsi nous laisserons à travers notre argumentaire le soin à Mr le commissaire enquêteur de relever les incohérences, manques ou distorsions des résultats collectés.

— ARGUMENTAIRE MDTVD ---

1- RISQUE de POLLUTION

--L'éolienne E 3 est positionnée à côté du captage d'eau de Quinsat déclaré d'utilité publique sur la commune de Mansat la Courrière. Le socle est à proximité de la zone de captage. Les pales passent à proximité immédiate de la zone du captage d'eau. En cas de fuite ou de chute d'une pale, du rotor ou de l'ensemble de l'aérogénérateur, des centaines de litres d'huiles se déverseraient dans le périmètre de la zone de captage rendant inutilisable l'eau recueillie.

-- L'entreprise précise qu'un technicien peut intervenir rapidement. Ce dernier ne résidera pourtant pas sur la commune, la maintenance étant généralement assurée par des sociétés implantées dans de grandes agglomérations. Le temps que l'employé arrive sur les lieux, les dégâts seront irréversibles malgré ce que veut faire croire l'étude.

--L'eau glycolée, l'huile hydraulique et les huiles de lubrification représentent plusieurs milliers de litres de produits par éolienne. Une éventuelle infiltration dans le sol puis un ruissellement et une infiltration dans les eaux souterraines et de surface seraient catastrophiques pour la nature et les habitations avoisinantes.

--Cf Annexe N°1 (pages étude)

2- PROJECTION D'ELEMENTS

--Les éoliennes E3, 4 et 5 se trouvent à proximité immédiate du Cd 941 reliant PONTARION à BOURGANEUF. Le risque de projection d'éléments de pales ou de blocs de glace se concentre donc en une seule zone pour ces 3 machines sur le tracé du Cd 941. Les automobilistes empruntant cet axe avec leurs véhicules méritent-ils le risque d'être blessés ou tués par d'éventuelles projections de plusieurs dizaines de kilos . Un fragment de 5 ou 10 kilos minimum endommagera fortement un véhicule et blessera ou pire tuera le ou les personnes présentes dans ce véhicule.

--Qu'en sera t-il si cela concerne un bus de transport scolaire ou de voyageurs ? De même pour les poids lourds. Un sur-accident n'étant pas à exclure, qui sera tenu pour responsable ? L'étude indique une possibilité de risque élevé à cet endroit.

--E3 bien qu'elle soit déplacée de 50 mètres ne présentera pas plus de sécurité pour les riverains ou touristes (nombreux) qui emprunteront la route communale passant juste à coté. Un bloc de glace ou un morceau de pale ou rotor n'aura pas de difficulté pour causer un accident ou des blessures.

--Sur le site internet YOU TUBE, beaucoup de vidéos montrent des projections de glaces venant des pales d'un aerogenerateur alors que des animaux où des gens se trouvent à proximité

--Cf annexe N° 2 (page étude)

3- ACOUSTIQUE

--L'étude acoustique présente clairement les niveaux d'émergences prévisibles pour chaque point de mesure, et pour chaque classe de vitesse de vent. Les émergences prévues, absentes en période diurne, sont significatives en période nocturne avec des dépassements réglementaires relevés aux points de mesure P2, P4, P5 et P7 en mode standard et pour les deux types d'éoliennes.

--En effet, les modélisations révèlent, malgré le plan de bridage, une proximité des émergences sonores prévisibles en période nocturne vis-à-vis des seuils réglementaires pour les P5 et le P7 dans le cas de l'utilisation du modèle Vestas V110, et pour le P2, P4, P5 et P7 dans le cas de l'utilisation du modèle GE 103.

-- **ENCIS précise dans l'étude que le matériel servant à l'étude acoustique est tombé en panne, ne permettant pas de livrer un rapport complet. Il manque un point de mesure. Ce qui ôte toute fiabilité à ce rapport.**

--Cf Annexe N° 3 (pages étude)

4- BALISAGE pour AVION et contraintes RADAR MILITAIRE

-- Le projet de parc éolien se trouve dans un couloir aérien militaire de basse altitude. En cas de défaillance du système lumineux d'une éolienne par temps de brouillard ou de nuit un risque de collision est possible par un avion de chasse. L'avionique embarquée ou le pilote ne sont pas infaillibles et les vols d'entraînements sont nombreux au dessus du Mont de Transet (Cf crash mirage en Creuse le 03/03/2011)

--Le courrier de l'armée de l'air stipule que l'Armée ne donne pas entièrement quitus à l'implantation du projet. Néanmoins ENCIS semble interpréter ce courrier comme une autorisation définitive.

--Alors que l'Armée de l'air demande un renforcement spécifique du balisage diurne et nocturne un courrier de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la Région Aquitaine demande l'inverse (ref MRAE 2018APNA197 dossier N °P-2017-5916). Ce point devra être tranché.

--De plus il semble que le promoteur a sciemment oublié de prendre en compte la nouvelle directive de la DSAE référencée : instruction N°1050/DSAE/DIRCAM du 18 juin 2021 relative aux traitements des dossiers obstacles tels que les éoliennes n'a pas été consultée.

--Cf Annexe N° 4 (pages étude)

5-RTE

--Le poste source EDF le plus proche est situé à Mansat-la-Courrière. La capacité réservée de celui-ci est de 15 MW or la puissance maximale potentielle produite par le parc est de 19,36 MW. Il convient au regard de ces éléments de présenter les éléments de compatibilité du projet au S3RENR. (cf étude complémentaire d'ENCIS)

--Aucun document de RTE (Réseau de Transport d'Électricité) ne confirme que le poste de Mansat la Courrière permet le raccordement au poste de livraison pas plus que sa capacité à assimiler la production électrique du parc.

-Par ailleurs le poste de raccordement principal des éoliennes se trouve dans une zone humide où résident de nombreuses espèces animales protégées. En cas d'incendie ou de défaillance du local, rien ne permet d'affirmer que ce site ne sera pas pollué ou dégradé de façon à mettre en danger lesdites espèces.

--De plus il appert que les conditions tarifaires pour ce parc d'une capacité de production de 19,36 Mw sont celles d'un parc de 18Mw. Si le parc a bien une puissance de 19,36 M, pourquoi n'y a t il pas eu d'appel d'offre alors que la réglementation le prévoit. ?

--Dans l'étude complémentaire demandée par la MRAE, ENCIS indique qu'un deuxième site peut être envisagé si celui de Mansat ne conviendrait pas. De quel site s'agit-il ? La réponse est évasive.

--Cf Annexe N° 5 (pages étude)

6-LUTTE INCENDIE

--L'étude ne prend pas en compte la demande du SDIS 23 formulée par courrier du 28/06/2016 N° 416-2016/GACR imposant au promoteur une réserve d'eau de 240 m³ minimum à proximité du parc (ref Circulaire interministérielle N° 465 du 10/12/1965), ainsi que son courrier en date du 18 novembre 2018

Le seul point d'eau capable de fournir une telle quantité est un étang sis au lieu dit le Mas situé sur la commune de Thauron. L'étude ne précise pas le lieu exact. Le propriétaire du plan d'eau, qui n'a pas été contacté par le porteur du projet, s'oppose à mettre son bien à la disposition des secours ou de l'entreprise en cas de sinistre des éoliennes.

--Il en est de même pour la demande concernant la conformité des hydrants (norme NF S 62-200 du 09/1990) . ENCIS fait totalement abstraction de ces points primordiaux en matière de lutte contre un incendie. Rien n'est mentionné .

--De plus pour assurer la sécurité des pompiers et de leurs engins une plate forme spécifique pour le pompage de l'eau aurait du être envisagée, ce qui n'est pas le cas.

--L'étude ne décrit pas l'installation souterraine d'alimentation en eau des bornes incendies. Où se trouve la réserve ? les deux réservoirs d'eau de Soubrebost et Thauron ont-ils la capacité nécessaire ? Quelle pression supportera l'ancien réseau ? Tout en sachant que le réseau d'alimentation en eau de Thauron est ancien et qu'il ne supporte pas une pression importante du fait de sa conception. Rien n'est précisé dans l'étude.

-- Dans l'étude aucun schéma ou construction d'un réseau n'est indiqué sur une carte. Les dernières années et surtout l'année 2022 ont montrés que les réserves d'eau sont difficiles à remplir du faits du changement climatique. La commune de Thauron s'est même équipée d'une citerne mobile pour recharger les différents reservoirs de la commune en prenant de l'eau sur des réseaux autres que ceux des environs.
Comment le promoteur compte-il pallier à cette problématique ? Il ne fera rien.

--De plus il prévoit une citerne sous de 240 m³ pour l'incendie. Comment compte il acheminer l'eau sur l'eolienne E3 ou les autres. Les sapeurs pompiers des deux centres de secours les plus proches n'ont pas les moyens matériel pour « tirer des lignes de tuyaux » aussi longues.

---Tout le monde sait que se sont les premières minutes qui compte, un camion-pompe « feu de forêt » des sapeurs pompiers utilise 6m³/minute. Avec 3 camions du même type la dite réserve apportera 13 minutes d'autonomie dans le meilleur des cas.

--Avec E3, l'eau polluée des sapeurs pompiers et l'eau glycolée contenue dans les nacelles rendront dans un premier temps inutilisable le captage d'eau de Quinsat puis, les cours d'eau et enfin le plan d'eau se situant au lieu dit le Mas

--Il sera aussi impossible de faire intervenir des canadiers pour éteindre le feu à cause des autres éoliennes présentes.

--La préfecture de la Creuse prend un arrêté concernant les feux et leurs risques sur l'ensemble du département d'avril à Novembre tous les ans. Le conseil départemental 23 à même pris un arrêté annuel reconductible interdisant les feux, ces deux administrations montrent par leur actes que la Creuse est un territoire sensible et propice aux risques d'incendies.

--Enfin les conclusions de la première enquête publique avait émis un avis défavorable à la construction du parc éolien à cause des risques d'incendies importants. En effet un risque trop important embrasement général et incontrôlable était encouru par la population résidant à proximité.

Cf Annexe N° (étude page + Courriers + conclusions commissaire enquêteur)

7-ETUDE DES VENTS

--Les mesures du vent sur le site sont très sujettes à caution car le concepteur de l'étude a utilisé les mesures anémométriques de la station météo de Limoges-(87)- située à 57 kilomètres du lieu d'implantation.

--La configuration topographique des lieux entre LIMOGES et THAURON est loin d'être identique. Une étude fiable et réaliste serait de bon augure. Enfin il importe de relever que la société NORDEX SA, promoteur de parcs éoliens, avait l'intention de construire un parc de 3 aérogénérateurs sur la commune de SOUBREBOST, qui jouxte les deux communes de THAURON et MANSAT. Les données collectées par cette entreprise via son mât de mesure ont montré qu'une insuffisance chronique de vent ne permettait pas une implantation productive de ce type d'engin. Les mesures ont été effectuées pendant une période de deux ans.

--Le mât de mesure installé au lieu dit les bruges a produit des données qui sont extrapolées pour 20 ans par un logiciel informatique. Ce logiciel prend-t-il en compte précisément le lieu d'implantation ? Quelle est la base de données ayant servi à ces calculs ? Où ont été pris et qui a retranscrit les relevés de référence ?

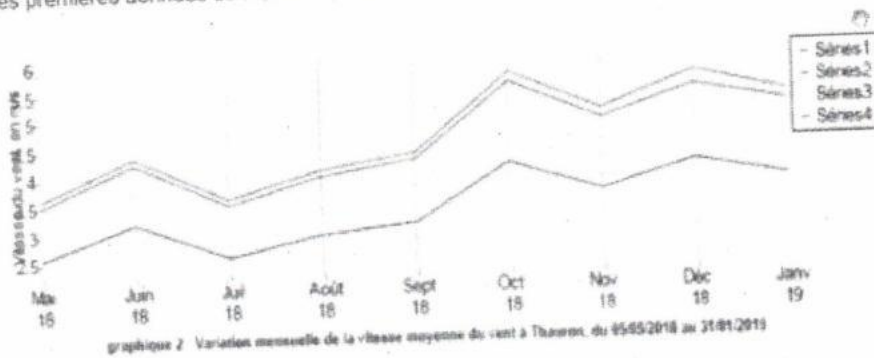
--De plus le promoteur indique que le mât est resté sur place deux ans. Cela est faux il est resté tout au plus 12 ou 14 mois sur le site. Neoen n'a qu'à fournir les relevés des mesures et les factures de locations du matériel pour confirmer ses écrits.

--De ce fait le plan de charge concernant le fonctionnement des machines en rapport avec la vitesse du vent est erronée. L'étude ne prend pas en compte la vitesse du vent sur le site de Thauron.

--Le graphique fourni indique que le vent chute à m/s à partir de m, . a la hauteur du rotor la force du vent est trop faible pour une optimisation de l'engin.

- Le Vent : Résultats incohérents, par rapport au mât de mesure, entre 4,4 et 5,5 M/s.

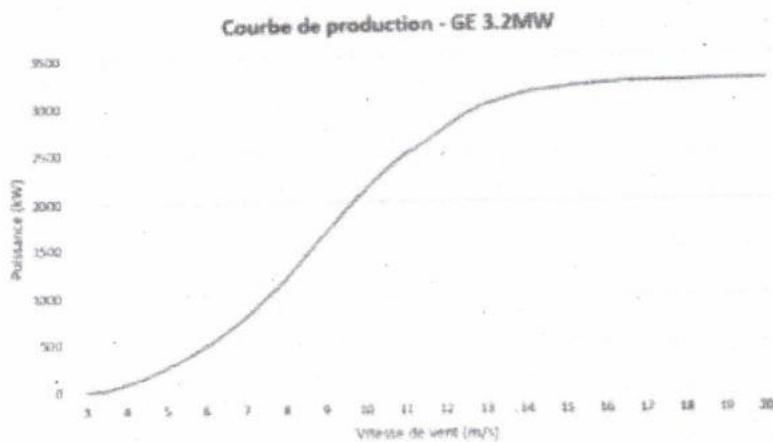
Les données du mât de mesure
Les premières données du mât sont présentées dans le schéma suivant :



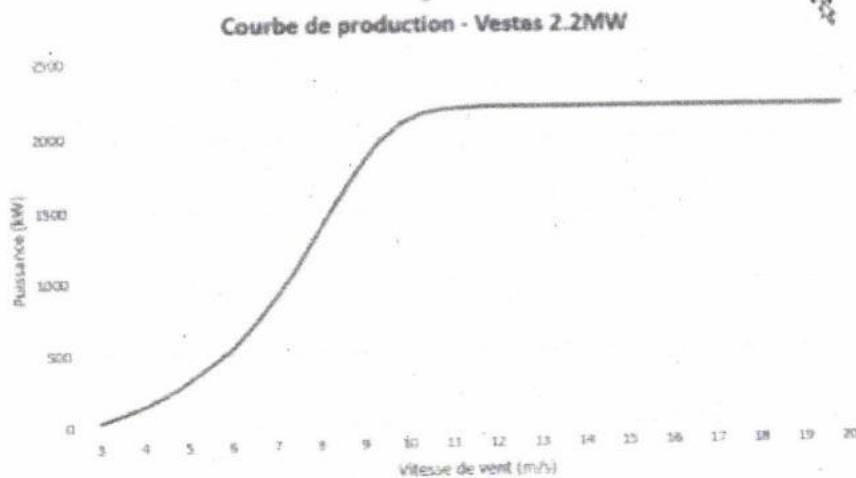
Légende du tableau

- Série 1 correspond à un anémomètre à 80 mètres de haut.
- Série 2 correspond à un anémomètre à 75 mètres de haut.
- Série 3 correspond à un anémomètre à 60 mètres de haut.
- Série 4 correspond à un anémomètre à 40 mètres de haut.

Il faudrait atteindre au moins 10 ou 11 M/s d'après le graphique fourni par le pétitionnaire lui-même. Voir le graphique, page 9 de « Réponse à la Commission d'Enquête », copié ci-dessous.



Vestas :



Les 2 modèles sont au même point et fournissent seulement 250 KW pour des vitesses de 5

--Annexe N° 7 (pages étude + observations Mme Josiane GUERRIER)

8-OUVRAGES DE REFERENCES pour L'ETUDE

--La bibliographie utilisée par le concepteur du projet date de plus de 10 ans. Pourtant les enjeux et les études ont évolué et pas forcément de manière positive.

--Annexe N° 8 (page étude)

9-AVIS NEGATIFS DES ADMINISTRATIONS

a--Un avis technique négatif sur le projet ressort des courrier de l'architecte des Bâtiments de France M. CHEVALIER en date du 27 juin 2016 et du 03 Avril 2018. Ce dernier émet un avis très défavorable concernant le projet . Il explique :

-que les édifices protégés des communes de PONTARION , SOUBREBOST et BOURGANEUF au titre des Bâtiments de France sont trop proches du projet d'implantation ;
- que la proximité de bourgs et de villages (Bourganeuf, Pontarion et Soubrebost)doit donner à réfléchir ;

- que le relief tourmenté du Mont de Transet ne permet pas une intégration paysagère des éoliennes du fait de leur hauteur qui les rendra visibles de très loin ;

-que leur implantation sera pénalisante pour le vaste espace naturel au regard d'un faible potentiel de développement éolien ; notamment envers le site inscrit de la vallée du Thaurion ;

-que l'implantation du parc est située dans un secteur de potentiel éolien très éloigné du secteur nord ouest, plus favorable au développement de ce type de projet .

--D'ailleurs cet avis est purement et simplement « oublié » dans le listing des courriers reçus.
(Page 696)

--Le 03/04/2018 Mr CHEVALIER dans son courrier confirme son avis défavorable sur la Création d'un tel projet.

--A ce jour aucun fouille archéologique n'a été effectuée. Une voie romaine des vestiges de maisons gallo romaine sont néanmoins présentes.

b--L'ONCFS de Poitiers, dans son courrier du 29/07/2014 (ref D.RPLC/TC/CB/00014/028) porte à la connaissance du promoteur que des espèces d'animaux protégées sont présentes sur l'aire d'implantation, notamment le faucon Pelerin.

--Ce courrier relève que le site se trouve à proximité d'une zone ZNIEFF 22 des Gorges du Thaurion et qu'aucun impact sur la flore et la faune n'est acceptable. Il souligne également les risques importants qui pèsent sur la qualité du lit du Thaurion.

--En effet, au point le plus bas du bassin versant où se trouvent les éoliennes, un ruisseau classé, alimentant le Thaurion, acheminerait les huiles et la pollution engendrées par le ferrailage des socles ou autres matériaux dans ce cours d'eau. Un étang de 1,5 ha est directement concerné par ce risque. En cas d'incendie, outre le fait que les bois et forêts à proximité immédiate seront en feu, le ruissellement des eaux charriant les huiles et autres produits chimiques polluera le Thaurion irrémédiablement.

c--La DREAL dans son courrier du 15/01/2014 (Ref Préfecture de Région du Limousin N°14-0036), explique que le projet se trouve dans une zone blanche au potentiel NON favorable au développement de l'éolien du SRE.

--Ce document (page 2/4) mentionne que le projet se trouve dans une zone à fortes contraintes (enjeux forts) et que l'étude devra développer les arguments permettant de prouver sa pertinence. **Il ressort des modalités de la hiérarchisation retenues par ledit SRE en son point 2.2.2.2 (zones non favorables et zones favorables à contraintes fortes/modérées/faibles) que les zones non favorables correspondent à celles "où l'implantation d'éoliennes est exclue".**

--L'aire d'étude est précisée dans ce même document. Or l'étude effectuée par ENCIS (prestataire de NEOEN) n'apporte pas les réponses demandées par la DREAL sur l'ensemble des communes concernées.

--Par ailleurs la proximité d'une zone NATURA 2000 ou du PNR de Millevaches n'est pas prise en compte par ENCIS. Une étude spécifique détaillée et sérieuse concernant l'impact sur les couloirs d'oiseaux migrateurs ou les effets cumulés sur les autres projets de parcs éoliens aurait été la bienvenue. Curieusement l'étude fait apparaître que le comptage des grues cendrées se résume à 6 individus sur une période migratoire. Les riverains du projet pourront témoigner que c'est en milliers d'individus que l'on peut observer ces oiseaux au-dessus du site.

--La rotation des pales se trouvant au niveau d'altitude de passage des oiseaux migrateurs ou endémiques, un effet de hachoir est à craindre sur ces populations. ENCIS précise que des systèmes d'évitement seront mis en place , sans préciser lesquels. Pourtant rien ne permet d'affirmer que des animaux sauvages ont la capacité de comprendre que des éoliennes présentent un danger et qu'elles puissent dévier leur trajectoire à coup sûr entre les machines afin de ne pas se faire heurter par une pôle. La MRAE demande qu'un bridage soit mis en place afin de limiter l'impact sonore sur les riverains. Mais si un bridage est mis en place, ce qui conviendrait aux riverains, la productivité de ces éoliennes, déjà faible, deviendrait insignifiante.

d--Le Directeur des Territoires de la Préfecture de la Creuse relève par courriers en date des 24/01/2014 et du 03/10/2016 que le projet se situe dans un couloir principal de migration reliant le nord-est au sud-ouest au sein du parc NATURA 2000, et que ce dernier doit être pris en compte. Il est rappelé que la sensibilité du site fait l'objet d'une protection juridique au titre de la réglementation Natura 2000 concernant la vallée du Thaurion , de ses affluents et berges par arrêté ministériel du 27/05/2009 comme zone spéciale de conservation au titre de la directive « Habitats, Faune et Flore ». A noter que ce site inscrit, d'un grand intérêt écologique et paysager, serait surplombé par le projet du parc éolien du Mont de Transet

--Cf Annexe N° 9 (étude pages)

10-TOURISME

--Ce domaine n'est que très succinctement évoqué voire sous-estimé. En effet l'étude du porteur de projet ne recense que quelques gîtes ruraux et chambres d'hôtes. Elle prétend qu'une centaine de nuitées tout au plus sont réalisées.

Il n'en est rien : l'abbaye du Palais, commune de Thauron, réalise à elle seule un solde de plus de 5000 nuitées pour l'année 2018 , dans le même village un gîte de grande capacité enregistre quant à lui plus de 800 nuitées en 2018 , enfin un gîte de pêche en cours de réalisation mais non achevé est déjà démarché par les vacanciers pour des séjours de longue durée tout au cours de l'année.

--L'élevage de bisons du Palais (commune de Thauron) est un pôle d'attrait touristique important ainsi que le velorail de Bosmoreau les Mines (5000 visiteurs), d'où le Mont de Transet est visible

--Les Gorges du Thaurion situées en zone Natura 2000 ont une fréquentation très significative en période estivale. Ces données ne sont pas évoquées ou sont minimisées par l'auteur de l'étude .

--Interrogés sur l'éventualité d'un parc éolien à proximité, la majorité des touristes que nous avons questionnés apportent une réponse négative à ce projet.

--Les conseils municipaux de thauron et mansat viennent de voter leur adhésions au Parc Naturel Régional de Millevaches. Pourquoi implanter des éoliennes au vu de la démarche réalisée qui vise notamment à « préserver et restaurer la richesse des milieux, des espèces et des paysages » ?

--Cf Annexe N° 10 (page étude)

11-CONSEIL MUNICIPAL DE THAURON

--A plusieurs reprises la question a été posée au maire de Thauron sur le point de savoir si le projet éolien était privé ou mixte (incluant la municipalité) . Il a toujours été répondu aux administrés qu'il s'agissait d'un projet privé et que la municipalité n'avait pas d'intérêts financiers ou autres.

Comment peut on alors expliquer le fait que l'entreprise NEOEN a proposé à la municipalité de financer un bien immobilier d'une valeur maximale de 50.000 euros ou de verser 3000 ou 4000 euros par an pendant 18 ans(72.000 euros dans l'hypothèse de verser une rente) ?

--En contrepartie on peut imaginer que cette somme d'argent promise n'a pu qu'inciter le conseil municipal à habilitier le maire à signer tous les documents utiles au promoteur pour l'implantation de son projet (ref PV conseil municipal des 17/06/2016 et du 04/08/2016).

--La rumeur publique fait état que certains proches des membres du conseil municipal de Thauron et Mansat se retrouvent actionnaires de la Société Centrale Éolienne du Mont de Transet. Cette entité est associée au groupe NEOEN dans le cadre de la réalisation du parc. Si ces faits étaient avérés cela ne constitue t-il pas au sens pénal une prise illégale d'intérêt ?

--Enfin certaines décisions prises lors de ces conseils municipaux ne sont pas à l'abri d'irrégularités. En effet sur un Pv il manque une signature alors que le conseiller concerné est mentionné présent. (CM du 21/11/2013). L'était il vraiment ?

--Cf Annexe N°11 (délibérations CM municipal de Thauron)

12-INFORMATION, ACCEPTATION et CONCERTATION avec la POPULATION au sujet du projet

--L'étude ENCIS dans le document d'étude au chapitre 6.3.2 partie 4.1, explique que 74 % des Français sont favorables au développement des parcs éoliens, mais ces études datent de 2009, 2010 et 2012, aujourd'hui la situation s'est inversée. En ce qui concerne Thauron , un article paru dans le quotidien local La Montagne (9 mars 2018) indique que 60 % des sondés des deux communes sont contre le projet. Les sondages nationaux récents confirment un rejet quant aux implantations de ces parcs. Il n'y a plus d'acceptation.

--Pour Thauron l'entreprise NEOEN a informé la population locale par flyers de l'organisation d'une réunion d'information le 21/02/2018 entre 10 h00 et 17h00 . Soit un jour en semaine pendant des horaires où les gens travaillent et en période hivernale. Donc les propriétaires de résidences secondaires n'ont pas été informés du fait de leur absence prolongée. Les résidents permanents eux, n'ont pu s'absenter de leur travail tandis que le prospectus d'annonce était noyé au milieu des publicités du lundi. Autrement dit, on a choisi une date où l'on est sûr que peu de gens viendront, et il n'y a eu qu'une seule réunion . Dans le prospectus joint au présent courrier il est mentionné que les responsables du projet recueilleront les remarques des participants. A cette date l'étude était déjà lancée et pratiquement close.

--D'ailleurs aucune des remarques émises lors de cette réunion n'est relatée dans l'étude. Les représentants de l'entreprise n'avaient à leur disposition que 4 vues du photomontage. Les prises de vues correspondaient à des emplacements éloignés du site, de telle sorte que l'on ne pouvait pas se rendre compte de l'implantation avec précision. Aux questions posées, les réponses se limitaient à ce qui était écrit dans le prospectus.

--En réalité les seuls interlocuteurs de NEOEN pour son projet, hormis les propriétaires fonciers qu'ils ont su convaincre, sont des élus locaux, à savoir les maires de Bourganeuf, Thauron et Mansat ainsi que le président de la COM COM.

--Le quotidien national Le Figaro dans son édition du 08 Février 2018 fait état de la non acceptation par une large majorité de personnes dont des élus sur plusieurs pages.

--Enfin nous exprimons notre indignation face aux propos tenus par le Président de la COMCOM de Bourganeuf lors d'un reportage de France 3 Limousin diffusé le 22/02/2019 au sujet du projet. En effet, ce dernier explique qu'il est pour ce projet industriel et qu'il drainera des touristes pour contempler les aérogénérateurs !!! Il est évident que ce dernier n'a jamais lu le dossier et qu'il n'est attiré en fait que par l'argent que va rapporter le projet à sa COMCOM qui est en déficit. Pourquoi cet élu (maire de commune de Saint Pierre Cherignat) ne prend t il pas sur sa circonscription de tels projets plutôt que de les laisser s'installer chez ses confrères ? Sur son site facebook, libre d'accès, il apparaît en compagnie de sa famille lors d'un voyage au CANADA face à de vastes étendues vierges de toutes pollutions ou éoliennes. Il doit aimer la nature sauvage, alors pourquoi aller au CANADA alors que nous avons la même chose en Creuse. Tout le monde n'a pas les moyens de s'offrir de tels voyages.

ENCIS explique avoir fait une enquête exploratoire sur les deux communes avec un questionnaire semi-ouvert, donc favorable au projet. De cette exploration il appert que 6 personnes ont été approchées pour répondre au questionnaire. Chaque entretien a duré entre 20 et 60 minutes et a été consigné par écrit. Bizarrement aucune analyse, remarque, observation, aucun avis favorable ou non, ou autres renseignements utiles à cette enquête exploratoire n'ont été retranscrits dans l'étude. In fine il ressort que 7 profils socioprofessionnels apparaissent alors que 6 personnes ont été rencontrées !!!!!. On ne connaît pas la répartition, la date, le lieu et les questions du formulaire utilisé par les prospecteurs.

--L'un des protagonistes approché au vue de sa profession est vraisemblablement un des porteurs du projet !!

QUESTION : de qui se moque-t-on ? Où est la concertation avec la population locale ? Elle est insignifiante, et il est même possible qu'il s'agisse d'une enquête fictive. Il est fort probable que le promoteur essaye de minimiser l'impact de son projet afin de ne pas rencontrer d'opposition.

--A ce jour pour E3, aucune réunion d'information publique ou autres n'ont été effectuées par le promoteur. Encore une fois tout ce fait en catimini. Pourtant la Préfecture de la Creuse demande à ce que des réunions soient faites par le promoteur, comme celle du 21 février 2020 autour du Pole des Energies renouvelable de la Creuse. Le compte rendu de cette réunion mentionne les éléments suivants :

- Éviter les zones NATURA 2000 (p1)
- Inciter les promoteurs à mener une concertation (p1)
- Que l'acceptation sociétale des éoliennes et de plus en plus difficile, contrairement à ce que veut faire croire NEOEN. (P2)
- La préfecture demande une concertation la plus large possible avec la population. (p2)
- le groupe de travail « adhésion sociétale » souligne la réglementation en vigueur pour la participation du public et la difficulté des élus à faire accepter les parcs éoliens. Il n'en est rien pour ce projet. (P4)

---L'article du journal la Montagne en date du 03 novembre 2022 montre que la population ne veut pas de parc éolien en Creuse.

--Cf Annexe N° 12 (pages étude + articles LE FIGARO et LA MONTAGNE)

13--PERTE de Valeur IMMOBILIERE

--Comment peut-on laisser une entreprise et quelques résidents financièrement bénéficiaires faire en sorte que l'implantation des éoliennes aboutisse à la perte de la valeur du patrimoine immobilier de tous ? Patrimoine acquis pour certains sur plusieurs dizaines d'années de travail afin de laisser une valeur ajoutée à leurs enfants . Qui a l'incidence sur la fréquentation des lieux à vocation touristique familiale (gîtes et chambres d'hôtes) ? Qui va compenser cette perte financière alors que les investissements ne sont pas encore remboursés aux établissements bancaires ?

--Cf Annexe N° 13(attestation notaire + Articles journaux)

14--DEMANTELEMENT

--Le démantèlement d'une éolienne coûte en moyenne 850.000 euros. La société provisionne 50.000 euros. Qui apporte le financement complémentaire sachant que NEOEN ne détient que 6 % de son capital et que le groupe IMPALA auquel elle appartient est un fonds de pension étranger. ?

--Cf Annexe N° 15 (page étude et docs)

15--ANIMAUX

--La MRAE relève que l'implantation de l'éolienne E4 et de ses infrastructures se situe intégralement dans une zone à enjeux qualifiés de forts en ce qui concerne les chiroptères.
--Quarante espèces hivernantes ont été identifiées sur et aux abords de la zone d'implantation potentielle.
--Parmi elles, quatre rapaces (Buse variable, Faucon crécerelle, Faucon pèlerin et Milan royal), des hivernants (Tarin des aulnes, Pipit farlouse) et trois espèces d'intérêt patrimonial (Faucon pèlerin, Milan royal et Pic noir).

--Trente-neuf espèces migratrices ont été recensées en halte ou en mouvement direct en automne et trente-deux au printemps. Sur l'ensemble des deux saisons de migration, sept espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux ont survolé l'aire d'étude immédiate (Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard St Martin, **Milan noir, Milan royal, Grue cendrée et Cigogne noire**).

--La MRAE relève également que l'implantation de l'éolienne E4 et de ses infrastructures se situe intégralement en une zone à enjeux qualifiés de forts en ce qui concerne l'avifaune. D'après l'étude d'impact, l'espèce qui présente l'indice de vulnérabilité le plus important est le Milan royal, dont l'étude propose un suivi spécifique en période de nidification, de migration et en période hivernale.

--Ce courrier de la MRAE montre à quel point l'avifaune protégée est présente en abondance. Le projet aura un impact négatif sur cette population. Il en est de même pour la flore

--Cf Annexe N° 15 (Page étude et étude de Mr BARATAUD)

16-IMPACT VISUEL

--La zone d'implantation potentielle est entourée de plusieurs lieux-dits : « le Palais » et « le Mont de Transet » au nord, « la Chaise », « le Chézeau Raymond » -le bourg de Mansat-la-Courrière, « la Courrière » et « Beaugency » au sud, « Quinsat » et « les Bruges » à l'ouest.

--Des secteurs habités se trouvent à moins de 500 m de la zone d'implantation potentielle, en particulier à Quinsat mais également au Mont de Transet, au Chézeau Raymond et Mansat-la-Courrière.

--Le projet devrait intégrer une zone d'exclusion de 500 m vis-à-vis de ces habitations, alors que **l'habitation la plus proche du projet se trouve à 440 mètres**. Sept hameaux situés à une distance comprise entre 1,2 et 0,5 km présentent des sensibilités fortes pour leurs vues dégagées : Langalénas-du-Bas, Arcissat, le Mas-Guillard, le Chézeau, le Mont-de-Transet, les Bruges et Quinsat.

--Par ailleurs le site inscrit des Gorges du Thaurion est particulièrement exposé en raison de possibles visibilitées depuis la D940a et depuis la D60 où le site du projet surplombe la vallée.

--Aucune carte de co-visibilité n'est présente dans le projet alors que cela est obligatoire lors de la réalisation de l'étude.

--La prise en compte du paysage par le projet, n'est pas suffisamment étayée, le choix de la zone d'implantation nécessite d'être fortement argumenté et que la perception globale du projet au sein d'un vaste site marqué par la présence de sommets soit cartographié et fasse l'objet d'un photomontage cohérent. La démonstration de l'absence d'effets depuis les hameaux les plus proches et la perception sociale du projet ne sont pas détaillés et doit être démontré.

--Cf Annexe N° 16(page étude + avis architecte bâtiments de France)

17--PHOTOMONTAGE

--Le photomontage réalisé par ENCIS doit permettre à quiconque de pouvoir se faire une idée précise de l'implantation et de l'impact visuel du projet éolien sur les communes concernées.
--Il doit faire ressortir clairement, aux yeux des habitants, la nature exacte des modifications induites par les machines sur leur environnement et leur cadre de vie.

--ENCIS affirme d'ailleurs dans son préambule que les clichés pris doivent faire l'objet d'une méthode fondée, précise et rigoureuse pour illustrer la perception du projet.

--Or il appert que parmi les 36 clichés présentés dans ce document, au minimum 19 d'entre eux ne permettent pas de se faire visuellement une idée précise des aérogénérateurs.

--Les clichés sont pris bien souvent dans des lieux qui ne sont pas en adéquation avec la situation géographique du site et ne tiennent pas compte de certains obstacles naturels
ENCIS explique que ces photos ont été retravaillées par logiciel et que sur certaines, les éoliennes ont été affinées.....

--Rien d'étonnant puisque c'est la société porteuse du projet NEOEN qui s'est chargée de réaliser et de fournir les clichés à ENCIS !

--Enfin, en reprenant la méthodologie au sujet de la réalisation des vues réalistes (page 9), une photo sur format A3 à 24 cm des yeux ne permet pas d'avoir un avis « réaliste ».

---Pourquoi avoir choisi des lieux aussi mal placés ou peu judicieux pour réaliser le photomontage ?

---La société NEOEN ne cherche-t-elle pas à minimiser l'impact de son projet sur le site emblématique du Mont de Transet dans le but de tromper les habitants sur la réalité du gigantisme des éoliennes ?

---Une demande de l'administration ne serait elle pas opportune quant à la réalisation de nouveaux clichés et d'un dossier digne de ce nom, par un organisme indépendant et non pas financé par le donneur d'ordre ?

--Cf Annexe N° 17 : dossier photos

18--IMPACT PAYSAGER

--Le site du mont de Transet est marqué par la présence de villages authentiques, anciens et présentant une architecture typiquement Creusoise bien conservée notamment au travers de ses murets de pierres sèches et la vallée du Thaurion qui se trouve dans son périmètre.

--Le Mont de Transet est, pour beaucoup de creusois résidant a proximité ou non, une valeur identitaire et sociale forte que beaucoup ne voudraient pas voir modifiée.

--Le différence d'altitude entre la base et le sommet du mont est de l'ordre de 150 mètres, soit exactement l'équivalence entre la base et le sommet de chacune des éoliennes (150 mètres de la base du mât au bout de pale) et qu'en affichant la même hauteur, la présence d'éolienne annihilerait la valeur emblématique des sommets qui constituent le Mont de Transet.

--L'effet de surplomb important pour les hameaux non seulement en proximité immédiate soit 500 m, (la Chaise, le Mont de Transet et le Chezeau Raymond pour la commune de Thauron et les Bruges, Quinsat ainsi que le bourg de Mansat la Courriere), mais aussi à longue distance, puisque le rapport d'échelle entre la hauteur des éoliennes reste toujours en défaveur de la valeur de signal topographique de ceux-ci.

Cf annexe 18 : (pages étude +articles journaux+ Site Facebook association MDTVD)

19-- IMPACT BIODIVERSITE

--Il appert ainsi que :

a--L'implantation du projet au sein de la forêt du Mont de Transet où un grand nombre d'espèces protégées à fort enjeux patrimonial sont recensées dans l'étude.

b--L'implantation du parc éolien se trouve sur un axe migratoire à fréquentation élevée (plusieurs centaines d'individus par an à des hauteurs de vol correspondant à la hauteur des pales des éoliennes en raison d'une topographie augmentant le risque de collision) concernant en particulier des espèces d'oiseaux sensibles au risque de collision avec des éoliennes et à fort enjeux de pérennisation comme la grue cendrée, le Milan royal, le Faucon pèlerin et d'autres rapaces ainsi que les passereaux. L'abondance des élevées des flux, associée à des hauteurs de vol à 200 mètres pour un grand nombre d'oiseaux migrateurs contribueront à l'augmentation du risque de mortalité par collision en cas de création du parc éolien.

c--Il est à noter le passage, sur le site du projet du Milan royal (observations personnelles et de riverains, courrier ONCSF et étude ENCIS) lors de ses migrations. Il est rappelé que cette espèce sensible est sujette à la collision et qu'elle présente un très fort enjeu de sauvegarde. A ce titre, elle est classée sur la liste rouge nationale des oiseaux faisant l'objet d'un plan national d'action de préservation.

d--L'étude d'ENCIS concernant les mesures de compensation ou d'accompagnement proposées ne sont pas de nature à réduire, compenser ou sauvegarder suffisamment les impacts du projet sur l'environnement, en particulier pour l'avifaune et le paysage. En conséquence les arguments exposés dans ce document, le projet ne permet pas d'atteindre pleinement les objectifs visés à l'article L 511-1 du Code de l'environnement concernant la protection de l'avifaune, des paysages et la protection des populations

CF Annexe 19 : (Courrier mr BARRATAUD , biologiste + articles journaux+ Site Facebook association MDTVD)

20-Décision de la Préfecture 23 concernant le Projet éolien des Monts de GUERET.

--Le projet qui était en instruction à GUERET pour l'implantation d'un parc éolien porté par la société BORALEX a fait l'objet d'un refus de la part de l'autorité préfectorale de la Creuse.
--En effet ce projet est en tout point similaire à celui du Mont de Transet.
--Nous demandons donc que la même décision soit prise : **son annulation.**

(Cf pièce jointe annexe 20)

21—DIVERS

--il est a noter que la Société **NEOEN ne détient que 1,6 % de son capital**. Le reste appartient à des multinationales telles que :

- IMPALA, avec 46,51 %
- FSP avec 6,49%
- BPI france, avec 4,69%
- Actionnaires flottant dont on se sait rien avec 40,70 %

Ces trois société d'investissement sont là pour faire de l'argent , Neoen en cas de difficultés financières ou autres pourra-t-elle assumer les risques encourus par un projet industriel éolien en cas de problème ?

(CF annexe 21)

--N'oublions pas que **ENCIS est financé par NEOEN pour la réalisation de l'étude**. Se pose la question de l'impartialité dans la réalisation du dit document.

--Nous demandons pour les raisons développées supra:

--Que l'implantation de E3 soit purement et simplement annulée.

CONCLUSION

Nous espérons que les considérations qui précèdent seront de nature à attirer l'attention de la commission d'enquête, comme de l'autorité préfectorale décisionnaire, sur les nombreuses faiblesses et approximations d'une étude très orientée en faveur du promoteur.

Pour notre part nous considérons que ce projet pour E3, de nature industrielle et non écologique, menace directement le cadre de vie relativement exceptionnel du sud-ouest creusois, au moment où le département et les collectivités locales s'efforcent de développer le "tourisme vert".

Son impact sur l'environnement, les sols et l'avifaune serait irréversible, sans parler des nuisances visuelles et sonores que devront endurer les riverains.

La précédente enquête publique concernant les 5 autres éoliennes avait émis un avis défavorable pour ce projet.

Ce projet ne saurait s'accorder d'aucune façon avec les objectifs visés à l'article L.511-1 du Code de l'environnement et nous demandons fermement qu'il soit rejeté, tout comme celui des Monts de Guéret en 2018, qui présentait les mêmes caractéristiques

-----XXXX-----

NATHALIE DROJAT

NOTAIRE

30, rue Pierre d'Aubusson
23200 AUBUSSONEtude fermée
le samedi après-midi
Trésorerie FELLETTIN
40031 00001 0000137401Y 94Tél. 05 55 66 31 11
Fax 05 55 67 51 30

E-mail : drojat.caquineau@notaires.fr

Bureaux Annexes à
GENTIOUX (23340)
Tél. 05 55 67 90 05
Fax 05 55 67 91 36
Me CAQUINEAUFELLETTIN (23500)
Tél. 05 55 66 51 55
Fax 05 55 66 51 59
Me DROJAT**Annexe à la contribution R9****MAIRIE**
Service de l'Urbanisme
6 Le Bourg
23250 THAURON

AUBUSSON, le 22 mars 2022.

V/Réf. :
N/Réf. : VENTE VTE DEMOLDER/MAITE
Dossier suivi par : ND / KA

Madame le Maire,

En application des articles L 211-I et suivants du Code de l'urbanisme, pourriez-vous m'indiquer au moyen de la présente lettre réponse, si le ou les immeubles situés dans votre commune et cadastrés comme suit :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
E	21	DE VARD	terre		89	80
E	22	DE VARD	sol		47	45
E	515	DE COMBALUSSE	terre		08	20
E	516	DE COMBALUSSE	terre		08	00
E	517	DE COMBALUSSE	terre		35	20
E	519	DE VARD	pré	1	39	33
E	521	DE COMBALUSSE	taillis		03	94
Contenance totale				3	31	92

~~EST ou~~ N'EST PAS compris dans une zone soumise au DPU
~~EST ou~~ N'EST PAS compris dans une zone soumise au DPU "renforcé"
 EST ou N'EST PAS situé dans une zone agricole
~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans une zone forestière
 EST ou ~~N'EST PAS~~ situé dans une zone de montagne
~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans une zone Natura 2000
~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans une zone de remembrement en cours sur la commune

NATHALIE DROJAT - CHRISTOPHE CAQUINEAU

NOTAIRES ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL À AUBUSSON (23)

SUCCESEUR DE : Mes J.L. GAUDON, J. DROJAT et G. des LIONS, Notaires à FELLETTIN

Mes J.L. GAUDON, J. FIGEROL et H. GOUBAULT, Notaires à GENTIOUX

Mes DIAT, DIAT-BERTRAND et MERLAT, Notaires à AUBUSSON

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

9

~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans une ZAD~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans une ZAC~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans une zone parasitée par les termites ou autres insectes xylophages~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans une zone d'aménagement différé~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans un périmètre de rénovation urbaine~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans un périmètre de restauration immobilièreEST ou ~~N'EST PAS~~ situé dans une zone d'environnement protégé en route site inscrit
village Thaurion~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans le périmètre d'une installation classée entraînant

pollution

~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans une zone soumise aux normes parasismiques~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans une zone couverte par un plan de prévention des risques technologiques prescrit ou approuvé, ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles prescrit ou approuvé, ou dans une zone de sismicité définie par décret en Conseil d'Etat~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans le périmètre de protection d'un monument historique~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans une zone de carrières souterraines~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans un secteur sauvegardé~~EST ou~~ N'EST PAS concerné par une association foncière~~EST ou~~ N'EST PAS frappé d'alignement~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans une zone inondable~~EST ou~~ N'EST PAS situé à l'intérieur du périmètre d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles (loi n° 95.101 du 02/02/1995)~~EST ou~~ N'EST PAS frappé de péril~~EST ou~~ N'EST PAS frappé de servitudes d'urbanisme particulières~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans un périmètre de résorption de l'habitat insalubre~~EST ou~~ N'EST PAS raccordé au réseau de gaz naturel~~EST ou~~ N'EST PAS situé dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Miniers (P.P.R.M.) prescrit par arrêté n°2000/1764 du 14 novembre 2000Existe-t'il un réseau de tout à l'égout ? ~~OUI~~ / NON

- Si OUI l'immeuble est-il relié au tout à l'égout OUI / NON

- si NON le raccordement est-il possible ? OUI / NON

- si NON y a-t'il possibilité de faire un assainissement individuel ? OUI / ~~NON~~

L'immeuble est-il desservi par un système d'assainissement individuel OUI / NON

- Si OUI cette installation a-t'elle fait l'objet d'un contrôle de conformité par vos services (le cas échéant, vous voudrez bien me préciser si l'installation est conforme à la législation en vigueur)

PLU: OUI / NON

- Zone du PLU :

- COS :

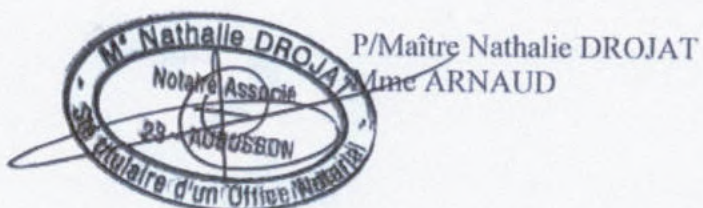
⑨

ADRESSE (certificat numérotage) : 4 le Palais
23250 THAUBON

Des ouvrages publics et / ou privés sont-ils envisagés dans l'environnement de
l'immeuble ~~OUI~~ / NON
Si oui, lesquels ?

Je vous en remercie par avance.

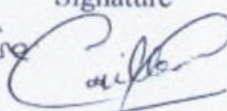
Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de mes salutations
distinguées.



REPONSE DE LA MAIRIE :

Date 30/03/2022 . Cachet

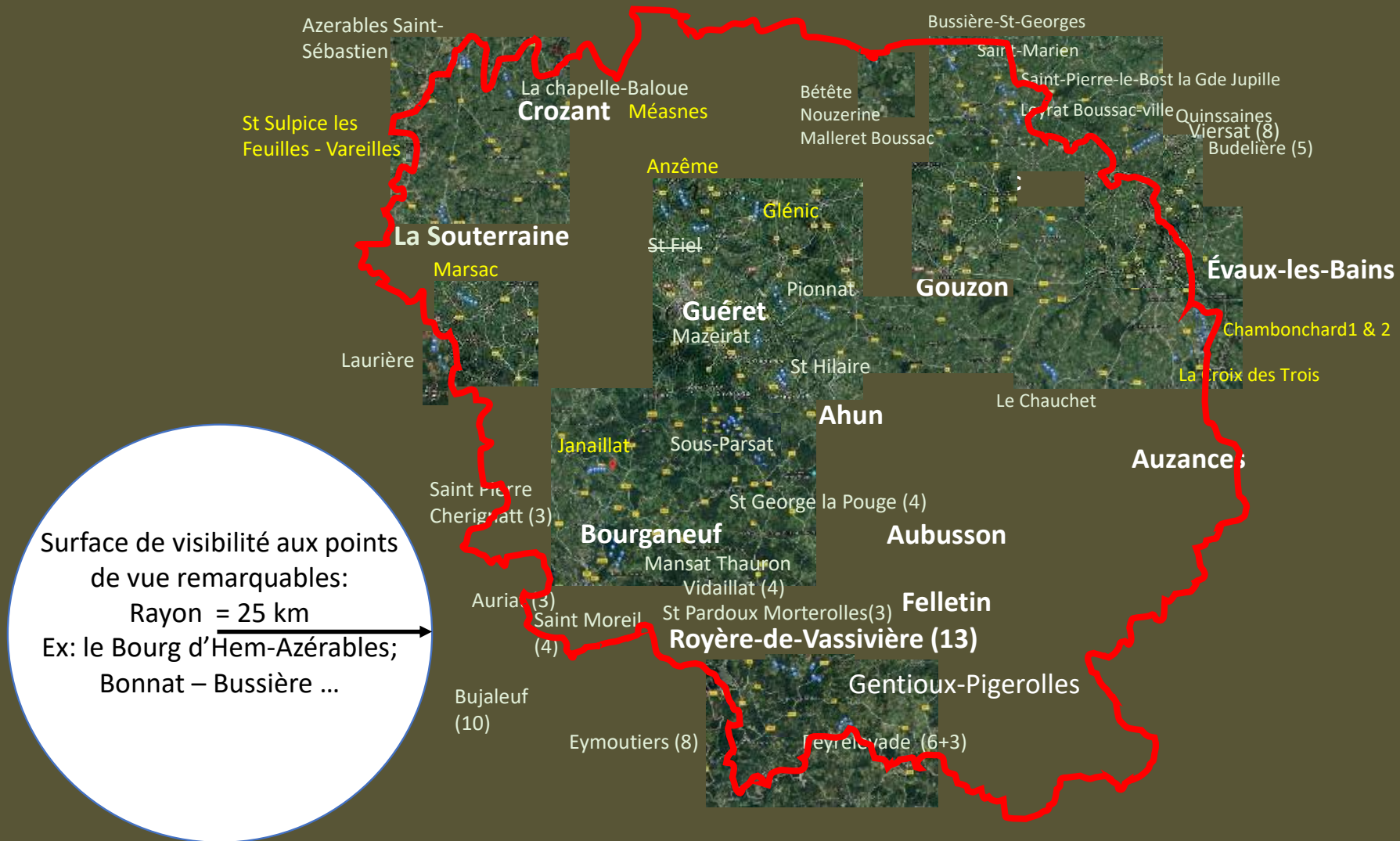


Signature
La Maire 
Dominique CAILLAC .

Annexe à la contribution R9

Le développement
des aérogénérateurs
programmés en Creuse
et l'impact sur les paysages,
la santé, la sécurité, 18/02/22
révision octobre 2022

Ph GUETAT - ADEV



Projets et sites d'aérogénérateurs industriels en Creuse.

Association agréée
de Défense des Eaux et Vallées de Creuse
(A.D.E.V.)

***Conséquences visuelles de
l'implantation d'éoliennes sur
les paysages de Méasnes
en Creuse***

--

Réalisation : Philippe GUETAT

Méasnes le bourg



Afin de permettre au conseil municipal et aux habitants de Méasnes de se rendre compte des conséquences qu'aurait l'implantation envisagée d'éoliennes sur les paysages qui leurs sont familiers et que certains voient tous les matins en ouvrant leurs volets, l'ADEV a réalisé ce montage photographique.

Les informations disponibles sur ce projet de centrale éolienne ont été très limitées jusqu'à cette fin d'année 2022 : (Bulletin municipal n°30 p. 18.)

« Le secteur où le parc serait implanté se situe entre les lieux dits « la Bergerie » et « le Petit Plaix » et comporterait entre 3 et 5 éoliennes d'environ 3 MW chacune. »

le texte du bulletin municipal laissait penser qu'il s'agit soit de **3 générateurs de 180 mètres de haut, soit de 5 de 150 mètres de haut**. C'est la première hypothèse qui nous avons retenue dans les premiers montages, en raison de la tendance actuelle au gigantisme.

Les montages ont été repris sur la base des informations du 26 octobre 2022.

Panneau de déclaration préalable.

DECLARATION PREALABLE

Actumlex 07 33 61 20 03
10, rue de l'Éclaircie - 33000 - Mérignac
CONSTATE PAR HUISSIER DE JUSTICE
Membre de l'Ordre National des Huissiers de Justice de France

N° DP 023 130 20 X0003

Bénéficiaire	ENERPOLE
Nature des travaux	POSE D'UN MAT DE MESURE
Date	03 / 06 / 2020
Mairie	MERSNES
Superficie du terrain	18 375 m ²
Superficie du plancher	0 m ²
Hauteur/sol	100 m

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

www.bricodepot.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Méasnes

dossier n° DP 023 130 20 X0003

date de dépôt : 02 avril 2020
 demandeur : ENERPOLE, représenté par GAMBIN Adrien
 pour : pose d'un mat de mesure
 adresse terrain : Bois-de Bois du Rouget, à Méasnes (23190)

ARRÊTÉ
 de non-opposition à une déclaration préalable
 au nom de la commune de Méasnes

Le maire de Méasnes,

Vu la déclaration préalable présentée le 02 avril 2020 par ENERPOLE, représenté par GAMBIN Adrien demeurant 17 rue Jean Binger, Carcaisville (11000),

Vu l'état de la déclaration

- pour pose d'un mat de mesure,
- sur un terrain situé Bois-de Bois du Rouget, à Méasnes (23190).

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis favorable de DDT 23/SEACDPE/NAP en date du 03/06/2020,

Vu l'avis répété favorable du Maire en date du 03/06/2020.

ARRÊTÉ
 Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Méasnes, le 3 juin 2020
 Le Maire, Marc Lamontagne

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Arrêté de non opposition à l'implantation du mât météo



Aux dernières
informations du
26/10/22 c'est 3
éoliennes de 190m et 1
de 200m.

Entrée du champ du mat de mesure

Quelques données du promoteur, et compléments

Chiffres clés



4 éoliennes

3 de 190m de hauteur
1 de 200m de hauteur



16,8 MW de puissance maximale
34 GWh par an de production attendue

3,8 MW en moyenne
Soit R = 22%



7 100 foyers

Approvisionnés en électricité

À compléter avec 78% de gaz pour satisfaire 35 000 foyers



Pas d'information sur impact sanitaire


28 300€ par an de retombées fiscales pour la commune de Méasnes
80 200€ par an pour la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche
2,35 €/MWh pour la comcom

Réacteur : 1300 MW
8000 GWh/an
pendant 40 ans

Éolienne 8 GWh/an
Pendant 20 ans

Un réacteur actuel =
 $8000/8 \times 2 = 2000$
Éoliennes nouvelle
génération

50 000 € de provision/aérogénérateur (éolienne)
150 000 € de coût de démantèlement
2 000 000 € en cas d'accident
Qui payera ?

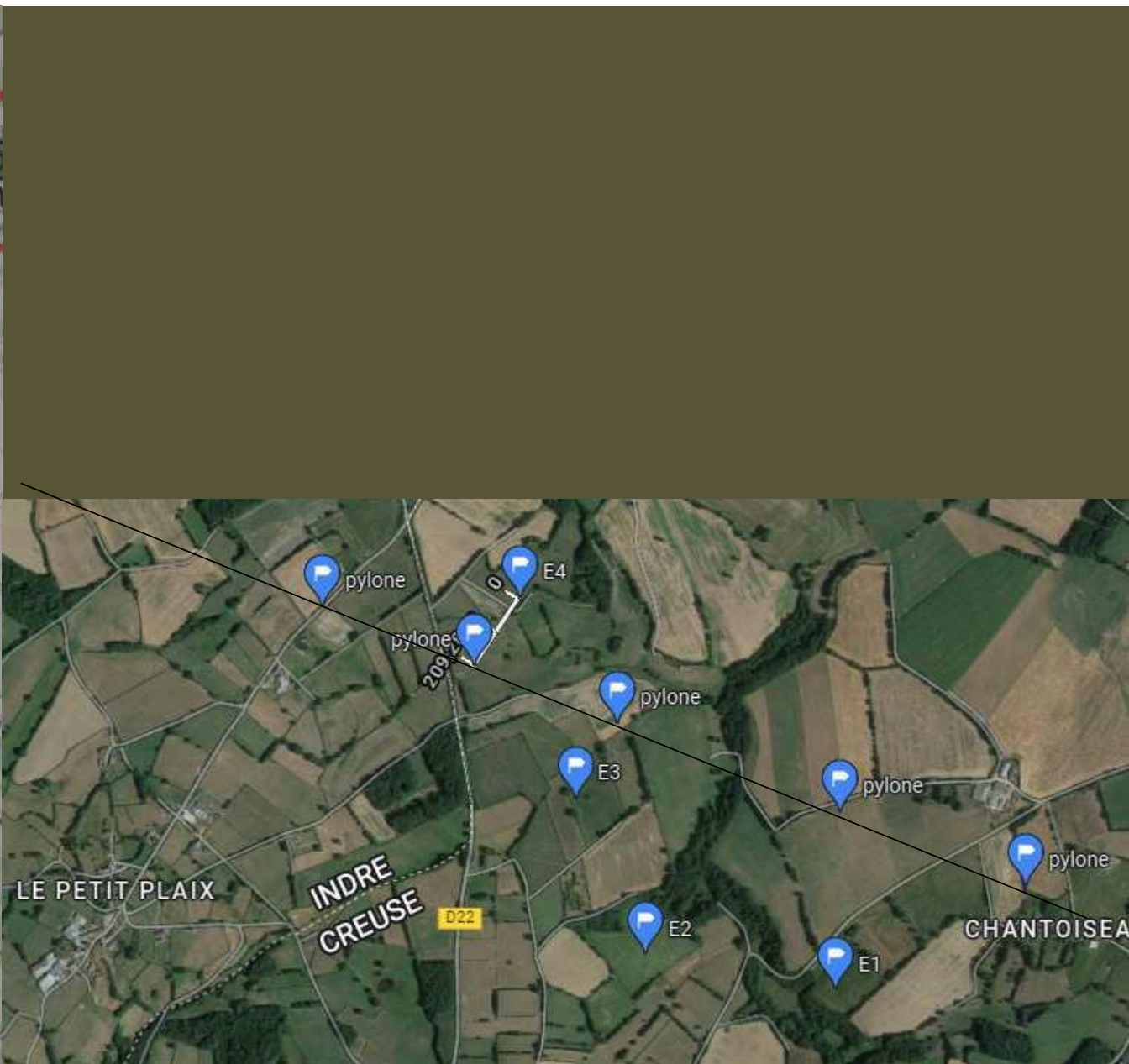


Aéro-
générateur de
190m
comparé au
mât météo
à Measnes



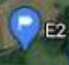

Après 2 années de mesure, le mât de 100m nous sert une dernière fois à visualiser ce que représente 190 m de haut dans le paysage

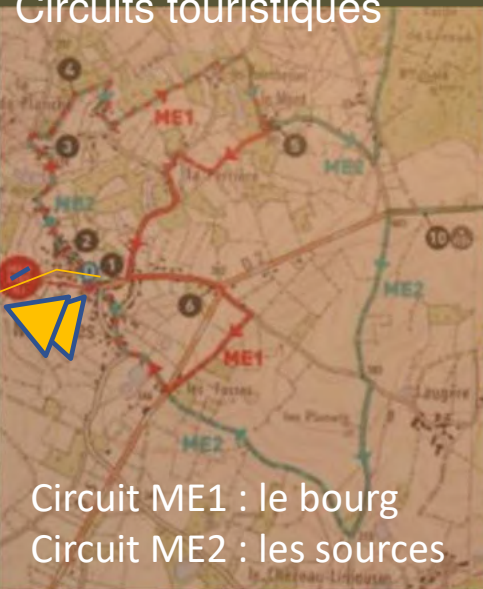
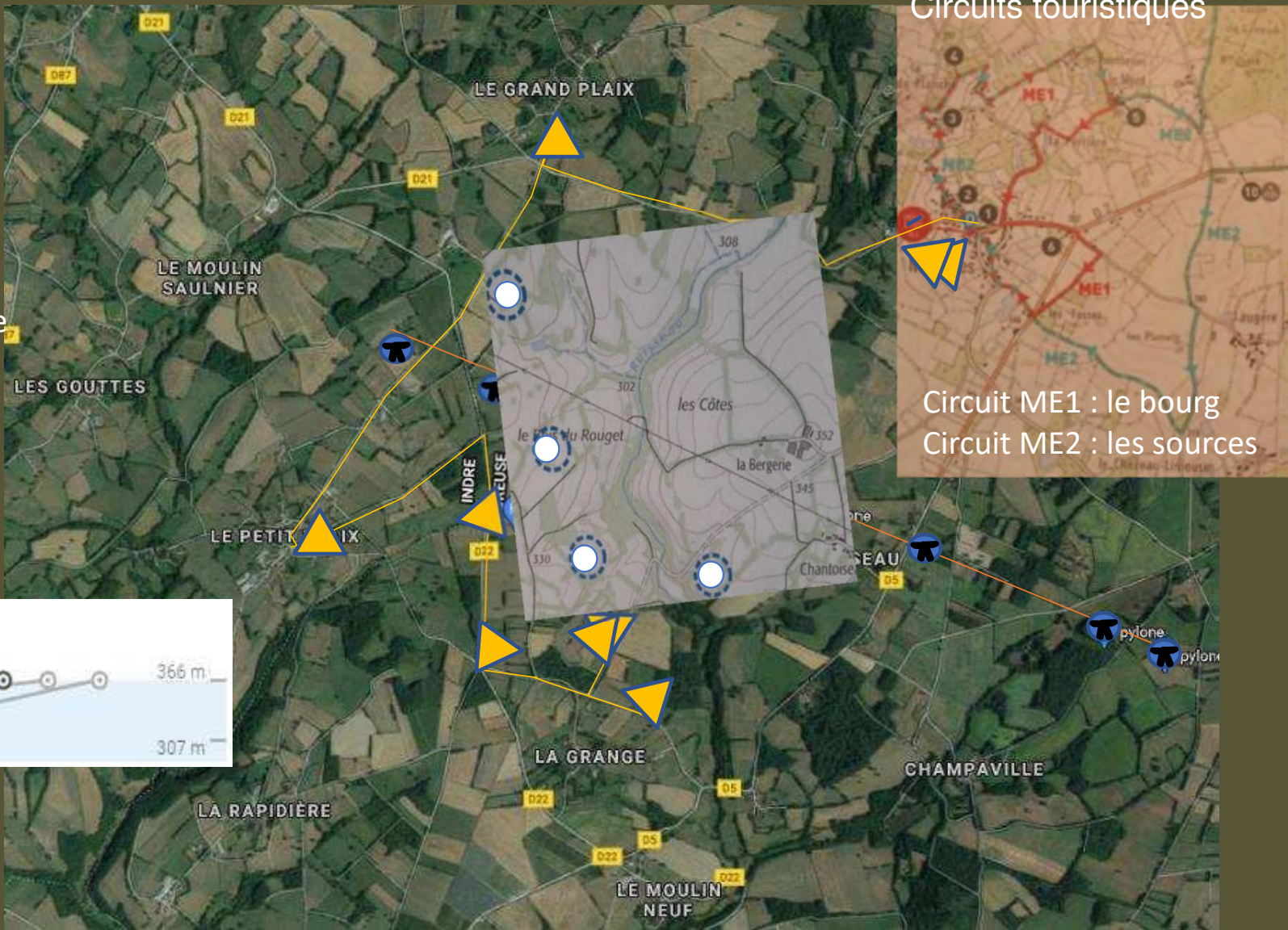


Dernières indications
du promoteur



Circuits touristiques

-  Prise de vue
-  Pylône
-  Éolienne supposée
-  Éolienne dernière version



Circuit ME1 : le bourg
Circuit ME2 : les sources



59 m de dénivelé
Entre Méasnes et le site
Aérogénérateurs de 190 m



De la mairie de Méasnes : (2100m), vision élargie



De la mairie de Méasnes : (2100m) vision réelle



Méasnes : vue du cimetière - (à 2 km) vision normale

1000m

2100m

1800m

1500m



Méasnes – Le Grand Plaix, de 1 à 2,1 km - vision normale



Méasnes : prairie du mât météo

-280 m de l'aérogénérateur n°2



**Méasnes : Vue du croisement D22 - D78,
situé entre 600 et 1300 m des aérogénérateurs, dans la direction
du bourg**





**Méasnes, le Petit Plaix, sortie est
le premier aérogénérateur serait à 1150 m**



Méasnes : la Grange,
aérogénérateurs entre 580m à 890m



Chemin de Méasnes à la Grange par le ruisseau de Lavaud coté Ouest (250 m et 700 m)



Méasnes :
Le Pontet

Les effets sur les habitants du voisinage

Jusqu'à quelques km, le bruit des éoliennes peut être une véritable gêne pour les habitants du voisinage et devenir obsédant dans le calme campagnard des soirées et des nuits.

L'Académie de médecine a recensé les troubles suscités par la proximité d'un aérogénérateur, (*troubles du sommeil, céphalées, vertiges, saignements de nez, brûlures aux yeux.*) dans un rapport très complet publié en juillet 2017.

En schématisant ces troubles proviennent de :

- **La permanence d'un son lancinant** , entraînant une fatigue nerveuse auditive,
- **Des clignotants nocturnes** , artificialisant le ciel étoilé et rajoutant une perturbation supplémentaire aux bruits des pales et mouvement de nacelles,
- **l'effet stroboscopique** , dû au soleil clignotant aux passages des pales.

Les effets sur l'Homme et les animaux

Des infrasons, non audibles par l'homme, sont cependant ressentis par le corps humain, (sous forme de pulsations). Ils sont perçus et émis par certains animaux, cas bien connu pour l'éléphant, et le tigre qui les utilisent pour figer ses proies.

Il existe des « symptômes liés au stress **réellement ressenti** par des riverains du parc éolien » (Adrien Taquet, secrétaire d'État à la santé, réponse à Question orale n° 0667S au sénat)

Trouble du comportement des cheptels : refus de déplacement, réduction de la production laitière (infrasons, champs électromagnétiques ?) 1^{er} cas observé en Loire Atlantique d'augmentation de mortalité dans un troupeau (Puceul et Saffré). Les cas se multiplient actuellement.

Forte sensibilité des chauve-souris s'intéressant aux insectes attirés par les lumières clignotantes et happées par les mouvements d'air.

Effets économiques : aux effets sanitaires, il faut ajouter une perte importante de valeur des habitations et de clientèle pour les gîtes ruraux.



Et 20 ans après ?



Fin



Le développement
des aérogénérateurs
programmés en Creuse
et l'impact sur les paysages,
la sécurité, la santé 22/10/22

3

Ph GUETAT - ADEV

*LA SURETE
EOLIENNE*

Les causes d'accident : *le moulin*

- Va trop vite :
 - emballement - dispersion, tornade, panne électrique
 - inflammation de pôle
- Freine trop fort
 - chauffe et incendie
- Perd de l'huile
 - incendie, pollution
- Prend la foudre
 - incendie, chute de pale
- Perd une pôle
 - se déstabilise – chute nacelle ou totale
- Projette une pale
 - qq centaines de mètres
- Projette des glaçons
 - jusqu'à 500 m
-
- **Des phénomènes rarissimes ?**
- **31 accidents en France entre 2005 (1000 éoliennes) et 2014 (5500 éoliennes) d'où risque en 1 pour mille par éolienne et par an soit :**
- **pour 10 éoliennes pendant 20 ans : risque de 20%**

6 mai 2017 - Eure

C'est sûr !



2013, en Hollande– accident niveau 3

- Un accident **mortel** est survenu mardi 29 octobre, en Hollande au sommet d'une éolienne Vestas (fabricant danois).
- Les victimes travaillaient dans la partie supérieure de l'éolienne, ce mardi 29 octobre 2013.
- – « Pour des raisons inconnues, le feu a pris au sommet de l'éolienne »
- **Absence de défense en profondeur.**
- **Retour d'expérience en France** : les huiles et les graisses contenues dans les éoliennes du parc de Vouillon « ne sont pas retenues comme sources potentielles de danger ».



(1 550 litres d'huile dans une éolienne du parc de Vouillon (près de Châteauroux))

01 janvier 2018, Vendée -Bouin



C'est très rare et ça se compense sur l'Europe entière

La même perturbation

Stadthagen Allemagne 3 janvier 2018



1 juin 2018, Drôme - Marsanne Incendie criminel

Un feu se déclare au pied d'une éolienne,
propagation jusqu'à nacelle.
Départ de feu sur 2nde éolienne du site.
La gendarmerie conclut que sinistre d'origine
criminelle – fracture des portes d'accès.
Coût 2 millions d'euros.



2 juin 2018 – Hérault, Dio & Valquières



France - Aisne 3 août 18

**Le maire de
Priez n'est pas
tenu au courant**



28 septembre 2018, Tarn - Sauveterre



Incendie

Disfonctionnement
électrique

D'importants moyens
ont rapidement été
mobilisés pour
intervenir sur cette
zone boisée et
difficile d'accès

**3 à 5 ha détruits par
les flammes**

La dépêche du midi

Novembre 2018, Loiret - Guigneville



2 janvier 2019, (Nantes) - La Limouzinière,
« *C'est un incident rare* » selon Ouest France



17 janvier 2019 Moselle Bambiderstroff

la chute d'un bout de pale



23/01/2019 - Oise

Et encore !

Inédit et spectaculaire !

Interrogés, les élus des communes concernées par le périmètre avaient, ce mercredi, de grandes difficultés à indiquer le nom de l'entreprise propriétaire.

La machine est entrée en survitesse jusqu'à la dislocation d'une pale. Le balourd en résultant aurait conduit au pliage du mât.



30 janvier 2019 - Aude

Aude: La pale d'une éolienne chute, un parc de 28 machines à l'arrêt

Déjà « des incidents similaires » dans ce parc éolien en 2013 et 2015

D'après Engie Green, aucune personne n'a été blessée lors de cet « incident exceptionnel »

25 juin 2019 - Bretagne Vannes Ambon

une éolienne de 80 m en feu

L'incendie a pris au niveau de la turbine



Le Plessier-Rozainvillers (somme fin Novembre 2019)

Fin novembre, le nez de l'éolienne s'est désolidarisé de l'engin. Il est tombé, sans causer de dommage.



Le nez de l'éolienne du Plessier-Rozainvillers, qui a chuté, sera bientôt remplacé - (Photo Alexandra Elie)

8 Novembre 2019

Azérables Saint-Sébastien -Creuse

La montagne : « À l'inauguration des 10 éoliennes, 4 n'ont pas pu être mises en service. 2 ne fonctionnent toujours pas le 19/12/19. »

Infiltrations d'eau au niveau des réseaux de câbles souterrains.
Fossé de drainage en urgence pour limiter le problème d'infiltration à l'intérieur des éoliennes

« Ces éoliennes produisent plus de dividendes que d'électricité ! »

« les deux communes ont touché 230 000 € . Les routes qui ont été refaites sont presque pires qu'auparavant. »

« Les éoliennes font souffler un vent de discorde. »

8 Décembre 2019 : une éolienne perd ses boulons



Deux accidents de pales d'éoliennes dans le Nord Charente : 09/12/2019 – 25/03/2020



C'est un accident **rare**.

La Charente libre

« C'est **extraordinaire**. Sur les 6 000 éoliennes montées en France, des pales qui se cassent, on les compte sur les doigts d'une main. »

12 éoliennes arrêtées
par la préfecture.

Flavin 24 mars 2020 - Aveyron



En service depuis 2010, l'éolienne, comme les quatre autres installées dans ce parc, génère une puissance de 2 mégawatts et est exploitée par la société Boralex,

Bignan 16 Nov 2020 Morbihan



**endommagée
à cause des
vents violents**

Plémet (22) - 27 juin 2020

L'incident est aussi spectaculaire que rare



Marc Le Fur, le député LR des Côtes d'Armor, opposé à l'implantation d'éoliennes, s'est rendu sur place pour constater les dégâts en compagnie de Romain Boutron, le maire de Plémet.

Sarcey – Rhône 24 Sp 2020



Indre : Saint-Georges-sur-Arnon, 12 janvier 2021

une éolienne perd sa
pale de 11 tonnes

le convertisseur qui
détermine l'orientation
des pales et leur vitesse
en fonction de la prise au
vent n'a pas fonctionné
normalement.



12 Fv 2021 Priez (Aube)



Les deux éoliennes qui ont perdu une pale sont voisines. - CAP

**Incidents de pales
en série au parc
éolien de l'Osière**

27 Oct 2017 accident mortel - jugement mai 21

Moulins-Saint-Hubert entre Meuse et Ardennes

Ce jeudi-là, trois agents d'Enercon, une société spécialisée dans l'installation et la maintenance d'éoliennes, effectuaient une opération de routine sur l'éolienne numéro 3.

L'un d'eux s'était hissé au sommet.

Peu après, les deux hommes postés au bas de la structure ont découvert le corps inanimé de leur collègue.

Vendée : plainte contre X pour l'éolienne tombée lors de la tempête Carmen



pour "atteinte à l'environnement", et pour "atteinte à la sécurité des personnes par mise en danger de la vie d'autrui".

un employé en maintenance a **activé l'éolienne, à distance depuis l'Allemagne**. Il l'a remise face au vent pour tenter de débloquer les moteurs des pales. Seize secondes après sa mise en fonctionnement, l'éolienne chute violemment, se scindant.

4 oct 2021, en Allemagne, à Haltern am see,
hauteur 240m, modèle récent de 4,5 MW
un effondrement d'origine inconnue



éolienne **Nordex N-149**,
installée dans une forêt
de Rhénanie en Nord-Westphalie.

6 effondrements
d'éoliennes, en
Allemagne, en 16 ans,
pour un total aujourd'hui
de 30 000 turbines.

21 octobre 2021 en Vendée : une pale d'éolienne brisée en deux lors de la Tempête Aurore

180 mètres de haut avec des pâles de 69 mètres



**Des débris
ont été
projetés à
plus de 300
mètres dans
les champs**



3 Décembre 2021 Creuse Saint-Agnant-de-Versillat (près de la Souterraine)

« La pale s'est complètement brisée et a percuté les autres en tombant ». - Lydia Bonnet

« L'objet de 45 mètres de long n'a fait aucun blessé ».

« Le champ sur lequel est implantée l'éolienne haute de 137 mètres appartient à un éleveur. Vendredi 3 décembre au matin, il s'est occupé de son bétail juste en dessous ».



2 avril 2022, Haute-Garonne, à Saint-Félix-Lauragais



« Nous avons eu deux épisodes de tempête de vent dans les jours qui ont précédé l'incident. Nous pensons qu'ils sont à l'origine de la fragilisation du mécanisme de cette éolienne.

C'est donc une panne mécanique qui a fait décrocher à la base cette pale, alors que l'éolienne était en fonction », explique un porte-parole de Voltalia.

Mise en service en 2008



23 Avril 2022 Ardennes Saint-Germainmont

une éolienne en feu, neuf autres mises à l'arrêt



L'incident est **rare** mais il intervient parfois sur des éoliennes vieillissantes.

En réalité,

les éoliennes du parc n'ont que 10 ans !

5 mai 2022 - Accident mortel sur le chantier RTE de Saint-Brieuc

Une femme de 70 ans a trouvé la mort lundi en tombant dans un canal sur le chantier de raccordement du parc éolien de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) réalisé par RTE.

L'accident s'est produit sur la plage de Caroual, près d'Erquy. Deux canaux longs de 250 mètres ont été creusés pour poser les câbles destinés à connecter la sous-station électrique du parc éolien au réseau terrestre.



05 Août 2022 : Côtes d'Armor Bourbriac



« Le problème, c'est si le feu se propage, avec les morceaux qui partent avec le vent »



Mais pas que : « L'éolienne détruite par le feu a pollué un champ et va être démantelée ».

22 Août 2022 : Marne - Coole



Une éolienne a pris feu, dans la commune de Coole. L'incendie n'a fait aucune victime et le site a été placé sous surveillance pour éviter tout risque de sur-accident

Une équipe technique intervenait sur la nacelle (au sommet du mat) pour des travaux d'entretien.

Le Sdis de la Marne a été appelé pour intervenir, **ce qui est plutôt rare.**

... Le sinistre est dû "à l'explosion du convertisseur" d'électricité installé dans la nacelle.

Les feux de champs sont-ils tous agricoles ou naturels ?



Montgibaud (Corrèze)

MONTGIBAUD

Un mât éolien de plus de 80 mètres saboté

Il devait rester en place un ou deux ans, mais au final, il n'aura pas tenu plus de six mois.

À Montgibaud, à la frontière de la Corrèze et de la Haute-Vienne, le mât installé en avril pour réaliser des mesures dans le cadre d'un projet éolien est tombé dans la nuit de lundi à mardi.

Des câbles ont été sectionnés dans la nuit

Des riverains en ont fait le signalement à la mairie, puis à la gendarmerie, qui a passé une bonne partie de la journée sur place, hier.

La piste de l'acte volontaire ne fait pas de doute. Selon le parquet de Brive, « les câbles ont été sectionnés et le mât, haut de plus de 80 mètres, est tombé de toute sa longueur ».

L'enquête ouverte pour « pour dégradations volontaires » a été confiée aux gendarmes de la brigade de recherches de Brive.

« Nous n'en sommes vraiment qu'au début de l'enquête. Aucune piste n'est privilégiée pour le moment », confie-t-on.

Ce type d'acte de sabotage n'est pas une première en Limousin. En Haute-Vienne, où les projets éoliens sont plus nombreux qu'en Corrèze et en Creuse, plusieurs attaques similaires ont en effet été recensées ces dernières années, comme à Folles en 2019.

Selon le maître de Montgibaud, Alain Marsat, soucieux d'informer sa population sur l'avancement du projet, qui a communiqué (avant l'acte de dégradation) sur le site Internet de la commune, le projet initial, porté par la société VSB énergies R, prévoyait l'installation de trois à cinq éoliennes.

Ce projet en était à sa phase d'études techniques. Des relevés des espèces animales (notamment une étude sur les chauves-souris) et végétales devaient avoir lieu dans ce cadre. Une étude prévue jusqu'en 2023-2024. ■

CREUSE ■ Deux

Les co

Les experts se sont su hier, à la barre ou s'écrans de la cour d de la Creuse. Pour gner sur les condition mort de Jean-François gney et déterminer quelle mesure les portés par Lionel An contribué à ce dram

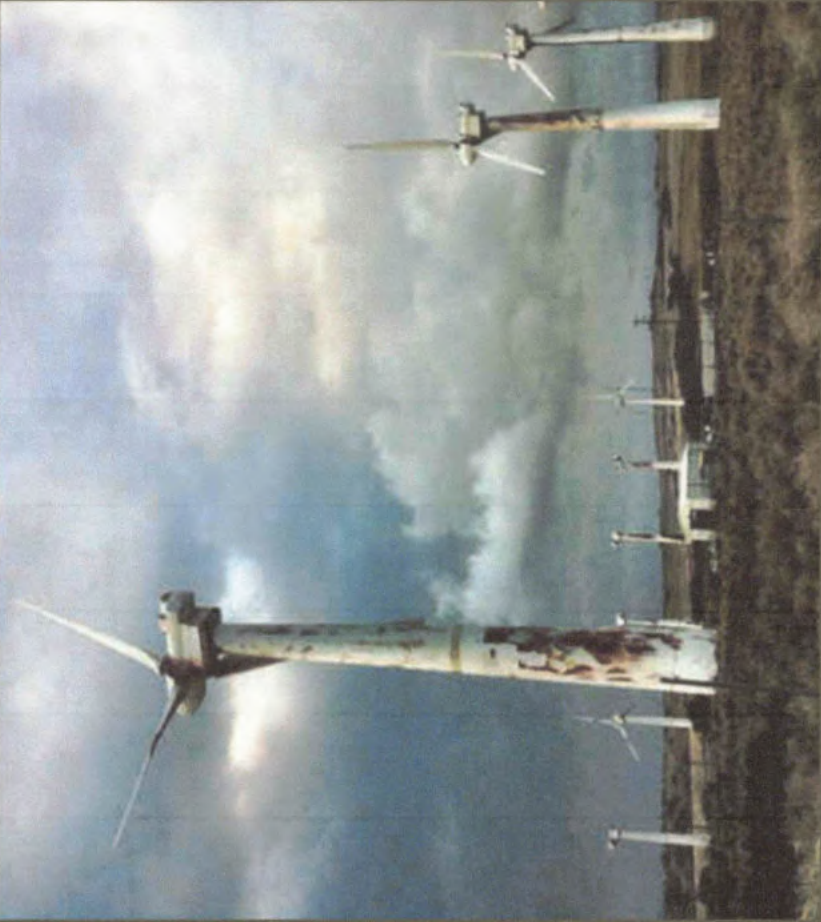
Daniel Lauret
daniel.lauret@ledevoir.com

Même si ses conditions ont pu dans le tem nel Anaïs, 51 ans, nait avoir porté p coups à un aut Jean-François Va novembre 2018. se souvient d'un tête, d'un coup c porté à la tête, plusieurs autres l'abdomen et d'a core aux avant-b un pied de chaise. Quand Jean-Fran gney, sonné, s'es en arrière sur son Lionel Anaïs lui administré q coups. Sept ou h portés au total. V sa victime ne plus et avant de squat, Lionel aurait pris son aurait constaté

FAITS DIVERS

CREUSE ■ Début d'incendie dans

BRIVE ■ La



Et 20 ans après ?





Surface de visibilité aux points
de vue remarquables:
R = 25 km
Ex: le Bourg d'Hem-Azéables;
Bonnat - Bussière ...

Projets et sites d'aérogénérateurs industriels en Creuse.

Tour-Eiffel
320 mètres

Eolienne
200 mètres
(MEASNES)

Mât de mesure
100m
(MEASNES)

Eolienne
150 mètres
(Azerables)

Maison
6,50 mètres

Homme
1,70 mètres

Château d'eau
30 mètres

1cm = 28,5 mètres

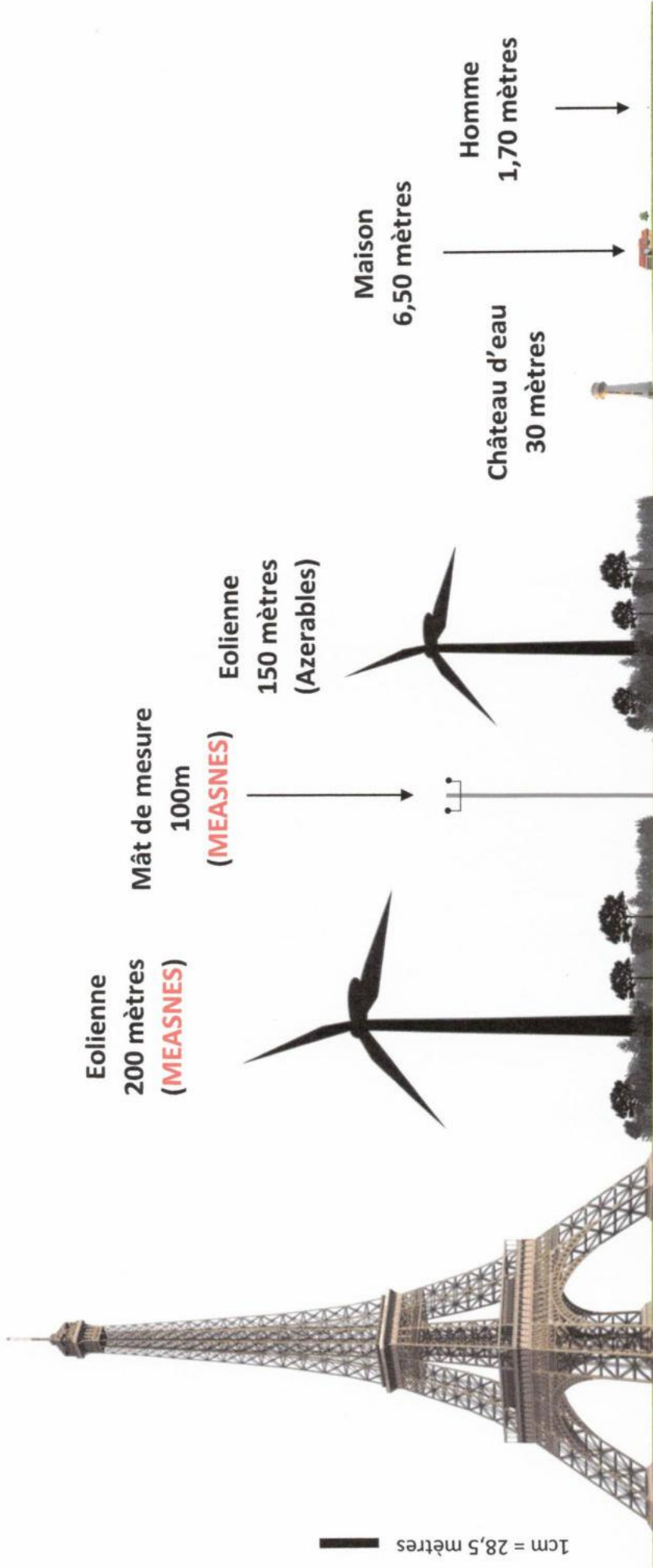


Schéma réalisé à l'échelle

POURQUOI LES AEROGENERATEURS (eoliennes) INDUSTRIELS NE SONT PAS UNE SOLUTION CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, MAIS UN PROBLEME SUPPLEMENTAIRE ?

UN MODELE ECONOMIQUE PERVERS : Une industrie spéculative dangereuse, financée par tous les citoyens, (Prélèvement 2% sur votre facture EDF, qui est obligé de leur racheter le courant plus cher que le marché), qui contribue au démantèlement du Service Public d'Énergie....

UNE PRODUCTION INTERMITTENTE A FAIBLE RENDEMENT : La Creuse est situé en zone blanche non favorable à l'implantation d'éoliennes qui fonctionnent en moyenne à 17% de leur capacité, pour 24% sur le plan national. Historiquement les moulins creusois fonctionnent à l'hydraulique, pas au vent comme aux Pays-Bas ! Rien n'est fait pour encourager la réhabilitation de l'hydraulique en Creuse ! Le parc éolien de Peyrelevade en Corrèze sur le Plateau de Millevaches à la limite de la Creuse a enregistré une perte de plus de 600 000 euros en 2019, malgré les subventions perçues par EDF et financées par les contribuables, et un promoteur veut reconstruire 6 éoliennes à l'identique des autres vieillissantes, et cela sans besoin d'autorisation préalable ! Cherchez l'erreur ! A cause de l'intermittence, il faut du gaz, du charbon, (Allemagne et maintenant France à Saint-Avold) pour compenser l'absence du vent, d'où les émissions de CO2 et la dépendance énergétique...

Des PROMOTEURS EOLIENS AUX PROCEDURES OPAQUES : Démarchages abusifs auprès des élus et des propriétaires, dossiers tenus secrets jusqu'au dépôt en préfecture, DENI DE DEMOCRATIE dans les prises de décisions....

Des MATERIAUX POLLUANTS : Des tonnes de béton, d'acier, des terres rares....

Un IMPACT ENVIRONNEMENTAL DESASTREUX : Menace pour les paysages, la biodiversité, tous le vivant (Hommes, animaux, végétaux), pollution des eaux et des sols, pillage et pollution des pays extracteurs...

Des NUISANCES POUR LES HABITANTS : . Bruits entêtants, insomnies, troubles de la santé, effets stroboscopiques, troubles graves d'animaux d'élevage (La Montagne du 27 juin 2022)...

Une PERTE DE VALEUR IMMOBILIERE : Attesté par les notaires, agences immobilières, perte de 30%. Communes qui se dépeuplent, l'école qui perd des élèves, les commerces qui ferment.

Impressionnistes, paysages authentiques SOUS-PARSAT, THAURON, VASSIVIERE, P N R qui reçoit le prestigieux label de : **RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE**

Et territoire en attente de la signature de la Convention RAMSAR pour la protection des zones humides !

IL EST INACCEPTABLE QUE NOS PAYSAGES SOIENT VENDUS A DES ENTREPRISES PRIVEES

Bourganeuf → Vie locale

CREUSE SUD OUEST ■ Le conseil communautaire a délibéré contre le projet éolien du Mont-de-Transet mercredi

Le conseil s'oppose au projet éolien

Le conseil communautaire de la communauté de communes Creuse sud ouest a délibéré contre le projet éolien du Mont-de-Transet mercredi, à Sardent.

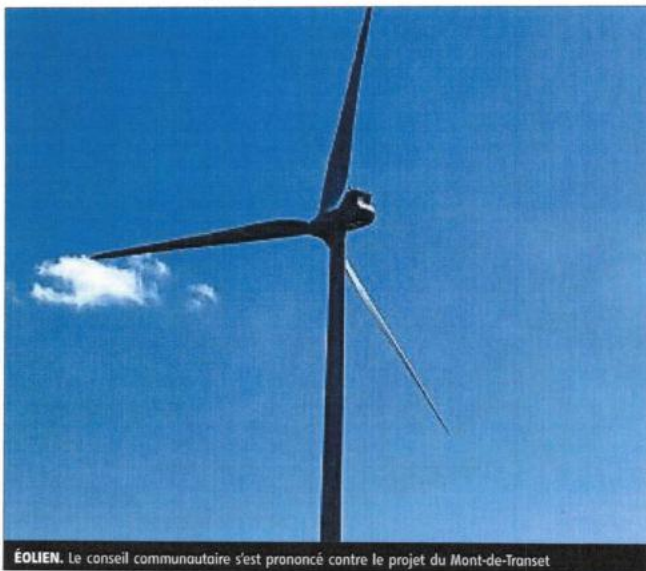
Un vent de mécontentement a soufflé sur le conseil communautaire de Creuse sud ouest, qui s'est tenu à Sardent, le 29 novembre.

Le 11 décembre 2018, suite à la sollicitation de la Préfecture, la Com-com avait délibéré favorablement sur l'avis de projet porté par la SAS Centrale éolienne Mont-de-Transet - E3 pour l'installation d'une éolienne au Mont-de-Transet, entre les communes de Thauron et Mansat-La-Courrière.

Les études pour ce projet arrivant à terme, l'État, seule autorité compétente pour délivrer les autorisations, a de nouveau sollicité l'avis de la Com-com CSO sur le sujet. Et celui-ci a quelque peu évolué.

Le projet prévoit l'installation d'une éolienne, dont la hauteur culmine à 150 mètres en bout de pale, associée à un poste de livraison électrique.

Plusieurs voix se sont élevées contre cet aménagement, soulignant que de nombreuses communes étaient sollicitées par pléthore de démarches commerciales, se plaignant de l'absence de cadre juridique.



ÉOLIEN. Le conseil communautaire s'est prononcé contre le projet du Mont-de-Transet

D'autres ont fait valoir que le PNR de Millevalches (dont toutes les communes ne dépendent pas) est hostile à l'éolien. Et un moratoire - ou pour le moins une discussion - entre les élus Creusois a même été réclamé sur le

gument, soulignant que de nombreuses communes étaient sollicitées par pléthore de démarches commerciales, se plaignant de l'absence de cadre juridique.

que le PNR de Millevalches (dont toutes les communes ne dépendent pas) est hostile à l'éolien. Et un moratoire - ou pour le moins une discussion - entre les élus Creusois a même été réclamé sur le

sujet, à l'échelle du département. Elus qui constatent que la population accepte difficilement les parcs éoliens.

Conscients de la dimension purement consultative de leur délibération, les

conseillers ont rejeté majoritairement le projet par 23 contre sur 36 votants.

Enfance - Jeunesse. Plusieurs délibérations ont été adoptées sans difficultés, en début de séance.

Citons notamment le remplacement du Contrat Enfance Jeunesse par une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, pour une durée de 5 ans maximum. Le document contractuel final mettant en œuvre la méthodologie de travail pour la définition des objectifs et du plan d'action devra être signé par les parties avant le 31 décembre 2023.

De même, la décision de conventionner l'intervention du Dr Marie Bussy, comme médecin référent au sein de la crèche multi-accueil Pomme d'Amour située à la Maison de l'Enfant de Bourganeuf, n'a posé aucun problème.

La proposition de convention pour le portage et la fourniture des repas à l'Accueil de loisirs sans hébergement de la Maison de l'Enfant, attribuée à l'Ehpad Pierre-Ferrand de Royère-de-Vassivière, a soulevé quelques questions concernant le tarif

unitaire des repas (5,33 € TTC). « Ce prix est deux fois supérieur à celui demandé à Peyrat-le-Château », a fait remarquer le maire de Saint-Martin-Château, à qui il a été répondu que c'était un tarif brut, appliqué sans marge et sans prévision de charges salariales.

Culture et vie associative. Comme à l'accoutumée, la délégation de service public pour le cinéma intercommunal Claude Miller a été attribuée à Ahmed Bennaamane, seul postulant. La qualité de son service a été rappelée.

Gestion des déchets. Le nouveau marché « Transport et traitement des Ordures Ménagères Résiduelle (OMR) et des encombrants issus de la déchèterie intercommunale » a été attribué à la société Suez. Il prendra effet dès le 1^{er} janvier 2023, pour un an, reconductible une fois. Le tarif d'enlèvement et gestion de 2.400 tonnes d'OMR s'élève à 494.340 € HT et celui des encombrants à 207.900 € HT. Des sommes très importantes qui témoignent d'une forte augmentation tarifaire (24 %).

■ BOURGANEUF

Une matinée sur la vue et l'audition

Comme il le fait depuis plusieurs années, le Lions club de Bourganeuf a proposé dernièrement une matinée de dépistage gratuit des maladies de la vue, ainsi qu'une évaluation des troubles de l'audition. Trente personnes ont profité de l'opportunité de l'opération conduite en partenariat avec le centre hospitalier Bernard-Desspas.

Le docteur Claude Laroche, ophtalmologiste, a mesuré la pression dans le globe oculaire afin de détecter un éventuel glaucome. Une pathologie qui n'induit pas systématiquement de douleurs, mais qui peut entraîner une perte progressive de la vision.

Il a également pratiqué un examen du fond de l'œil pour détecter une éventuelle dégénérescence maculaire liée à l'âge. Une maladie qui provoque une déformation visuelle ou l'apparition dans le champ visuel d'une tache sombre. Ce qui peut priver progressivement la personne de vision centrale.

Les opticiens Bertrand Bouglé et Dominique Greffath ont pour leur part



SANTÉ. L'opération du Lions club a permis de détecter des cas à prendre en charge ou à surveiller.

évalué l'acuité visuelle, en vision de loin et en vision de près. Ils ont aussi effectué un test de vision binoculaire afin de s'assurer de la bonne capacité à appréhender le relief.

Concernant l'audition, l'audioprothésiste Christine Dufauré a évalué les capacités auditives des personnes et a relevé d'éventuelles insuffisances

à partir d'audiogrammes classiques, en jouant des fréquences et des décibels entre sons graves et aigus.

Des cas à surveiller ou à traiter

L'opération a permis d'identifier sept cas de cataractes à surveiller ou à opérer, une capsulotomie à prévoir (technique laser utilisée pour traiter l'opa-

cification capsulaire), deux tensions oculaires limites à vérifier et un doute sur un début de DMLA à surveiller.

Parmi les 18 personnes qui ont fait évaluer leur audition, quelques-unes se sont vues préconiser une consultation plus approfondie afin d'évaluer la nécessité de s'appareiller. ■

Une éco-bourse pour parents et enfants



BINÔME. Muriel Martin et Mélanie Betizout donnent déjà rendez-vous aux parents l'an prochain.

Le Centre d'animation de la vie locale Agora et Vasi-Jeunes, association partenaire basée à Vidaillat, avait souhaité remettre sur l'agenda des familles un rendez-vous permettant de vendre ou d'acheter des vêtements et des accessoires de puériculture d'occasion. Car depuis la dissolution de l'association Grandir ensemble, et donc l'absence de ce type de manifestation depuis trois ans, la demande était devenue grandissante.

L'éco-bourse qui a réuni près de cinquante exposants venus des environs de Bourganeuf, a d'autant été appréciée qu'en ces temps d'inflation les porte-monnaie se vident assez rapidement.

L'animation était organi-

sée dans le cadre du mois de la parentalité. Il succédait à plusieurs rencontres et à une conférence consacrée aux comportements des tout-petits pouvant engendrer des problèmes de croissance.

Si désormais au centre social de Bourganeuf les rendez-vous destinés aux familles reprennent un rythme plus traditionnel, il n'en demeure pas moins qu'ils sont toujours aussi riches. Et qu'avec l'arrivée des fêtes de fin d'année, ils réservent plusieurs surprises, parmi lesquelles la boum de Noël, prévue mardi 20 décembre, à 14 heures, au local jeunes.

Ateliers. CAVL Agora, 2, avenue du Docteur-Butaud à Bourganeuf. 05.55.04.24.33

Annexe à la contribution R18

Comme vous le savez, de nombreux projets d'implantation de parcs sont en préparation en Creuse.

MANSAT LA COURRIERE est un parmi eux...malheureusement.

Des projets d'une ampleur inédite, d'une durée minimale de 20 années, qui mettent en péril la haute valeur de biodiversité, paysagère, naturelle et touristique de notre région, sans réel rapport économique. Attention ! Ils louent les terres, qui va réellement s'occuper du démantèlement, le provisionnement prévu sera très insuffisant, Le problème du recyclage des pales n'est lui-même pas résolu.

Des cimetières d'éoliennes verront-ils le jour comme aux Etats-Unis et ailleurs ?

Notre région est située dans des zones les moins ventées, en Creuse 17%, une source d'énergie intermittente qui demande le relais par d'autres énergies, centrales gaz, centrales charbon, ce qui a pour effet de rendre totalement dérisoire le rendement de ces aérogénérateurs.

(Pour mémoire, le parc éolien de Peyrelevade enregistre des pertes, subventionnées et financées par les contribuables). EDF finance les entreprises privées de l'éolien avec nos factures.

D'autant qu'une fois les raccordements effectués, (doublement de la capacité du réseau électrique entraînant une multiplication des câblages haute-tension enterrés) les promoteurs cherchent à en partager les coûts et promeuvent donc avec intérêt la création d'autres zones industrielles de production d'énergie subventionnée.

Ne dégage pas d'emploi local, installation et maintenance étant réalisée par des entreprises extérieures au territoire.

Ne sont pas écologique, leur construction nécessite le recours à d'énormes quantités de béton pour le socle, et à des métaux rares, projection d'huile. Pollution des eaux naturelles, destruction de la forêt et de son équilibre.

Des nuisances qui mettent en danger la santé des hommes, des animaux, puisque nous savons à présent que ces installations monstrueuses ne sont pas sans conséquences sanitaires sur le vivant. (Effets stroboscopiques, infrasons, le bruit, troubles du sommeil, effets électromagnétiques, perturbations et surmortalité des oiseaux et chauves-souris !!).

Les témoignages et les preuves par les scientifiques n'ont-ils aucun poids face à l'argent ces sociétés non fiables. (Cour d'appel de Toulouse le 8 juillet 2021 a reconnu la réalité du syndrome des éoliennes novices, a condamné l'exploitant à indemniser les riverains)

Frein au développement économique et touristique de la région :

Comment imaginer un territoire où une campagne médiatique nationale promeut l'authenticité de notre département, et qui se veut de plus en plus attractif, le PNR qui reçoit le prestigieux label de « RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE », en attente de la signature de la convention RAMSAR pour la protection des zones humides, il est inacceptable et criminel qu'il soit hérissé de centaines d'éoliennes, que nos paysage, notre terre soient détruits par des entreprises privées qui ne seront plus présentent leurs saccages réalisés !

Effondrement immobilier. A moyen terme l'école risque de perdre des élèves, commerces qui ferment. Les habitants des communes voisines subiront également les mêmes nuisances.

Nous allons être encore une fois victime d'un système dont nous ne voulons plus. Pourquoi ne pas essayer trouver des solutions plus intégrées dans notre environnement quotidien creusois. Personne ne souhaite des conflits de voisinage dus à des compensations financières.

Bernard Soulat



05/12/2022

Annexe à la contribution R19

EOLIENNE E3 – PROJET MONT DE TRANSET

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,
Madame et Messieurs les commissaires enquêteurs,

Le projet initial de 6 éoliennes a reçu un avis défavorable de la commission d'enquête en 2019.

La Préfète de l'époque a donné malgré tout son accord au projet, mais en éliminant l'éolienne E3 qui cristallisait tous les problèmes. Elle ne pouvait pas faire moins.

La Société NEONEN revient en faisant semblant d'avoir changé quelque chose d'important sur cette éolienne E3, alors qu'il s'agit d'un déplacement de la longueur d'une pale !!!
L'éolienne est carrément implantée sur une zone humide !
Le particulier qui modifie quoique ce soit sur une zone humide actuellement, il a la gendarmerie sur le dos dans les heures qui suivent !

La Société NEONEN se fout du monde et espère simplement avoir une commission d'enquête plus conciliante et une préfète moins regardante.

C'est une honte !

Ce projet déjà recalé doit être définitivement abandonné, il n'y a pas d'autre choix raisonnable. Même la Com-Com Sud-Ouest CSO est contre !

J'ai donc un avis tout à fait DEFAVORABLE !!!



Le 5 décembre 2022

Luc Desmoulière
23250 Janaillat

Contribution établie en 2 exemplaires dont un signé pour réception par la commission d'enquête

Courrier C1

**ENQUÊTE PUBLIQUE
PARC ÉOLIEN
MANSAT LA COURRIÈRE –THAURON
"MONT DE TRANSET"
23250 (CREUSE)**

CONTRIBUTION Mr DUCLOS Bertrand

ENQUÊTE PUBLIQUE PARC ÉOLIEN
MANSAT LA COURRIÈRE –THAURON "MONT DE TRANSET"
23250 (CREUSE)

CONTRIBUTION Mr DUCLOS Bertrand

- 1/ CONTRIBUTION Mr DUCLOS Bertrand
- 2/ PIÈCES ANNEXES
 - 1/ Courrier Duclos / mairie Thauron du 05 novembre 2021
 - 2/ Réponse mairesse / DUCLOS
 - 3/ Compte-rendu Conseil Municipal Thauron du 21 mai 2016
 - 4/ Relevés vent météo Pontarion Monsieur RIVALIER
 - 5/ Relevés vent météo Thauron Google / Thauron / Janailat
 - 6/ Rendement-type d'une éolienne
 - 7/ Certificats médicaux Monsieur DUCLOS
 - 8/ Galerie (très incomplète) des espèces protégées photographies sur le site

ENQUÊTE PUBLIQUE PARC ÉOLIEN
MANSAT LA COURRIÈRE –THAURON "MONT DE TRANSET"
23250 (CREUSE)

CONTRIBUTION Mr DUCLOS Bertrand

CONTRIBUTION

CONTRIBUTION Bertrand DUCLOS
Le Mont de Transet
23250 THAURON
bertrandduclos@sfr.fr

Préambule

"Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors, le visage pâle s'apercevra que l'argent ne se mange pas.

La séparation de l'homme avec la nature peut conduire à la destruction même des plus arrogants

Son appétit dévore la terre et ne laissera derrière lui qu'un désert.

Contaminez votre lit, et vous suffoquerez une nuit dans vos propres détritux"

Sitting Bull, 1886

"Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée, mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique. Si on disait au moins que ça permettait de fermer des centrales. Mais ce n'est pas le cas. Cela peut dénaturer des paysages pour des résultats finalement incertains ... En bref, c'est simplement de l'habillage "

Nicolas Hulot 2005

Mesdames et Messieurs les commissaires-enquêteurs,

C'est avec la plus extrême énergie que je réitère mon opposition la plus vive à ce projet malfaisant, et en dénonce l'hérésie et l'inutilité mortifère, qui relève bien davantage du scandale d'État que de la démarche citoyenne.

Je vis actuellement plus de six mois par an dans la propriété que j'ai acquise voici près d'un demi-siècle dans le hameau du "Mont de Transet", sur la commune de Thauron.

Je m'y considère bien davantage "passeur" que "propriétaire", toute ma vie a été consacrée, en ruinant santé et maigre pécule, à y réaliser l'utopie d'un "sanctuaire écologique" (plus d'une vingtaine d'espèces protégées (encore plus si l'on considère que, par exemple, onze "sous-espèces" dénombrées de chauves-souris, particulièrement sensibles aux barotraumatismes)), témoignage pour les générations futures que leur terre avait été belle.

Et me voici particulièrement concerné par une machine envisagée à 720 mètres de notre maison, la surplombant, en bout de pales de plus de 220 mètres !

Dans ma soixante-seizième année, je sais que mes temps, voire mes jours, sont comptés, d'autant plus que tout ce que je vois et endure me pousse à précipiter le rendez-vous... Aussi, que l'on ne vienne surtout pas me traiter d'égoïste uniquement guidé par le syndrome "Nimby", comme l'on fait quelques imbéciles, car je sais que, quelle que soit la suite de cette affaire,

JE NE VERRAI PAS LES ÉOLIENNES DU MONT DE TRANSET

J'ajoute que ma contribution vaut également pour tous les projets décidés en Creuse (zone 5, réputée pour son absence de vent), les nombreux autres départements classés dans cette catégorie, et ... toutes les victimes de cette abomination.

Malheureusement, c'est sans aucune illusion que je participe à cette nouvelle "concertation", qui est la démonstration par l'absurde, le pathétique et le sordide que nous avons, une fois encore, un simulacre de démocratie, un enfumage de plus, pour donner aux gueux naïfs et crédules l'illusion que l'on tient compte de leur avis.

Car il faut rappeler que ce projet n'est que la resucée du précédent déjà été soumis à enquête publique... et actuellement contesté au tribunal administratif de Bordeaux !

À l'époque, désavoué par les contributeurs à près de 90%, refusé À L'UNANIMITÉ par la commission d'enquête (fait suffisamment rare pour être rappelé), avec une argumentation extrêmement étayée (constat que le département de la Creuse en particulier est l'un des moins ventés de France + zone Natura 2000 + commune intégrée au Parc naturel de Millevaches + dizaines d'espèces protégées + avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France + à moins de 50 kilomètres de radars militaires + surplomb d'une zone de captage, seule alimentation en eau potable du hameau de Quinsat (condamné à être alimenté ad vitam aeternam par camions-citernes en cas de pollution, etc...) + difficulté d'accès aux pompiers en cas d'incendie + rappel de la mise en garde véhémement de l'agence de médecine du travail au sujet des maladies vibro-acoustiques (dues aux infrasons en particulier), et de la nécessaire prise en compte du principe de précaution, + accumulation dramatique des témoignages de riverains de parcs éoliens existants, en souffrance extrême + centaines de tonnes de béton inutilement coulé, enfoui pour l'éternité, pour cause de désertion de l'exploitant, abandonnant la "patate chaude" d'un démantèlement impossible en raison d'un coût exorbitant aux municipalités exsangues*, etc...),
On pouvait raisonnablement penser que l'évidente nuisance de ce projet en aurait eu raison.

* <https://www.climato-realistes.fr/eoliennes-les-couts-caches/>

Le démantèlement d'une éolienne coûte 4 à cinq fois plus, actuellement, que les 50000 € approvisionnés (normalement...), mais sera encore plus élevé avant longtemps en raison d'une inflation exponentielle.

Pour exemple, la société ERL qui a demandé une audience en urgence au Président de la Cour d'Appel pour péril financier après avoir été sommé de démanteler 7 éoliennes dans l'Hérault

C'était compter – malgré, donc, tous ces arguments défavorables - sans le zèle de la préfète de l'époque, Magali Debatte (nervi servile d'un gouvernement lui-même inféodé aux puissances d'argent) qui a, le 31 décembre, et contre toute attente, donc, signé l'autorisation d'exploitation !

.... Pour être, le lendemain 1^{er} janvier, élevée au grade d'officier de la légion d'honneur (de bien méchantes langues avaient imaginé un vague rapport de cause à effet...), avant d'être promue pour aller sévir ailleurs quelques semaines plus tard, et qui confiait le 20 janvier, sur une radio locale, usant pour seul argument aussi maigre que fallacieux et fantaisiste,

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/developpement-de-l-eolien-en-creuse-il-faut-savoir-ce-que-l-veut-explique-la-prefete-de-la-creuse-1579524534>

pour justifier sa prestation de " serveuse de l'État", que :
« *il faut savoir ce que l'on veut* » (!!!).
No comment...

Au sujet de cette première enquête publique, se remémorer que c'est elle qui avait fait découvrir son existence aux habitants de la commune, qui en ignoraient tout jusqu'alors !

Projet OURDI EN CATIMINI, dans la plus totale opacité, asséné sans aucune concertation, au MÉPRIS LE PLUS ABSOLU de la convention Aarhus : aucune information aux administrés, engageant le patrimoine, la qualité de vie et la santé de ceux-ci pour des générations, par des élus pourtant censés veiller sur leur bien-être, dans des conditions qui laissent – doux euphémisme - pour le moins....perplexes.

Lorsque j'interpellai notre mairesse au sujet de ce manque de participation [pièce jointe n° 1], ne m'a-t-elle répondu, ÉCRIT DE SA MAIN, que :
« *Je ne suis pas pour les réunions publiques qui profitent à ceux qui crient le plus fort et occultent la majorité silencieuse* ». [pièce jointe n° 2]

Sous-entendu, du moins, est-ce ainsi que je l'interprète, car j'ai sûrement l'esprit tordu : fermez le ban, circulez, il n'y a rien à voir, laissez-nous faire notre petite popote et magouiller entre nous...,
Très bel exemple de projet participatif !

Par la suite, j'ai appris que le conseil municipal avait été soudoyé par le porteur du projet [pièce jointe n°3], dans le sillage de la commune de Mansat la Courrière, SEUL MAIRE sur 124 à voter contre l'implantation d'éoliennes sur le périmètre du Parc, allez savoir pourquoi...
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/haute-vienne/le-parc-naturel-regional-de-millevaches-contre-les-eoliennes-2392249.html>
Et, par de maladroites confidences, nous SAVONS à présent que les membres de la famille d'au moins deux conseillers municipaux ont des intérêts pécuniaires dans cette affaire.
Je comprends mieux à présent la réponse de notre mairesse à mon courrier....

Mais la démonstration la plus accablante de l'inutilité de cette gabegie, et que nous avons affaire à une escroquerie de la pire espèce (Giscard et ses "avions renifleurs" l'avait joué, en son temps, bien "petits bras"), est que ce projet est prévu dans l'une des zones les moins venteuses de France !

Pour preuve, un mât de mesure avait été implanté par la société NORDEX, il y a quelques années, à Soubrebost, commune juxtante (3 km à vol d'oiseau de notre sujet).
Au terme des deux ans de la campagne réglementaire de relevés, NORDEX abandonnait son projet, admettant qu'il n'y avait rien à tirer de ce coin....

Également, Monsieur Alain RIVALIER, habitant de Pontarion, situé lui aussi, à trois kilomètres du "parc" envisagé, qui avait l'intention de faire de l'auto-production (et y a, bien sûr, renoncé !) effectue des mesures depuis plus de dix ans.

Il m'a fait l'amabilité de m'en communiquer les relevés [pièces jointes n°4] . Ils sont édifiants, même s'ils sont, bien sûr, à relativiser, car les hauteurs de "prise de vent" sont évidemment sans commune mesure. Mais on peut pressentir que s'il y a zéro vent à cinq mètres de haut, il n'y en aura guère plus à 150 !

Quant à moi, je relève chaque matin, depuis plus d'un an, les données fournies sur la commune sur "Google meteo fhaoron", consultables par tous. [pièce jointe n°5]

Les résultats sont imparables, consternants d'inefficacité : depuis plus d'un an déjà, le 02 septembre 2021, date à laquelle j'ai commencé le relevé quotidien de ce site sur la commune de Thauron, soit près de quatre-cents jours, seulement TREIZE jours ont dépassé les 4 mètres/seconde qui permettent à ces machines de commencer (eh, oui, seulement commencer!) à produire (avec un rendement dérisoire, et une qualité de courant désastreuse du fait de l'instabilité permanente du vent), et la vitesse maximale jamais relevée n'a jamais dépassé (quelques heures seulement par jour !) 24 km/h, et ce, seulement pendant DEUX jours !

À ce régime de vent, se rappeler que le rendement de ces machines n'est que de 30 %... [pièce jointe n°6]

30 % du rendement nominal, quelques heures maximum de treize jours sur plus d'un an, cherchez l'erreur... ou l'embrouille !

Se rappeler également les alertes de "Copernicus", l'institut européen pour le climat et l'énergie, qui enregistre depuis cinq ans une baisse continue et, semble-t-il, inexorable – selon lui - du régime des vents, sur l'Europe en particulier, qu'il attribue au changement climatique. (Les relevés de notre "météo-amateur", même s'ils sont à prendre avec des pincettes, semblent corroborer cette tendance, puisque les vitesses maximales et moyennes qu'il enregistre depuis ce temps ne cessent de baisser également, la vitesse moyenne annuelle dégringolant de 3,3 km/h en 2009 à... 0,3 en 2019 !).

...Et que cet inexorable réchauffement climatique lui-même entraîne une réduction de la portance des éléments aéronautiques (ailes d'avions, poussée des réacteurs ou hélices, et... pales d'éoliennes en particulier).

Pour exemple, une cinquantaine de vols ont dû être annulés pour cette raison aux États-Unis pour cause de chaleur excessive entraînant ce phénomène...

Moins de vent + moins de portance, dans une région déjà médiocre au départ (les retours de production du parc de Peyrelevade ne font état que de 17 % de production avérée d'une électricité de "qualité" médiocre, car trop fluctuante, à comparer au potentiel promis...).

On aurait pu imaginer notre région enfin débarrassée de ces pustules, mais c'était compter sans la pugnacité de Néoen, qui relançait son projet, en rajoutant l'éolienne qu'elle avait dû supprimer précédemment...

Pour clore la parenthèse de ce nouveau simulacre de consultation qui donc, ne va servir à rien, il est tristement cocasse de rappeler que Néoen se fait une fois encore épingler pour l'absence de sérieux de sa présentation par la très officielle Mission Régionale d'Autorité environnementale Nouvelle Aquitaine (rapport n° MRAe 2022APNA99, dossier n° P-2022-10954),

https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/avis_p2022_10954_eolienne_parc_de_mansat-courriere_23_mrae_signe.pdf

qui conclut, le 01/09/2022 que le dossier présenté pièce jointe n°6 « s'avère ne pas avoir mené une démarche satisfaisante d'évitements de zones à enjeux environnementaux "très fort" et "fort" : LE DOSSIER DOIT ÊTRE RÉEXAMINÉ SUR CE POINT, avec l'étude d'un nouvel accès à la plate-forme, évitant ces enjeux.

Par contre, (à comparer avec la campagne de mesure sur Soubrebost qui, elle, avait duré deux ans) cette fois-ci, le mât n'est resté que ...six mois !

Ce qui n'avait pas empêché Néoen (qui s'est bien gardé d'en communiquer les résultats), pour justifier son projet, d'affirmer :

« *Ce site possède un potentiel intéressant* »...

On ne pourrait pas l'accuser de mensonge, puisqu'il arguerait sans doute n'avoir pas terminé sa phrase, et parlait peut-être, en fait, du "jus " qu'il y avait à presser dans ce coin, avec toutes les subventions à engranger...

Parce qu'imaginer que des moulins à vent implantés dans une région où l'on n'en avait jamais vu, (aussi peu venteuse, par exemple, que la Dordogne où des projets éoliens sont refusés pour cette raison...), est aussi aberrant et incongru que des barrages au milieu de l'Arabie Saoudite, ou des panneaux photovoltaïques au fond du gouffre de Padirac....

Même un enfant trisomique comprendrait que quelque chose cloche dans ce type de projet, que les "loups" ne sont pas parqués qu'à Chabrières...

Mais un enfant trisomique ne connaît ni le mensonge, ni l'enfumage, ni, ainsi que la décrit Fred Vargas,

"l'obsession névrotique, pathologique de la course à l'argent"...

Et il ne va pas, en toute connaissance de cause - et délibérément - sacrifier des espèces protégées, souiller et détruire à jamais des écosystèmes miraculeusement encore à peu près préservés, ni anéantir la vie de milliers de riverains...

Pas plus qu'il aura l'idée de corrompre des édiles pour leur soutirer le blanc-seing qui va anéantir le quotidien de leurs administrés.

C'est pourtant ce qu'a fait Néoen, en soudoyant ceux de Thauron et Mansat la Courrière, par l'entremise de Monsieur Grégory Husson, attaché commercial, ou chef de projet, ou de n'importe quoi, de Néoen

[pièce jointe n°3] , déjà mentionnée.

Si l'on rappelle à ce dernier fait la campagne de mesure tronquée de Néoen citée précédemment, et le soupçon de tromperie sur la prévision de production évoquée plus haut, sans être expert juridique, j'ai l'impression que l'on commence à sérieusement "tutoyer le pénal" ...

Tout au long de ma vie, je me suis appliqué à honorer mes parents en faisant mon viatique des valeurs qu'ils m'avaient inculquées (probité, frugalité, respect de la parole donnée et de la vie sous toutes ses formes).

Je pense avoir été un citoyen lambda, honnête, attentif à autrui et au bien public. Mes premières contributions à l'environnement datent de plus de cinquante ans.

C'est dire si je suis conscient du gigantesque effort nécessaire pour relever le défi de la lutte climatique au sujet duquel je suis soucieux depuis ce temps.

Pour ces raisons aurait-ce été le cœur gros, mais **RÉSOLUMENT CONSENTANT**, que j'aurais accepté ce projet, si j'avais la conviction que le sacrifice de ma quiétude servait le bien commun.

Mais pas de n'importe quelle manière, ni pour n'importe quoi, ni pour n'importe qui...

Car prétendre sauver la planète de cette façon, même avec la petite part du colibri si chère à Pierre Rabhi, est bien plus qu'un mensonge démagogique inqualifiable, pour museler dans leur misère les gueux et les "sans dents".

Autant promettre à un cul de jatte qu'il va courir après avoir posé des cautères sur ses jambes de bois.

Car prétendre sauver la planète avec des machines dont les terres rares extraites et traitées dans des conditions épouvantables,

<https://www.climato-realistes.fr/eoliennes-les-couts-caches/> ,

les quantités de cuivre inimaginables pour distribuer une production électrique totalement aléatoire, non pilotable, qui nécessite son équivalent en centrales thermiques au bilan CO2 désastreux (voir le désastreux exemple de notre voisin donneur de leçons allemand...)

<https://stopeoliensberry.fr/wp-content/uploads/2021/12/2112-Bilan-eoliennes-terretres.pdf>

... Car s'engluer à promouvoir un paradigme basé, à partir d'une notion de PIB perverse (pour "faire un pas de côté salutaire", se pencher, entre autres sur le travail de Thimothée Parrique, chercheur en économie écologique), sur une surconsommation inutile aidée par l'obsolescence programmée, sans aucune autre alternative que la croissance financière "quoi qu'il en coûte", martelé tel une doxa, (sous prétexte que l'on n'est pas des amish...), incantation psalmodiée comme par des gourous faiseurs de pluie par le matraquage publicitaire, pendant que les trois quarts de la population vivent dans l'indigence, si ce n'est la famine et la soif, constitue une tartufferie d'une obscénité inqualifiable.

Lorsqu'on veut se rendre à Marseille, et que de plus en plus de panneaux indiquent Paris, on peut commencer à penser qu'il faudrait peut-être se remettre en question...

Il ne s'agit plus de "lever le pied", ni d'effectuer un léger changement de cap...

Intrigué par ce "mutisme", j'ai eu la (très) mauvaise idée de me pencher sur la "problématique éolienne".

Je n'aurais jamais dû soulever le coin du tapis...

Car j'ai découvert un univers cupide, corrompu, hypocrite, où le mépris du citoyen est le credo, où tous les coups bas, tous les mensonges, toutes les dénégations, toutes les façons de contourner la loi ou de la modeler à son profit sont la seule règle.

Depuis plus de trois ans et demi, je ne suis pas encore mort, mais j'ai cessé de vivre. Je ne fais rigoureusement plus aucun projet, et consacre le peu de lucidité et de neurones encore fonctionnels à amasser une documentation pléthorique sur les nuisances de ces machines.

J'ai recueilli des dizaines de témoignages de riverains en souffrance absolue, dont la vie a été fracassée, participé à des manifestations (ce vieux monsieur, qui a demandé la parole, en pleurs, nous décrivant son quotidien anéanti, les vertiges, les acouphènes, le bruit permanent d'une machine à laver, exhortant les participants à ne pas se laisser embobiner par les flibustiers du vent...).

Ces révélations m'ont, psychiquement détruit. Je prie chaque jour un dieu en lequel je ne crois pas de mettre un terme à ce cauchemar. À présent, "junky" aux somnifères et antidépresseurs, incapable de contenir un tremblement permanent, me cognant sans cesse dans les murs le reste de la journée, plongé dans un état dépressif dont je ne vois pas l'issue, obnubilé par cette seule idée fixe : dormir, enfin dormir [certificats médicaux en pièces jointes n°7].

Seul, un entourage affectif extrêmement solide m'a, jusqu'à présent, mais pour combien de temps encore, retenu de "faire des bêtises".

Traité pour préjudice d'anxiété à un stade très largement dépassé, puisque, pire encore que l'angoisse d'un risque fondé, mais potentiel seulement (puisque auquel on peut avoir ne serait-ce qu'une toute petite chance d'échapper), il s'agit cette fois de la certitude d'une souffrance annoncée, prévisible, "100 % assurément garantie", du fait des maux auxquels je me sais impossible d'échapper.

Je suis à présent à mille lieues de la fin de vie paisible que je m'étais bâtie, dans la contemplation de dizaines d'espèces protégées, et le bonheur de les photographier amoureuxment [galerie photos de la vingtaine d'espèces protégées prises sur les parcelles, mises en danger par ce projet, pièces jointes n° 8] de la définition de la santé qu'en donne l'OMS :

"État de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité".... certificats médicaux en pièces jointes n° 7,8 et 9)

Des interviews d'Irène Frachon, (pneumologue française qui s'est battue pendant de longues années pour faire éclater le scandale du Médiateur), et Maître Sylvie Topaloff (qui a défendu les victimes de l'amiante et celles de France Télécom) m'ont permis de mettre un nom sur le mal qui me terrasse à présent : le préjudice d'anxiété.

Mais, à la différence des victimes de ce poison (comme celles du sang contaminé, de la Mélatodine de l'amiante, des SDHI, et combien d'autres..., qui peuvent encore rêver d'un petit trou dans la raquette), je sais que je n'ai RIGOREUSEMENT AUCUNE CHANCE d'échapper aux souffrances qui me seront imposées (syndrome éolien dû, en particulier, aux INFRASONS) 24 heures sur 24, et 365 jours par an, alors que la Médecine du travail

recommande, pour ces infrasons : pas d'exposition plus de huit heures par jour et cinq jours par semaines pour des employés prévenus, consentants et rémunérés !
http://www.officiel-prevention.com/sante-hygiene-medecine-du-travail-sst/lutte-contre-le-bruit/detail_dossier_CHSCT.php?rub=37&ssrub=43&dossid=521

Rappel du syndrome éolien, dû aux INFRASONS (enfin reconnu par un tribunal français (Toulouse) le 8 juillet 2021), malgré les dénégations réitérées de l'Anses (pourtant organisme officiel de santé public !!!) pendant des dizaines d'années !).

Petit rappel des effets physiologiques des infrasons:

Les agressions infrasoniques sur l'organisme se font insidieusement car elles ne sont pas perceptibles par l'ouïe (sans trop graves). Si les infrasons sont inaudibles, leur pression acoustique peut se ressentir à partir d'une certaine intensité, en particulier par l'intermédiaire des vibrations résonant au travers du crâne et de la cage thoracique : les infrasons provoquent alors une gêne physiologique à l'origine de troubles physiques et psychiques. Les vibrations des infrasons peuvent provoquer :

- dans l'oreille interne : des acouphènes et vertiges, perte d'équilibre (maladie de Menière)
- dans les globes oculaires : des troubles de la vue,
- dans les organes digestifs : des nausées, des diarrhées,
- dans le cœur : des tachycardies, augmentation de la pression artérielle,
- dans le cerveau : des céphalées.
- Comme pour toutes les autres pressions vibro-acoustiques : irritabilité, stress, asthénie, troubles de la vigilance et de la mémoire.

Les émissions d'infrasons passagères et de faible intensité sont très peu nocives à moins d'une sensibilité individuelle exacerbée.

Par contre, ce sont des durées d'exposition longues et/ou d'intensité forte qui produisent des effets délétères.

Les moteurs à rotation lente émettent des vibrations infrasoniques nocives à partir d'une certaine intensité: compresseurs, ventilateurs, laminoirs, turbines et turboalternateurs, machines à laver,essoreuses, sècheuses, pompes, broyeurs, centrifugeuses à béton, ÉOLIENNES, groupes électrogènes ... produisent souvent des niveaux élevés d'infrasons...

Quant aux mesures préventives des risques professionnels des infrasons :

L'intensité infrasonore diminue faiblement quand on s'éloigne de la source, car l'absorption dans les milieux traversés est proportionnelle à la fréquence, et de ce fait, les infrasons sont très difficilement absorbés par les murs ou autres obstacles et se propagent très facilement d'un local à l'autre séparé par une cloison.

Ces caractéristiques ne permettent pas d'envisager des mesures de prévention aisées à mettre en œuvre...

La seule mesure préventive vraiment efficace contre les infrasons consiste à choisir une machine ou un équipement le moins émetteur possible d'infrasons (changement des composants, augmentation des vitesses de rotation des machines tournantes, modification de la fréquence de la rotation des pales des ventilateurs ...), et à

...ÉLOIGNER GRANDEMENT LA SOURCE D'INFRASONS DES TRAVAILLEURS...

Rappel, donc, que cette recommandation est destinée à la protection de travailleurs (de ce fait salariés, censés avoir accepté leurs conditions), qui subissent ces nuisances "acceptées", puisque rémunératrices, et "supportées", car ils savent qu'elles sont passagères. En effet, leur temps d'exposition aux infrasons (des travailleurs) doit être limitée à 6 heures, exceptionnellement à 8 au maximum, cinq jours par semaine (à comparer avec les riverains pour qui ce sera là encore, 24/24, 7/7, 365/an, et sans échappatoire, sauf la fuite en bradant tous leurs biens... s'ils trouvent un "pigeon" pour leur acheter !)

Se rappeler que les infrasons sont une arme de guerre !

<https://www.nouvelobs.com/sciences/20170825.OBS3798/que-peuvent-etre-les-mysterieuses-armes-acoustiques-utilisees-a-cuba-contre-des-americains.html>

Quand on sait que des médecins Allemands eux-mêmes ont demandé à arrêter totalement l'éolien (congrès de Frankfort du 12 au 15 mai 2015), attirant l'attention sur les graves carences des critères de danger retenus et tout particulièrement sur les risques liés aux basses fréquences et infrasons !

Leur rapport souligne les effets sanitaires néfastes des fréquences éoliennes inférieures à 1 Hz et mentionne leurs effets potentiels même en l'absence de toute rotation des pales, sous la seule action des vibrations solidiennes générées par le mât, et considère que ces effets peuvent se propager jusqu'à 10km.

<http://www.economiamatin.fr/news-eolienne-scandale-sante-allemande-interdiction-eolien>

Lorsqu'on lit la lettre ouverte que le Docteur Mauri Johansson (danois) a fait paraître le 6 juillet 2013 : <http://lemontchampot.blogspot.com/2015/05/eoliennes-danoises.html> , dans laquelle il dénonce « la corruption politique institutionnelle et le manque d'éthique professionnelle de la part des acousticiens de l'industrie éolienne et chercheurs en santé publique », protestations largement étendues puisque **plus de 70 professionnels de la santé, acousticiens de nombreux pays ont demandé que les effets sanitaires de l'éolien fassent l'objet d'une recherche indépendante....**

Lorsqu'on sait que des rapports similaires ont été remis au Canada, en Angleterre, Écosse, etc. Que la Pologne interdit ces machines pour ces raisons !

quelques sites sur des centaines en libre consultation :

<https://docs.wind-watch.org/Chapman-Crichton-Wind-turbine-syndrome.pdf>

(lire les plus de deux cents témoignages, à partir de la page 247...)

<http://documents.dps.ny.gov/public/Common/ViewDoc.aspx?DocRefId={78E7E606-DEDB-4B9D-945D-6EF180FFA559}>

Recommandations de la Médecine du travail évoquées plus haut, à comparer avec les conclusions de l'Anses : <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2013SA0115Ra.pdf>

qui s'est donc, déjà, tant de fois décrédibilisée en publiant des rapports lénifiants, sous-estimés, si ce n'est révélés mensongers, des décennies plus tard, sur tant d'autres nuisances (glyphosates, Lévetirol, HDSI...), et qui déclare, en substance que :

"il est possible qu'un faisceau d'indices semblerait laisser à penser que les infrasons émis par les éoliennes pourrait poser problème ", mais ajoute que :

"le nombre peu élevé de riverains en souffrance ne justifie pas une étude épidémiologique" (SIC!), et conclut, en guise de recommandation, de :

" mettre en place, notamment dans le cas de situations de controverses, des systèmes de mesurage en continu du bruit autour des parcs éoliens" (RESIC!).

Pour résumer :

Pas d'étude, donc pas de danger ! On attend donc que le projet soit réalisé pour en évaluer les nuisances! Cette tautologie dans laquelle s'est engouffrée la filière éolienne pour en affirmer l'absence, en parlant d'effet nocebo et d'élucubrations est totalement cynique hypocrite, malhonnête et criminelle !

Comprenons-nous bien : je n'ai pas l'intention de finir - et ne finirai pas – cobaye de statistiques qui, de toute façon, ne seraient pas prises en compte, pour engraisser des fonds de pensions et actionnaires divers...

JE NE VERRAI PAS LES ÉOLIENNES DU MONT DE TRANSET !

Trahi par ce que je croyais être des amis, qui ont trempé dans cette forfaiture, je vis cette intrusion comme un véritable VIOL.

Le VIOL, parlons-en :

Que l'on ne me fasse surtout pas dire ce que je ne pense pas : Le viol est bien un crime abominable, il m'est inimaginable d'en minimiser l'abomination, mais

Certains penseront cyniquement que, "le mauvais moment passé", avec beaucoup de force, de recul, une solide thérapie et beaucoup d'amour, on peut, peut-être, espérer arriver à refaire surface.

On peut l'espérer...

Moi, non.

Je n'ai pas vécu ce cauchemar, mais je sais que mon agresseur, à chaque passage de pale devant le mât, continuera à me faire subir la torture permanente jour et nuit (le fameux "supplice chinois", insignifiant sur l'instant, cauchemardesque dans la durée...) vingt-quatre sur vingt-quatre, trois cent soixante-cinq jours par an sans, rigoureusement, aucune possibilité de me reconstruire...

Seul échappatoire : la fuite, et mourir de chagrin si je devais abandonner ce lieu.

À part les pieds en avant, inimaginable.

Au risque de me répéter, ce n'est déjà plus pour moi que je contribue à ce simulacre d'intérêt pour la population, aussi n'évoquerai-je pas la perte de valeur de mon bien immobilier, somme toute (c'est le cas de le dire) secondaire car je ne suis pas homme d'argent (la démarche que j'avais entreprise dans ce pays n'a jamais été une opération financière).

Ce n'est donc certainement pas l'aumône d'une indemnité pour nuisance qui m'achètera.

Faut-il avoir l'esprit rétréci et ne connaître aucune autre valeur que le fric pour imaginer calmer la populace avec de tels saupoudrages ... financés avec la taxe CSPE... extorquée au consommateur !

C'est à la vingtaine de mes voisins que je pense, quand eux ou leurs héritiers se trouveront avec un bien invendable ou à la valeur dégradée, dont la pièce de vie et les chambres (ou, ou les deux) "donnerai(en)t" pour la plupart sur ces abominations.

Avec le dénivelé, les pales culmineront - à 720 mètres de chez eux - à 220 mètres (l'équivalent du deuxième étage de la tour Eiffel vue depuis la moitié du Champs de Mars, pour les Parisiens...)

Sensation d'écrasement garanti !

Plus deux gîtes donnant directement sur ce désastre !

Quel touriste en quête de quiétude sera assez TARÉ pour aller se ressourcer dans ce lieu de paix, dans cette rare région de France réputée pour son ciel exempt de pollution lumineuse et les silences de ses nuits à "couper au couteau", si vantés par les offices de tourisme ?

Des voisins en location, qui ont préféré fuir acheter ailleurs, quand ils ont appris ce projet, pour cette seule raison.

Je pense également à deux autres nouveaux couples de voisins, qui ont acheté chacun (sur la foi de l'attestation écrite de la mairie, qu'il n'y avait pas de projet industriel et éolien en particulier), un bien immobilier pour reprendre les gîtes existants.

Bernés par les vendeurs, bernés par la mairie, leur projet anéanti, ils démarrent bien dans la région !

Je pense également à toutes les victimes inutiles et méprisées de toute cette escroquerie, de cette lutte perdue d'avance, à cette nature inutilement pillée, cette faune, sûrement plus digne de vivre que bien des "civilisés" et cette flore irrémédiablement souillées, ravagées, dévastées, que nous allons léguer aux générations futures ; à ce gâchis invraisemblable, pour l'unique satisfaction de quelques actionnaires, quelques fonds de pension.

Les fonds de pension, parlons-en : ainsi, que vient faire "Black Rock", l'un des pires fonds de pensions vautours (auquel on décerne la légion d'honneur...!) au sein de l'Office Franco-Allemand de la transition Énergétique (lui-même organisme privé, "cheval de Troie" créé par les industriels allemands !, repaires de tout le "gotha" des Scathophaga furcata attirés comme sur un étron par les juteux profits) hébergé au siège du Ministère de l'Écologie et de la transition énergétique ?...

Ou d'auto-proclamées "élites" (en fait, des schizophrènes drogués au fric, accrochés à ce logiciel PIB/croissance que l'on sait mortifère...).

Je commencerai à croire en le bien-fondé de cette filière lorsque des édiles, si prompts à user de leur influence et se démener pour détourner un tracé d'autoroute ou de TGV vers leur circonscription, se démèneront pour installer une machine à 500 mètres de chez eux.

Au contraire (au hasard...) de la ville du Touquet, pourtant quatre à cinq fois plus venteuse que la Creuse, qui annule un projet maritime à dix kilomètres des côtes... contre cinq cents mètres, donc, chez les bouseux !

Les crânes d'œuf qui nous gouvernent ne sont pas assez idiots, voire trop intelligents aux dires de certain pour ignorer ces faits, et ne pas avoir conscience de l'imposture de leurs diktats, lorsqu'ils imposent des machines industrielles à cette distance d'habitations...

Pour exemple, ils ne peuvent pas ignorer les accablantes conclusions piétinées du rapport de la COMMISSION PARLEMENTAIRE elle-même (que l'on ne peut pas soupçonner de partialité !) du 25 juillet 2019 concernant le "bien-fondé" de la politique éolienne inutile, coûteuse et nuisible de la France : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/rap-eng/r2195-t1.pdf>

Voir pages 20 et 295 à 297/346 disant, entre autres :

- Il est URGENT d'abaisser les tensions en décrétant un MORATOIRE dans les territoires impactés où les projets d'implantation sont disputés et en REVOYANT LES RÈGLES d'ÉLOIGNEMENT PAR RAPPORT AUX HABITATIONS (page 20),
 - Nécessité ABSOLUE de prendre en compte les volontés et spécificités locales pour assurer une transition énergétique cohérente et profitable (page 295)
 - Nécessité ABSOLUE de mener des études approfondies et indépendantes sur les effets sanitaires (page 296),
 - Nécessité ABSOLUE de tenir compte de ce qui se passe en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe (page 296),
 - il est nécessaire de mettre en place des mesures strictes et précises d'éloignement des éoliennes vis-à-vis des habitations afin de limiter au maximum leur impact. Le Gouvernement doit également protéger les campagnes en contraignant le développement aberrant de projets éoliens terrestres (page 297)
- ...Et la contribution éclairée, à ce rapport, de Madame Véronique Louwagie (pages 312 à 317), qui résume tout...

Julien Aubert, qui avait présidé cette commission d'enquête parlementaire sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, mettait les points sur les "i" dans une interview du Figaro le 5 décembre 2019 :

« Si on soutient les énergies électriques intermittentes, comme l'éolien, en vue de limiter le réchauffement climatique, on fait fausse route. Cette transition énergétique qui consiste à fermer des centrales nucléaires pour les remplacer par des énergies électriques intermittentes décarbonées n'a aucun impact sur le CO2 et la baisse des émissions de gaz à effet de serre ». Dans le prolongement des travaux de sa commission d'enquête, Julien Aubert a appelé, entre autres propositions, à « déclarer un moratoire sur tout projet éolien ne faisant pas consensus localement ».

Je me permets de rappeler que le **PRINCIPE DE PRÉCAUTION** a été introduit en droit français par la LOI BARNIER du 02 février 1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement. Selon ce principe, "l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économique acceptable".

Le Conseil d'État avait fait application de ce principe, dans son arrêt *Association Greenpeace France* du 25 septembre 1998, en prononçant sur ce fondement un sursis à exécution d'un arrêté du ministère de l'Agriculture et de la Pêche qui autorisait la commercialisation de variétés de maïs génétiquement modifié.

CE PRINCIPE A AUJOURD'HUI VALEUR CONSTITUTIONNELLE !

En effet, la révision constitutionnelle du 1er mars 2005 a annexé la Charte de l'environnement à la Constitution. Or, l'article 5 de la Charte dispose : "Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation

des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage".

Par ailleurs, par son arrêt *Commune d'Annecy* du 3 octobre 2008, le Conseil d'État a précisé que tous les droits inscrits dans la Charte de l'environnement avaient une **VALEUR JURIDIQUE CONTRAIGNANTE**.

Y contrevenir serait une trahison pour l'ÉTAT, et relèverait d'une procédure pour **MISE EN DANGER DÉLIBÉRÉE** (facteur aggravant, donc...) **DE LA VIE D'AUTRUI**

Mais, manifestement, sous la pression des lobbies, l'ÉTAT contrevient donc à ses obligations. Lorsqu'on prend conscience qu'un système est à ce point infiltré, percolé, phagocyté par les lobbies, comment ne pas tomber "complotiste", et ne pas penser au mot "mafia", tel que défini par Wikipédia : (je n'invente rien, c'est wikipédia qui le dit...) :
"Organisation criminelle dont les activités sont soumises à une direction collégiale occulte et qui repose sur une stratégie d'infiltration de la société civile et des institutions". On parle également de système mafieux.

Je n'invente rien, et beaucoup de noms me viennent à l'esprit... https://www.google.com/search?q=definition+mafia+wikipedia&rlz=1C1GGGE_frFR556FR565&oq=definition+mafia&aqs=chrome..69i57j0l7.9173j1j8&sourceid=chrome&ie=UTF-8

En effet, quelle différence avec un simulacre d'auto-proclamée "démocratie", qui impose des projets scélérats et nuisibles derrière le masque de respectabilité d'une parodie de concertation, pour gaver des fonds de pensions opaques et anonymes, à renfort de lois ciselées pour anéantir toute velléité de contestation, qui préfère investir dans des LBD plutôt que dans des hôpitaux, du personnel soignant, et l'éducation ?

Effectivement, comment ne pas être enclin à penser que nous sommes menés par des yakuzas qui, après avoir dépecé notre si beau pays, vendu à leurs complices du Capital ses "bijoux de famille", s'occupent à présent de gratter jusqu'à la moelle les pauvres os qu'il en reste sans, rigoureusement, aucune empathie, aucune considération, aucune pitié pour le peuple qui souffre, ravageant et sacrifiant ses plus beaux paysages (première destination mondiale pour le tourisme, première rentrée de devises...), "pour sauver le climat" (le plus fallacieux argument pour faire avaler ces couleuvres).

Comment ne pas être enclin à penser que l'État lui-même est instigateur et complice de cette escroquerie, comment ne pas être enclin à imaginer sa collusion avec des chacals mafieux, lorsque ses gouvernements tripotent les lois pour que leurs complices puissent sans vergogne - et en toute impunité ! - implanter des machines industrielles en pleine nature, relèvent les taux de nuisance sonore autorisés, nient les retours d'expériences de tous les pays du monde, ridiculisent les milliers de témoignages des souffrances endurées par les riverains de ces parcs, occultent les dizaines de rapports de médecins alertant sur les dangers auxquels sont soumises les populations.

Mention particulière à Ségolène Royale, dont l'intervention scélérate du Jeudi 14 mai 2015 à l'Assemblée Nationale avait fait capoter la demande des sénateurs qui avaient pourtant voté l'implantation des éoliennes à au moins 1000 mètres des premières habitations.

Heureusement qu'elle s'était engagée à être :

"très vigilante sur la circulaire d'application", se disant "prête à faire démonter les éoliennes dans

les endroits les plus conflictuels qui ne sont pas très nombreux" (sic !).

À part cette distance de 500 mètres, qui est devenue la LOI (alors que les machines sont désormais quasiment deux fois plus grandes, et que leurs méfaits sont désormais PROUVÉS), qui se souvient de ses engagements ?

« Un grand dirigeant commande par l'exemple et non par la force » (Sun Tzu-un)

Les présidents de région demandent un moratoire sur les projets, l'Allier refuse ceux dont la distance aux premières habitations est inférieure à dix fois la hauteur totale de la machine... Raison historique pour éviter de ravager à jamais nos sublimes campagnes.

Le 14 janvier 2020, s'exprimant à Pau lors d'une table ronde sur « L'écologie dans nos territoires », le Président de la République avait pourtant admis la nécessité d'être « lucide », considérant que « la capacité à développer massivement l'éolien est réduite », et reconnaissait que « Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays », en soulignant que « de plus en plus de gens ne veulent plus voir d'éolien près de chez eux, considérant que leur paysage est dégradé ».

On pouvait rêver que les fous furieux éoliens allaient un peu s'apaiser...
Que nenni !

Déclaration reniée, balayée, piétinée quelque temps plus tard par la circulaire du 16 septembre 2022, court-circuitant les députés et les sénateurs.
Quatre ministres, dont Agnès Pannier-Runacher et Christophe Béchu ordonnant aux préfets de «mettre en place toutes les actions requises» pour accélérer l'instruction des dossiers en cours concernant l'éolien terrestre, ce qui représente plusieurs milliers de machines...

Deuxième couche de reniement par Agnès Pannier-Runacher, qui a écrit ce 4 novembre au PDG d'EDF pour lui demander «de tout mettre en œuvre pour dégager de nouvelles marges de manœuvre permettant de passer l'hiver», en lui ordonnant de "débrider" barrages et parcs éoliens pour faciliter l'approvisionnement électrique du pays, cet hiver.

(le bridage d'une éolienne est la mesure ultime de sécurité décidée par le préfet après enquête publique dans le cadre d'une procédure environnementale, pour notamment permettre à nos concitoyens de pouvoir fermer l'œil la nuit et pour sauver ce qu'il reste de rapaces nocturnes et chauve-souris vivant dans le voisinage d'un tel engin...).

Le débridage est également demandé aux préfets pour les autres producteurs éoliens...

On peut se douter que ceux-ci ne s'en priveront pas, pour, dans un esprit évidemment citoyen et totalement désintéressé, "participer à l'effort de la Nation" pour passer l'hiver...

Bien sûr, cette production éolienne étant non pilotable, et nulle lorsqu'il n'y a pas de vent, on ne sait pas si on en disposera en cas de besoin, ni si elle servira à passer un pic de consommation. Mais ce dont on est sûr, c'est que le cadeau financier sera bien au rendez-vous pour les promoteurs...

Quand on sait que les nuisances sonores et infrasonores sont exponentiellement multipliées, quand il y a du vent, au carré de sa vitesse...

Bonne nuit les riverains, bonne chance les chiroptères !

On peut dire que nous, les "boomers" en aurons bien profité, et que nous laissons un beau bolobo à nos enfants.

Trop contents quand ils naissent avec leurs deux bras et leurs deux jambes, et qu'ils échappent à un cancer pédiatrique, tant leurs parents étaient déjà bien gavés de nano-particules et de glyphosates...

Ne voyant des adultes que des masques, à la télé que des programmes et des publicités décérébrants, des journaux d'information anxiogènes ils démarrent bien dans leur vie de consots-mateurs..

Au risque de me répéter, ce n'est plus pour moi que je participe à cette farce dont je ne serai pas le dindon, mais pour nos descendants.

Car le film passe à présent trop vite. J'en pressens trop bien la fin, et elle ne m'amuse plus du tout.

La curiosité qui, paradoxalement, m'aidait à "tenir" (jusqu'où nous mèneront toutes les catastrophes environnementales, humanitaires qui se développent exponentiellement tous azimuts ? jusqu'où allons-nous nous enfoncer dans cette pétaudière ?), s'érode de jour en jour. J'ai l'impression de (sur)vivre dans un monde parallèle et totalement surréaliste, mais ce n'est pas la "réalité virtuelle". Peut-être le "métaver"...

D'un côté, le peu qu'il reste, et qui se réduit comme peau de chagrin, d'une planète habitable, commençant à cuire dans ses excréments, des centaines de millions de malheureux qui ne demanderaient qu'à franchir décemment ce pont si fragile bâti entre néant et éternité, mais chassés par le climat, la faim, la soif, les guerres, et,

De l'autre, des gavés totalement déconnectés de toutes ces souffrances qui en veulent toujours plus, qui parlent de 5G, déjà de six, d'intelligence artificielle, d'aller sur Mars, hyperloop, cerveau connecté, Paris New-york en deux heures....

Comprendrons-nous enfin que l'épreuve que nous traversons est le dernier et désespéré ultimatum que nous envoie notre terre sacrifiée qui n'en peut plus d'être pillée et souillée? Sera-t-il entendu ? Avec l'équipe de malfaisants qui gouvernent partout en nous dressant les uns contre les autres (communautarisme, religion, salauds de pauvres, fainéants de chômeurs, parasites qui viennent nous envahir...etc..), il est malheureusement permis d'en douter... De toute façon, tout part tellement - et de plus en plus vite - en vrille, en sucette, en c... ou à vau-l'eau (au choix) que 49-3 ne sera, bientôt, non plus un article permettant de faire passer des lois scélérates nous rappelant qu'en un temps lointain, nous étions encore en démocratie, mais la norme de température la moitié du temps sur notre planète exsangue et à l'agonie.

Je comprends désormais que je n'ai plus ma place, ni aucune raison de vivre dans ce monde "orwellien", "greenwashé" (ah, la Principauté de Monaco qui s'autoproclame Parangon de l'écologie et se refait une vertu en achetant trois parcs éoliens en Bretagne : le prestige... et, encore une fois, le fric pour les puissants, et le cauchemar, très loin d'eux, pour les gueux...) imbibé de mensonge, où les derniers humains attachés aux valeurs d'Humanité sont traités d'éco-terroristes, et les éco-criminels qui autorisent, voire encouragent, voire cautionnent, voire organisent ce massacre organisé s'auto-promeuvent sauveurs de la planète...

Toutes les valeurs qui ont guidé toute ma vie - tolérance, respect de la parole donnée, frugalité - sont balayées par cette "start-up nation" putassière et malfaisante, ultra-consuméricque, pathologiquement obsédée par le fric, la rentabilité immédiate, où tout n'est que "mentonnades", pipeau et mépris, flicage, violence, exacerbant la haine et le communautarisme, prête à détruire, souiller, pourrir le peu qu'il reste de beau et de bon dans notre beau pays moribond pour racler les derniers fonds de tiroir, et s'empiffrer tant que faire se peut sur le dos des malheureux qui n'ont pas eu la chance de naître du bon côté du périphérique...

Dieu sait combien je suis viscéralement attaché à la non-violence, et n'ai jamais, même une seule fois dans ma vie, souhaité le moindre mal à quiconque.
Mais à présent, comment, sans la cautionner, encore moins l'encourager, ne pas comprendre que, par désespoir, certains se radicalisent, se rappelant l'article 35 de la Constitution de l'An 1 de la Première République du 24 juillet 1793 (jamais promulgué, évidemment...) :

« Quand le Gouvernement viole les droits du Peuple, l'insurrection est, pour le Peuple et chaque partie du Peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs »

Jusqu'à quand, tant les populations rurales se sentent méprisées, aculées, violées, pillées, désespérées, ne céderont-elles au principe de LÉGITIME DÉFENSE ?

Je suis consterné de découvrir que le Front National, avec sa démagogie coutumière, fait son miel de la détresse des damnés de l'industrie éolienne, en reprenant quasi mot pour mot l'argumentaire des intervenants des enquêtes publiques précédentes (Mont de Transet + Janaillat, plus tellement d'autres...), en raillant la duplicité d'un gouvernement arguant d'une part l'impossibilité de déroger aux obligations européennes (au terme d'un référendum piétiné) lorsqu'il s'agit de faire passer des lois scélérates, mais d'autre part seul pays de la Communauté autorisant une distance minimale de 500 mètres de ces machines industrielles (oui, machines industrielles, en pleine campagne !) !

JE NE VERRAI PAS LES ÉOLIENNES DU MONT DE TRANSET !

Bertrand DUCLOS Le Mont de Transet THAURON le 25 novembre 2022

PIÈCES JOINTES :

- 1/ Courrier Duclos / maire Thauron
- 2/ Réponse mairesse Thauron / Duclos
- 3/ Compte-rendu conseil municipal Thauron 17 juin 2016
- 4/ Relevés vent météo Monsieur Rivalier Pontarion
- 5/ Relevés vents météo Thauron (Google/Thauron/Janaillat)
- 6/ Rendement-type d'une éolienne
- 7/ Certificats médicaux DUCLOS Bertrand
- 8/ Galerie (incomplète) des espèces protégées photographiées sur le site (manquent le triton et la vipère, vus mais pas d'appareil photo à ce moment...).

ENQUÊTE PUBLIQUE PARC ÉOLIEN
MANSAT LA COURRIÈRE –THAURON "MONT DE TRANSET"
23250 (CREUSE)

CONTRIBUTION Mr DUCLOS Bertrand

PIÈCES ANNEXES

- 1/ Courrier Duclos / mairie Thauron du 05 novembre 2021
- 2/ Réponse mairesse / DUCLOS
- 3/ Compte-rendu Conseil Municipal Thauron du 21 mai 2016
- 4/ Relevés vent météo Pontarion Monsieur RIVALIER
- 5/ Relevés vent météo Thauron Google / Thauron / Janailat
- 6/ Rendement-type d'une éolienne
- 7/ Certificats médicaux Monsieur DUCLOS
- 8/ Galerie (très incomplète) des espèces protégées photographies sur le site

Je vous ai interpellée au printemps dernier, lorsque vous êtes venue nous apporter des masques anti-covid.

Je vous ai dit la dépression grave dans laquelle je suis plongé depuis que j'ai appris, tout à fait par hasard, le projet d'un parc éolien sur la commune, avec une machine à 720 mètres de chez nous.

Je vis cet événement comme un véritable VIOL (c'est à dessein que j'emploie ce terme dont l'horreur exprime exactement ce que je ressens), sans aucune possibilité de me reconstruire, puisque aucune thérapie, aucun soutien psychologique ne pourront me venir en aide car, en plus, je subirai en permanence le bras d'honneur de mon tortionnaire, me rappelant : « je t'ai bien entubé, gros plouc ! » à chaque tour de pale.

Par vos fautes, et votre faute seule, me voici à présent réduit à "tenir" avec force anti-dépresseurs et somnifères, suivi psychiatriquement pour préjudice d'anxiété avéré (avéré, car rigoureusement aucun espoir d'échapper aux conséquences sanitaires si ce projet voit le jour).

En effet, moins irresponsable que vous, j'ai eu la mauvaise idée de me pencher sur les conséquences - en particulier sanitaires - relatives à cette filière, et les retours d'expérience de milliers de riverains soumis à ces machines : acouphènes, vertiges, troubles de la vue, nausées, diarrhées, tachycardie, augmentation de la pression artérielle, céphalées, irritabilité, stress, asthénie, troubles de la vigilance et de la mémoire.....,

Tout ce que j'ai découvert a anéanti en moi tout espoir de finir mes jours paisiblement, dans ce lieu choisi, découvert après avoir sillonné l'hexagone en tous sens, ou j'avais décidé de me fixer, subjugué par la sérénité qu'irradie la virginité de ses paysages, la pureté de son air, ses ciels d'une limpidité jamais retrouvée ailleurs, que j'ai restauré avec amour depuis bientôt cinquante ans, épuisant mes tout petits moyens pécuniaires et physiques,

Mais vous êtes tellement confits, tellement confinés, tellement demeurés dans votre bouse que vous n'avez même pas conscience de la magnificence de notre région, dont la seule richesse – inestimable - est, justement, cette quiétude décrite plus haut. Vous êtes tellement obtus que vous n'avez même pas remarqué qu'il n'y a pas un seul moulin à vent dans toute la région, et que vous proposer ces épouvantails était une escroquerie, comme vendre des barrages au milieu d'un désert. En vous y prêtant, vous vous êtes faits les complices d'une mafia d'État.

Vous avez vendu la poule aux œufs d'or, pour une poignée de cacahuètes.

Notre hameau (le Mont de Transet) est situé une altitude de 550 mètres. Celle du pied de la machine n° 1, serait de 619 mètres, son sommet en bout de pale 739 mètres, soit une différence de 220 mètres.

Plus que la hauteur de la tour Montparnasse ! Quasiment le même angle que le sommet de la tour Eiffel vu du fond du champ de Mars ! Sensation d'écrasement totalement insoutenable.

Plus les flashes de la nacelle directement dans notre chambre à coucher, plus le bruit permanent d'une machine à laver dans la pièce à côté, plus l'effet stroboscopique des pales certains jours de l'année, plus les pathologies liées aux infrasons citées précédemment, plus, plus...

Vous m'aviez affirmé que vous n'avez pas participé à la décision. Or, si je me réfère à la liste des membres du conseil municipal de la précédente mandature, votre nom y apparaît bien. Même à supposer qu'il ne s'agit que d'une coïncidence homonymique, cette troublante proximité semble trop établie pour me convaincre que vous ne m'avez pas menti.

D'autre part, le soin méticuleux que vous avez apporté à ne pas mettre en exergue ce projet (pas un mot dans votre programme dans votre tract lors des dernières municipales, pas plus dans chacun de vos bulletins...), qui aurait été un argument de campagne "massue", puisque source de revenus importante pour notre commune, dont vous auriez pourtant pu vous vanter, est trop assourdissant pour ne pas sembler suspect.

Comment, alors, ne pas souscrire aux rumeurs de soupçons de prise illégale d'intérêts ou de corruption d'élus, qui fleurissent dans de nombreux foyers thauronnais ?

J'en conclus que, par ignorance, bêtise ou cupidité, vous avez vendu l'innocence de la fillette au premier maquereau-margoulin-bonimenteur qui a frappé à votre porte.

Dieu sait que je n'ai jamais, ne serait-ce qu'une seule fois, tout au long de mon existence, voulu le moindre mal à quiconque, pas plus que je ne souhaiterais pour, même un hypothétique pire ennemi lui-même, la fin de vie que vous me faites subir.

Mais je ne retiendrai pas son bras, si une victime moins respectueuse des lois, encore plus désespérée que moi, nous venge de votre forfaiture et vous inflige le sort que vous méritez.

Donc, pour la première fois, et à cause de vous et votre bande de pieds nickelés malfaisants, petits coquelets de village, je vais enfreindre ma règle de vie :

Je formule le vœu que vous-même et l'équipe de branquignols qui ont trempé dans cette forfaiture souffriez ne serait-ce que le dixième de ce que vous me faites endurer : vous n'y survivriez pas. Savez-vous ce que c'est que "tenir" (sans même plus savoir pourquoi ?) à l'aide d'une pharmacopée destructrice (sommifères + anti-dépresseurs), la nausée permanente, l'envie prégnante de mettre fin à ce cauchemar...

Pour ma part il devient évident que, de toute façon, pendu ou enfin rattrapé par mon horloge biologique, je ne verrai pas ces étrons, monuments mortifères érigés à la gloire de la cupidité, d'autant plus inutiles que, depuis que je relève chaque matin la météo et la vitesse du vent, il n'y a eu sur Thauron que deux jours où elle a dépassé les quinze kilomètres/heure nécessaires pour le fonctionnement de ces machines...

Il y a donc escroquerie caractérisée, de la part du porteur de ce projet, à la présentation frauduleuse d'un potentiel de rentabilité mensonger.

Je ne survivrai pas à cette vie de sacrifices pécuniaires et de labeur à faire de ce trou perdu le témoignage pour les générations futures que leur campagne avait été belle, et ne servirai pas de cobaye pour des statistiques dont tout le monde se fiche. Par contre, et c'est cette fois-ci, et très sincèrement pour vous que j'espère que ce projet ne se réalisera pas.

Car de même que l'on ne peut éprouver de la rancœur pour quelqu'un qui s'est laissé entortiller par naïveté ou crédulité, autant qu'on ne peut lui en vouloir d'être idiot au point de n'avoir pas mesuré les conséquences de ses décisions, par contre, comment ne pas avoir du ressentiment (doux euphémisme...) envers des gens qui, sciemment, délibérément, par cupidité, trahissent leur mandat et précipitent dans le malheur les administrés qu'ils sont censés protéger, en les entretenant sciemment dans l'ignorance ?

Je n'ai pas besoin de vous maudire, vos administrés et les générations futures le feront bien mieux que moi, lorsqu'ils réaliseront combien vous les avez dupés, en se retrouvant face à l'impossible démantèlement de ces étrons, dans un paysage dévasté, le gâchis inimaginable des centaines de tonnes de béton et de ferrailage de leurs fondations à jamais enfouis, qu'ils prendront conscience que, de la transition énergétique tant vantée, vous ne leur aurez laissé que les nuisances sonores, sanitaires, psychologiques, (pécuniaires lorsque qu'ils découvriront la dévaluation de leur bien immobilier), et qu'ils devront payer (lorsque les flibustiers qui vous ont vendu ce projet auront mis depuis belle lurette la clé sous le paillason en abandonnant la "patate chaude" aux gogos que vous êtes, et avez fait de nous) un démantèlement dont le coût, dans vingt ans, sera exorbitant et sans aucun rapport avec les sommes ridicules qu'ils auront approvisionnées.

Bien que je connaisse moult manières moins utiles de dépenser ma très modeste pension de retraite, je vous offre ce livre de Fabien Bouglé ("la face noire de la transition écologique"), que, par respect pour votre administré (moi-même en l'occurrence), je vous prie de lire avec attention.

Peut-être alors prendrez-vous, enfin, la mesure de votre forfaiture.

Thauron, le 05/11/21

08/11/2021

Monsieur Dudos,

J'accuse réception de votre colis, quel dommage de dépenser 10€ pour l'envoi recommandé, ma porte est ouverte. J'habite 4, lieu dit "Fontaneix", si je suis absente, ma boîte aux lettres est au bout de l'allée.

Ah oui mais j'oubliais Fontaneix est le bout du monde, .. la colline en face de la butte du Mont de Vranset... mais dans votre pur EGOÏSME seul compte votre petit coin de paradis, le reste de la commune n'existe pas:

Ce paysage si intact dont vous parlez n'est il pas sous en conciergerez, entretenue par certains de "mon groupe de coquelets" à qui vous faites allusion dans votre courrier -

En ce qui concerne les faits que vous me reprochez, il ont débute il me semble au cours du mandat précédent mon élection en tant que conseillère municipale. La demande étant partie d'un privé, propriétaire forestier dans le bois de Vranset.

- Le dossier a suivi son cours, mon prédécesseur a oeuvré avec son conseil municipal pour que le projet aboutisse, c'est tout à son honneur. Ce projet a eu un accord favorable en préfecture en Décembre 2019.

Je n'avais en aucun cas à l'évoquer dans ma profession de foi pour les élections en 2020. Pas plus dans nos petits bulletins municipaux puisque nous avons peu d'infos sur le reste à venir (requête vers les tribunaux oblige !)

Je ne me suis pas opposée en tant que conseillère au mandat précédent, car je trouvais opportune que ce parc éolien soit tout près du poste électrique de Mansat

La Courrière

J'ai suivi de près l'enquête publique comme toute personne intéressée par le projet.

Je ne suis pas pour les réunions publiques qui profitent à ceux qui crient le plus fort et occultent la majorité silencieuse.

Je n'ai pas de reproche à me faire; à aucun moment je n'ai pensé qu'une machine pouvait tomber sur la tête à MONSIEUR BERTRAND DUCLOS, ou l'implantation vous ne verra même pas le bout d'une pale depuis votre habitation.

Arrêtez donc de vous prendre pour le centre de la terre, elle continuera à tourner sans vous.

J'ai un sourire amer quand je pense aux milliers de gens qui habitent près d'une centrale nucléaire... ou qui ont été expropriés pour voir leur vallée noyée par un barrage électrique.

Et là aussi, combien de milliards de tonnes de béton pour suffire aux besoins de notre triste civilisation.

J'ai écouté dire que j'avais des intérêts personnels dans ce parc éolien et que ça allait me rapporter gros.

Je suis enchanté de l'apprendre, cela me permettrait de moins trimmer au quotidien sur mon exploit agricole pour entretenir ce beau paysage, comme vous le dites si bien "nous les bouseux on ne le remarque même plus"! Il est vrai que heureusement malgré mes occupations harrassantes, j'arrive encore à m'asseoir et contempler...

Trois éoliennes dans ce paysage ne vont pas me choquer.

Je suis désolé Monsieur Ducloux de ne pas me sentir responsable de votre état de santé.

Je vous rassure, personne ne se préoccupe du mien.

Bien Cordialement

Monique CAILLAUD
4, Fontaineix
23 250 THAURON



23 JUIN 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept juin deux mil seize, à vingt heures, le Conseil Municipal de THAURON, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel COUFFY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 mai 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : Michel COUFFY, Jean-Claude DOUMY, Isabelle COMBEAU, Monique CAILLAUD, Jacky DUPONT, Claude TARNAUD, Nathalie CADILLON, Jean-Pierre CHABAN

Absents : Valérie APOLLARO-ROBERT, Christelle ALBERT (excusée), Geneviève ORSAL

Secrétaire de séance : Jacky DUPONT

Publié le 20 juin 2016

8- PROJET PARC EOLIEN

Le Maire rappelle le projet de construction d'un parc éolien par la société NEOEN (44200 NANTES).

Dans ce contexte et lors des derniers échanges, Mr Grégoire HUSSON, chef de projet de NEOEN, propose à la commune, par équivalence à ce qui est acté sur la commune de Mansat-la-Courrière, également concerné par ce projet, un complément financier avec l'alternative suivante :

- NEOEN finance un projet communal à hauteur de 40 000/50 000 € (déblocage des fonds à la mise en service du parc éolien).
- Sinon, NEOEN verse une indemnité annuelle à hauteur de 1 000 € par éolienne, indexée durant l'exploitation du parc éolien. 3 ou 4 éoliennes sont prévues sur la commune, avec un bail de 18 ans minimum garanti.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de versement d'une indemnité annuelle de 1 000 € par éolienne.

Le maire est désigné pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

LE MAIRE,

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ,



COUFFY

de Doumy
[Signature]



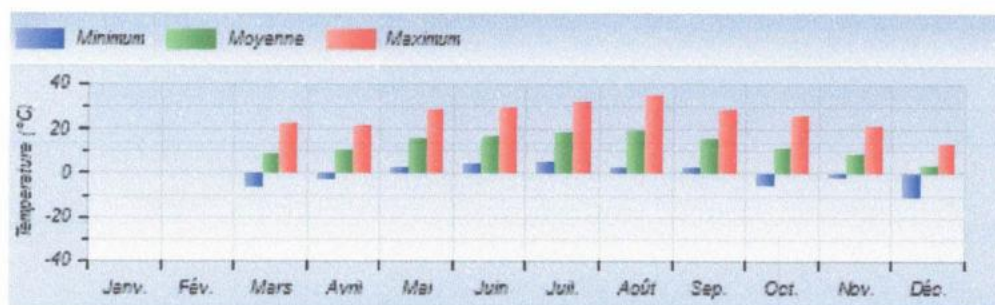
Statistiques de l'année 2009

Total des précipitations : 758.2 mm
 Nombre de jours pluvieux : 101
 Nombre de jours de gel (<0C) : 43
 Nombre de jour de forte chaleur (>30C) : 8
 Nombre de nuit tropicales (>20C) : 0



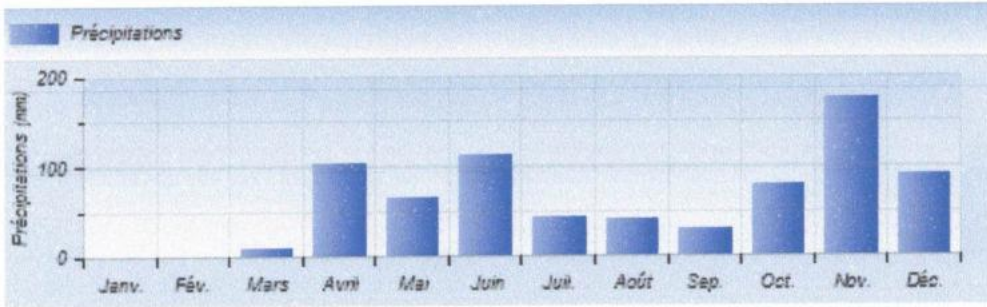
Pression - Humidité - Température

	Min	Max	Moyenne	Taux max (/h)	
Température ext.	-11.1 °C <i>19 déc. - 02h04</i>	35.1 °C <i>19 août - 15h43</i>	13.1 °C	+10.3 °C <i>29 juin - 08h33</i>	-10.5 °C <i>22 sept. - 21h34</i>
Tn/Tx	-11.1 °C <i>19 déc.</i>	35.1 °C <i>19 août</i>	-	-	
Pression	966.0 hPa <i>19 mars - 11h05</i>	1032.0 hPa <i>02 mai - 00h20</i>	1013.7 hPa	+56.0 hPa <i>19 mars - 12h20</i>	-50.0 hPa <i>19 mars - 11h05</i>
Humidité	24.0 %	98.0 %	75.6 %	+50.0 % <i>15 avr. - 13h23</i>	-52.0 % <i>15 avr. - 09h28</i>
Point de rosée	-12.0 °C	21.0 °C	8.4 °C	+12.0 °C <i>17 déc. - 05h19</i>	-12.0 °C <i>17 déc. - 06h19</i>
Facteur vent	-11.1 °C	-	-	-	
Humidex	-	39.4 °C	-	-	



Précipitations

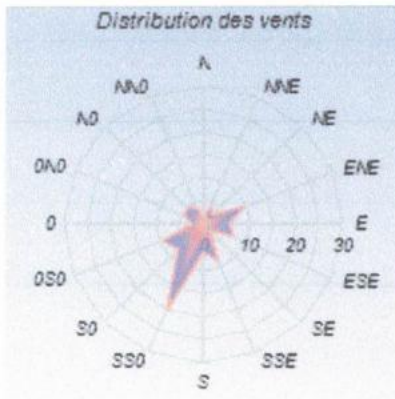
Taux max	+7178.0 mm <i>13 nov. - 10h44</i>
Précipitations max sur 1h	18.0 mm <i>05 juin - 18h23</i>
Précipitations max sur 24h	55.9 mm <i>06 juin - 11h29</i>



Vent

	Max	Moyenne
Vitesse	35.3 km/h <i>24 déc. - 22h04</i>	3.3 km/h
Rafale	51.5 km/h <i>28 nov. - 08h26</i>	5.8 km/h

Direction moyenne : S (188°)





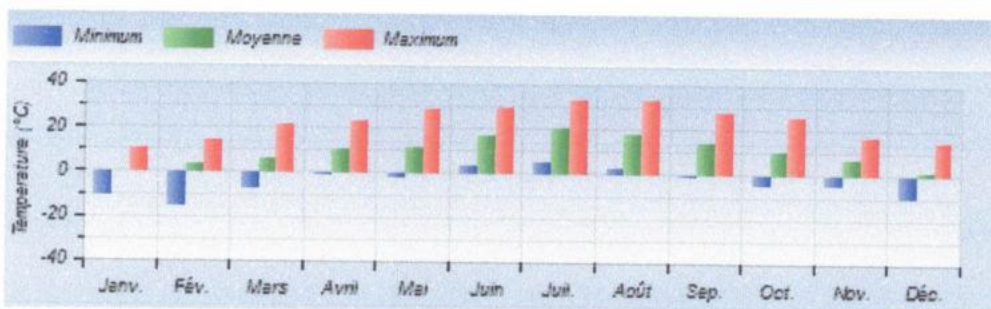
Statistiques de l'année 2010

Total des précipitations : 1081.8 mm
 Nombre de jours pluvieux : 118
 Nombre de jours de gel (<0C) : 90
 Nombre de jour de forte chaleur (>30C) : 7
 Nombre de nuit tropicales (>20C) : 0



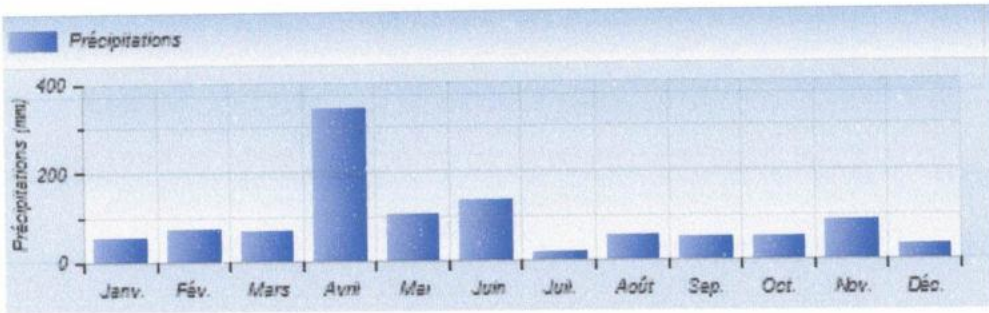
Pression - Humidité - Température

	Min	Max	Moyenne	Taux max (/h)	
Température ext.	-15.2 °C <i>01 févr. - 07h19</i>	33.5 °C <i>26 août - 13h46</i>	9.8 °C	+15.6 °C <i>07 déc. - 10h02</i>	-13.4 °C <i>09 déc. - 10h22</i>
Tn/Tx	-15.2 °C <i>01 févr.</i>	33.5 °C <i>26 août</i>	-	-	
Pression	950.0 hPa <i>25 nov. - 07h59</i>	1029.0 hPa <i>10 déc. - 08h45</i>	1009.9 hPa	+52.0 hPa <i>03 mai - 23h01</i>	-52.0 hPa <i>03 mai - 22h01</i>
Humidité	0.0 %	98.0 %	74.3 %	+94.0 % <i>17 nov. - 11h22</i>	-96.0 % <i>04 déc. - 22h34</i>
Point de rosée	-14.0 °C	22.0 °C	5.3 °C	+14.0 °C <i>17 nov. - 11h22</i>	-14.0 °C <i>17 nov. - 13h22</i>
Facteur vent	-15.2 °C	-	-	-	
Humidex	-	37.8 °C	-	-	



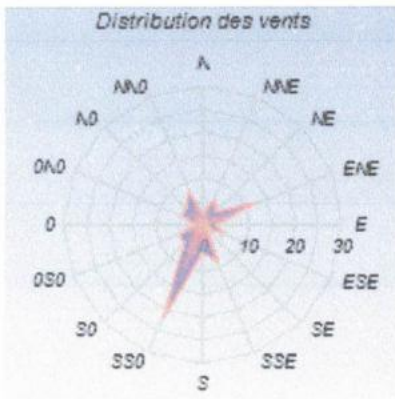
Précipitations

Taux max	+137330.7 mm <i>23 nov. - 11h06</i>
Précipitations max sur 1h	20.1 mm <i>28 juin - 13h46</i>
Précipitations max sur 24h	50.5 mm <i>09 juin - 18h57</i>



Vent

	Max	Moyenne
Vitesse	39.2 km/h <i>28 févr. - 06h04</i>	3.6 km/h
Rafale	58.0 km/h <i>24 févr. - 17h31</i>	5.5 km/h
Direction moyenne : S (188°)		





Statistiques de l'année 2011

Total des précipitations : 1021.6 mm
 Nombre de jours pluvieux : 108
 Nombre de jours de gel (<0C) : 60
 Nombre de jour de forte chaleur (>30C) : 8
 Nombre de nuit tropicales (>20C) : 0



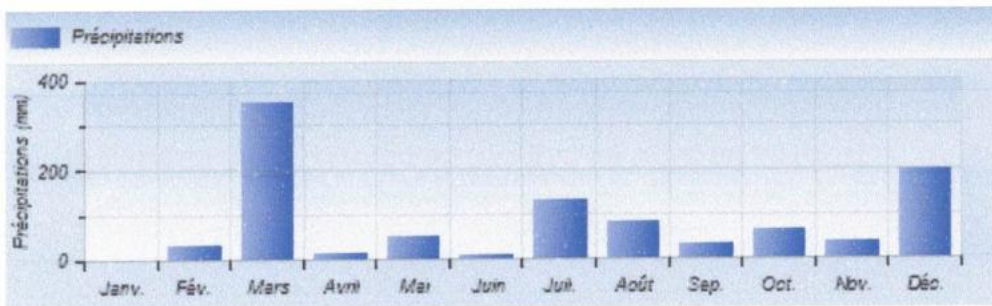
Pression - Humidité - Température

	Min	Max	Moyenne	Taux max (/h)	
Température ext.	-9.7 °C <i>04 janv. - 07h26</i>	36.3 °C <i>27 juin - 15h34</i>	12.5 °C	+21.3 °C <i>18 avr. - 10h31</i>	-13.4 °C <i>04 janv. - 14h32</i>
Tn/Tx	-9.7 °C <i>04 janv.</i>	36.3 °C <i>27 juin</i>	-	-	
Pression	971.0 hPa <i>07 mars - 22h44</i>	1035.0 hPa <i>25 déc. - 09h36</i>	1015.2 hPa	+21.0 hPa <i>02 févr. - 19h31</i>	-49.0 hPa <i>07 mars - 22h44</i>
Humidité	0.0 %	98.0 %	74.8 %	+55.0 % <i>04 janv. - 14h02</i>	-59.0 % <i>18 avr. - 10h31</i>
Point de rosée	-12.0 °C	23.0 °C	7.6 °C	+21.0 °C <i>04 janv. - 10h01</i>	-18.0 °C <i>04 janv. - 11h01</i>
Facteur vent	-9.7 °C	-	-	-	
Humidex	-	40.4 °C	-	-	



Précipitations

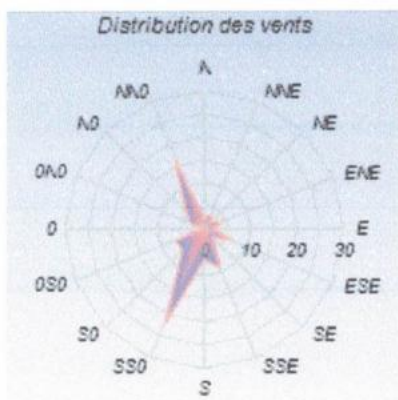
Taux max	+2478.0 mm <i>27 juil. - 09h34</i>
Précipitations max sur 1h	14.7 mm <i>02 mai - 21h37</i>
Précipitations max sur 24h	54.9 mm <i>16 déc. - 12h51</i>



Vent

	Max	Moyenne
Vitesse	35.6 km/h <i>12 mars - 13h15</i>	2.4 km/h
Rafale	46.1 km/h <i>12 mars - 13h15</i>	4.3 km/h

Direction moyenne : SSO (217°)





Statistiques de l'année 2012

Total des précipitations : 774.4 mm
 Nombre de jours pluvieux : 134
 Nombre de jours de gel (<0C) : 94
 Nombre de jour de forte chaleur (>30C) : 14
 Nombre de nuit tropicales (>20C) : 0



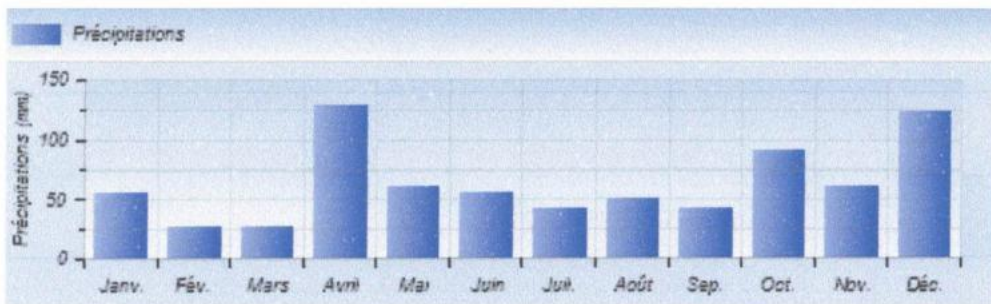
Pression - Humidité - Température

	Min	Max	Moyenne	Taux max (/h)	
Température ext.	-21.2 °C <i>06 févr. - 06h50</i>	38.2 °C <i>18 août - 14h01</i>	10.9 °C	+12.8 °C <i>16 juil. - 12h36</i>	-10.2 °C <i>16 juil. - 13h36</i>
Tn/Tx	-21.2 °C <i>06 févr.</i>	38.2 °C <i>18 août</i>	-	-	
Pression	987.0 hPa <i>01 nov. - 03h35</i>	1035.0 hPa <i>09 mars - 10h36</i>	1014.9 hPa	+4.0 hPa <i>24 sept. - 07h33</i>	-3.0 hPa <i>01 janv. - 23h51</i>
Humidité	19.0 %	98.0 %	76.2 %	+38.0 % <i>21 sept. - 12h12</i>	-51.0 % <i>29 déc. - 10h35</i>
Point de rosée	-20.0 °C	21.0 °C	6.6 °C	+20.0 °C <i>07 févr. - 21h46</i>	-20.0 °C <i>08 févr. - 00h21</i>
Facteur vent	-21.2 °C	-	-	-	
Humidex	-	41.2 °C	-	-	



Précipitations

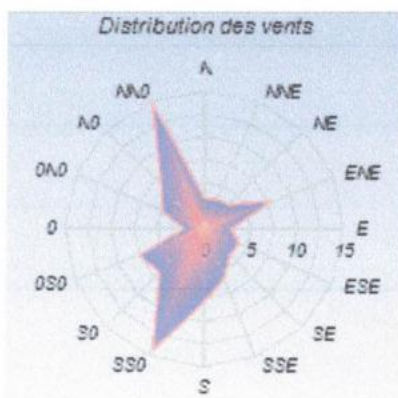
Taux max	+61.0 mm <i>29 août - 15h48</i>
Précipitations max sur 1h	8.4 mm <i>19 oct. - 21h35</i>
Précipitations max sur 24h	39.1 mm <i>26 avr. - 19h49</i>



Vent

	Max	Moyenne
Vitesse	26.3 km/h <i>18 oct. - 11h46</i>	2.5 km/h
Rafale	38.5 km/h <i>18 oct. - 11h46</i>	4.6 km/h

Direction moyenne : SO (241°)





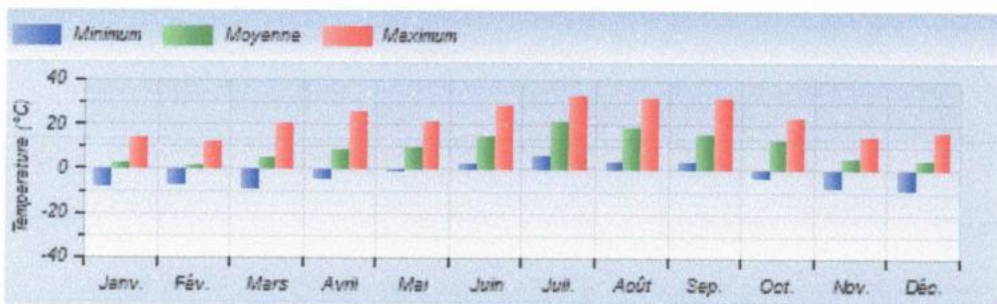
Statistiques de l'année 2013

Total des précipitations : 823.5 mm
 Nombre de jours pluvieux : 158
 Nombre de jours de gel (<0C) : 102
 Nombre de jour de forte chaleur (>30C) : 10
 Nombre de nuit tropicales (>20C) : 0



Pression - Humidité - Température

	Min	Max	Moyenne	Taux max (/h)
Température ext.	-8.8 °C <i>11 déc. - 06h33</i>	33.3 °C <i>22 juil. - 17h12</i>	10.2 °C	+12.9 °C <i>04 mars - 09h49</i> -9.7 °C <i>09 déc. - 16h31</i>
Tn/Tx	-8.8 °C <i>11 déc.</i>	33.3 °C <i>22 juil.</i>	-	-
Pression	978.0 hPa <i>19 janv. - 13h40</i>	1038.0 hPa <i>03 janv. - 19h03</i>	1013.4 hPa	+5.0 hPa <i>03 oct. - 21h49</i> -5.0 hPa <i>04 sept. - 14h52</i>
Humidité	22.0 %	98.0 %	79.1 %	+39.0 % <i>16 mars - 15h41</i> -61.0 % <i>16 déc. - 10h22</i>
Point de rosée	-12.0 °C	23.0 °C	6.3 °C	+10.0 °C <i>04 mars - 08h59</i> -9.0 °C <i>14 avr. - 09h04</i>
Facteur vent	-9.6 °C	-	-	-
Humidex	-	38.4 °C	-	-



Précipitations

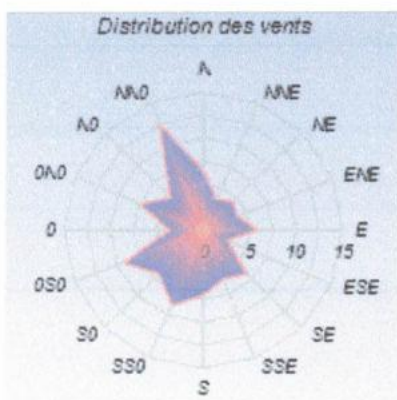
Taux max	+11586.3 mm <i>10 sept. - 21h19</i>
Précipitations max sur 1h	18.0 mm <i>14 sept. - 16h36</i>
Précipitations max sur 24h	51.6 mm <i>15 sept. - 08h49</i>



Vent

	Max	Moyenne
Vitesse	24.5 km/h <i>05 mars - 14h20</i>	2.2 km/h
Rafale	43.9 km/h <i>24 déc. - 11h34</i>	4.3 km/h

Direction moyenne : OSO (259°)





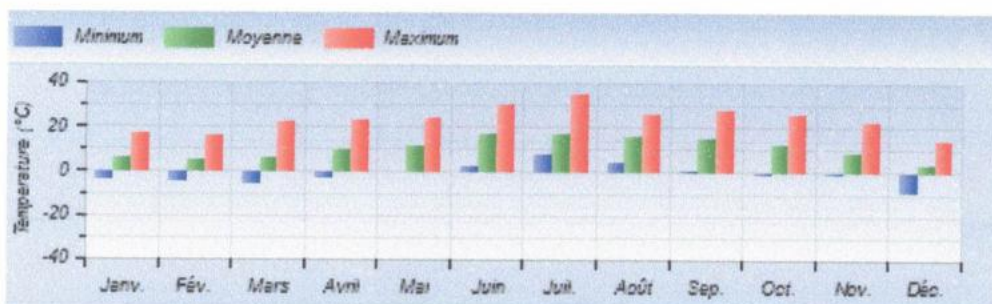
Statistiques de l'année 2014

Total des précipitations : 1039.6 mm
 Nombre de jours pluvieux : 135
 Nombre de jours de gel (<0C) : 54
 Nombre de jour de forte chaleur (>30C) : 5
 Nombre de nuit tropicales (>20C) : 0



Pression - Humidité - Température

	Min	Max	Moyenne	Taux max (/h)
Température ext.	-9.2 °C <i>29 déc. - 07h41</i>	34.7 °C <i>18 juil. - 14h27</i>	10.5 °C	+11.5 °C -8.5 °C <i>18 mars - 09h22 21 mai - 16h53</i>
Tn/Tx	-9.2 °C <i>29 déc.</i>	34.7 °C <i>18 juil.</i>	-	-
Pression	983.0 hPa <i>29 janv. - 00h03</i>	1035.0 hPa <i>29 déc. - 12h41</i>	1012.3 hPa	+4.0 hPa -3.0 hPa <i>10 févr. - 14h42 04 janv. - 04h48</i>
Humidité	0.0 %	98.0 %	79.9 %	+98.0 % -98.0 % <i>16 déc. - 09h44 16 déc. - 08h35</i>
Point de rosée	-12.0 °C	22.0 °C	6.9 °C	+10.0 °C -10.0 °C <i>18 mars - 09h07 09 juin - 08h32</i>
Facteur vent	-9.2 °C	-	-	-
Humidex	-	40.3 °C	-	-



Précipitations

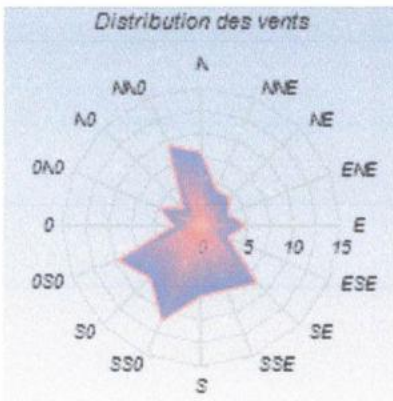
Taux max	+30381.0 mm <i>26 déc. - 11h07</i>
Précipitations max sur 1h	52.6 mm <i>23 juil. - 09h12</i>
Précipitations max sur 24h	52.6 mm <i>23 juil. - 09h44</i>



Vent

	Max	Moyenne
Vitesse	24.8 km/h <i>04 févr. - 23h18</i>	2.3 km/h
Rafale	47.2 km/h <i>13 févr. - 07h52</i>	4.4 km/h

Direction moyenne : SSO (210°)





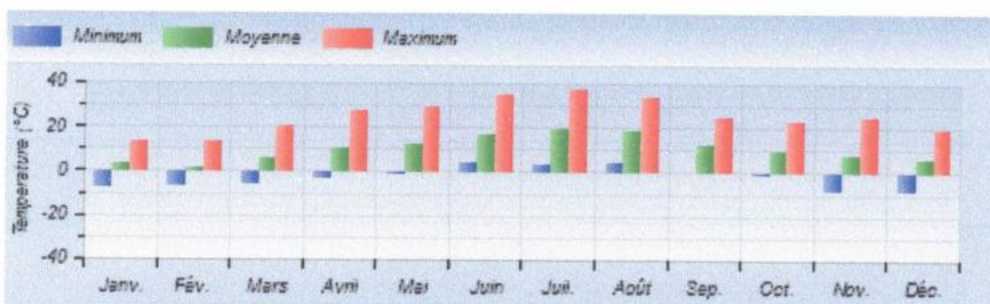
Statistiques de l'année 2015

Total des précipitations : 1166.4 mm
 Nombre de jours pluvieux : 122
 Nombre de jours de gel (<0C) : 90
 Nombre de jour de forte chaleur (>30C) : 26
 Nombre de nuit tropicales (>20C) : 0



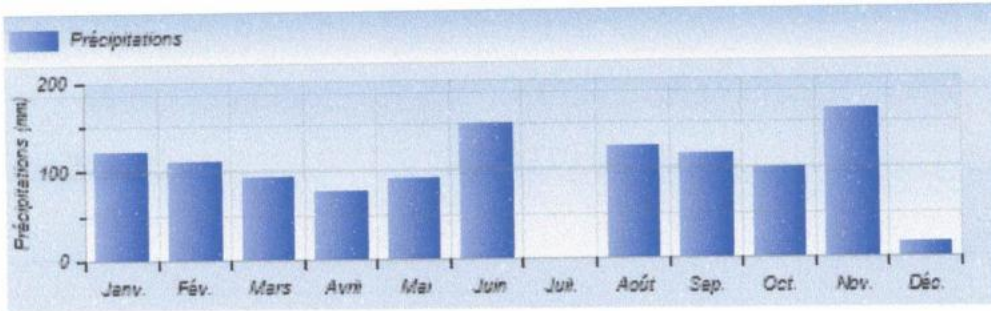
Pression - Humidité - Température

	Min	Max	Moyenne	Taux max (/h)	
Température ext.	-8.0 °C <i>24 nov. - 05h40</i>	37.4 °C <i>16 juil. - 15h24</i>	10.7 °C	+10.5 °C <i>09 sept. - 08h51</i>	-6.6 °C <i>08 mars - 19h26</i>
Tn/Tx	-8.0 °C <i>24 nov.</i>	37.4 °C <i>16 juil.</i>	-	-	
Pression	980.0 hPa <i>31 janv. - 03h41</i>	1037.0 hPa <i>09 déc. - 07h40</i>	1016.9 hPa	+3.0 hPa <i>11 janv. - 04h11</i>	-5.0 hPa <i>29 janv. - 16h07</i>
Humidité	14.0 %	98.0 %	76.5 %	+31.0 % <i>26 juil. - 19h11</i>	-62.0 % <i>13 mai - 09h01</i>
Point de rosée	-10.0 °C	22.0 °C	6.1 °C	+11.0 °C <i>14 déc. - 09h40</i>	-10.0 °C <i>02 juil. - 09h05</i>
Facteur vent	-8.0 °C	-	-	-	
Humidex	-	38.6 °C	-	-	



Précipitations

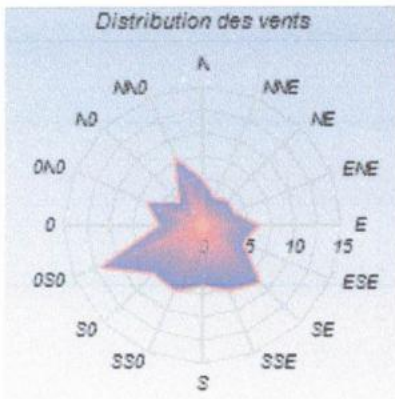
Taux max	+5129.8 mm <i>15 juin - 08h06</i>
Précipitations max sur 1h	36.8 mm <i>02 janv. - 00h56</i>
Précipitations max sur 24h	69.6 mm <i>21 nov. - 10h45</i>



Vent

	Max	Moyenne
Vitesse	21.2 km/h <i>13 févr. - 12h26</i>	2.0 km/h
Rafale	37.1 km/h <i>13 févr. - 13h11</i>	4.2 km/h

Direction moyenne : SSO (210°)





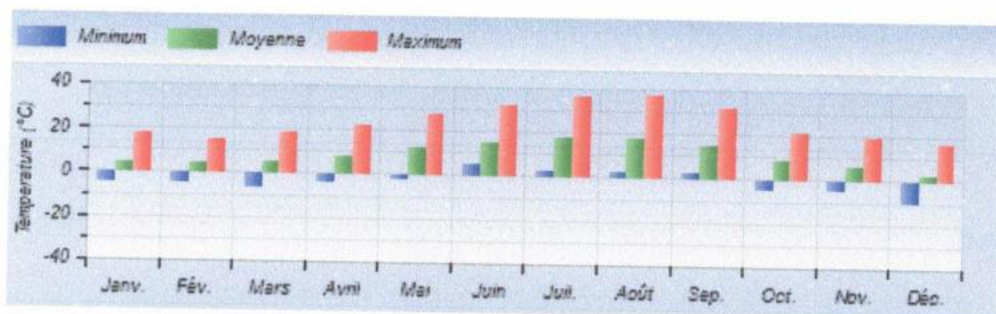
Statistiques de l'année 2016

Total des précipitations : 1940.1 mm
 Nombre de jours pluvieux : 140
 Nombre de jours de gel (<0C) : 88
 Nombre de jour de forte chaleur (>30C) : 21
 Nombre de nuit tropicales (>20C) : 0



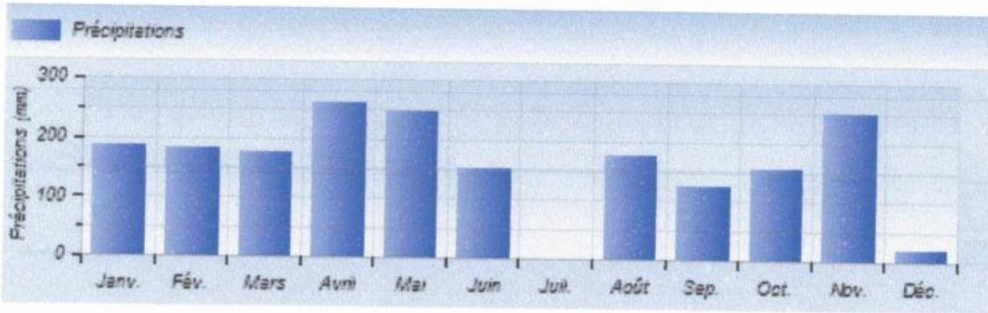
Pression - Humidité - Température

	Min	Max	Moyenne	Taux max (/h)	
Température ext.	-10.0 °C <i>30 déc. - 07h22</i>	37.6 °C <i>24 août - 14h54</i>	10.7 °C	+10.5 °C <i>26 août - 08h38</i>	-9.7 °C <i>27 mars - 00h24</i>
Tn/Tx	-10.0 °C <i>30 déc.</i>	37.6 °C <i>24 août</i>	-	-	
Pression	985.0 hPa <i>14 févr. - 02h09</i>	1036.0 hPa <i>27 déc. - 17h40</i>	1015.2 hPa	+6.0 hPa <i>27 mars - 00h09</i>	-3.0 hPa <i>03 janv. - 14h06</i>
Humidité	17.0 %	98.0 %	76.5 %	+47.0 % <i>21 mai - 20h22</i>	-64.0 % <i>26 août - 08h53</i>
Point de rosée	-13.0 °C	23.0 °C	6.1 °C	+11.0 °C <i>01 nov. - 09h21</i>	-9.0 °C <i>08 juil. - 09h01</i>
Facteur vent	-10.0 °C	-	-	-	
Humidex	-	39.3 °C	-	-	



Précipitations

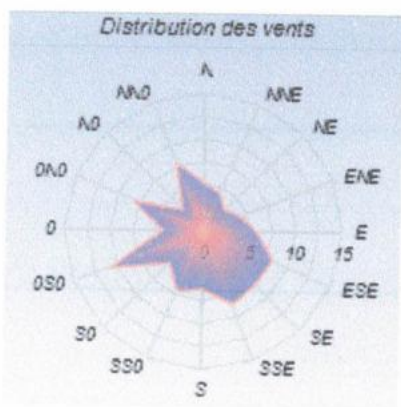
Taux max	+6906.8 mm <i>23 août - 19h20</i>
Précipitations max sur 1h	43.2 mm <i>28 août - 17h12</i>
Précipitations max sur 24h	78.2 mm <i>15 sept. - 06h38</i>



Vent

	Max	Moyenne
Vitesse	23.4 km/h <i>09 févr. - 10h06</i>	1.8 km/h
Rafale	37.8 km/h <i>28 mars - 09h10</i>	3.7 km/h

Direction moyenne : S (195°)





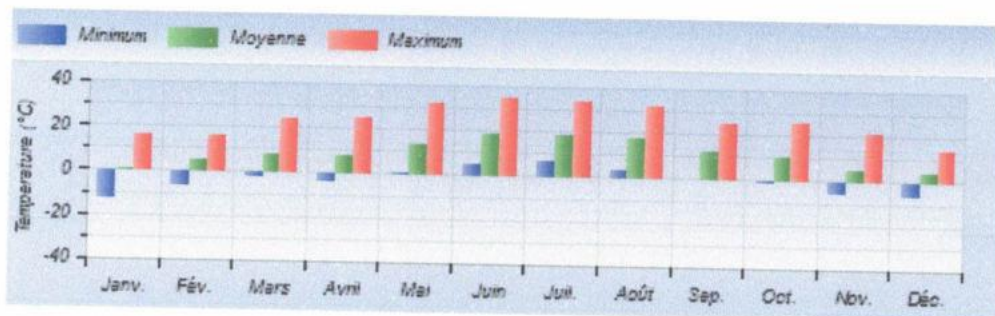
Statistiques de l'année 2017

Total des précipitations : 1771.1 mm
 Nombre de jours pluvieux : 135
 Nombre de jours de gel (<0C) : 91
 Nombre de jour de forte chaleur (>30C) : 22
 Nombre de nuit tropicales (>20C) : 0



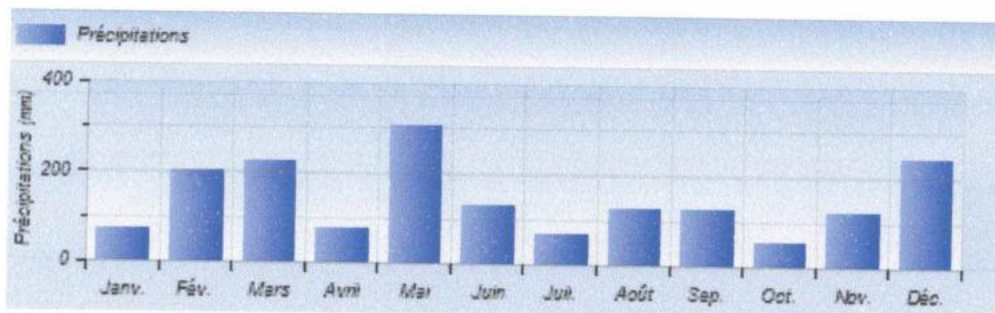
Pression - Humidité - Température

	Min	Max	Moyenne	Taux max (/h)	
Température ext.	-12.6 °C <i>20 janv. - 07h37</i>	35.1 °C <i>22 juin - 14h38</i>	10.3 °C	+17.9 °C <i>07 sept. - 10h45</i>	-13.0 °C <i>07 sept. - 08h42</i>
Tn/Tx	-12.6 °C <i>20 janv.</i>	35.1 °C <i>22 juin</i>	-	-	
Pression	972.0 hPa <i>11 déc. - 03h20</i>	1036.0 hPa <i>21 déc. - 10h24</i>	1015.9 hPa	+5.0 hPa <i>04 févr. - 10h22</i>	-4.0 hPa <i>04 févr. - 05h52</i>
Humidité	0.0 %	98.0 %	76.3 %	+53.0 % <i>07 sept. - 10h27</i>	-89.0 % <i>07 sept. - 07h57</i>
Point de rosée	-17.0 °C	23.0 °C	5.8 °C	+14.0 °C <i>20 janv. - 02h07</i>	-12.0 °C <i>20 janv. - 08h52</i>
Facteur vent	-12.6 °C	-	-	-	
Humidex	-	38.3 °C	-	-	



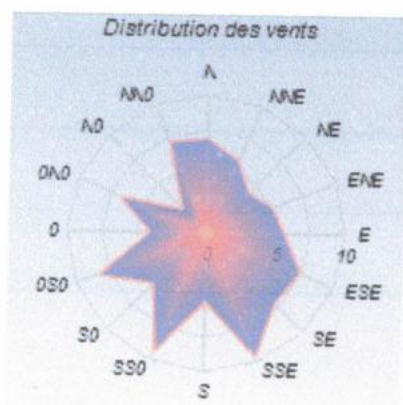
Précipitations

Taux max	+24380.3 mm <i>07 sept. - 09h24</i>
Précipitations max sur 1h	37.3 mm <i>01 août - 02h36</i>
Précipitations max sur 24h	77.0 mm <i>11 déc. - 05h35</i>



Vent

	Max	Moyenne
Vitesse	19.8 km/h <i>27 janv. - 09h15</i>	1.7 km/h
Rafale	37.1 km/h <i>27 janv. - 16h00</i>	3.8 km/h
Direction moyenne : SSE (171°)		





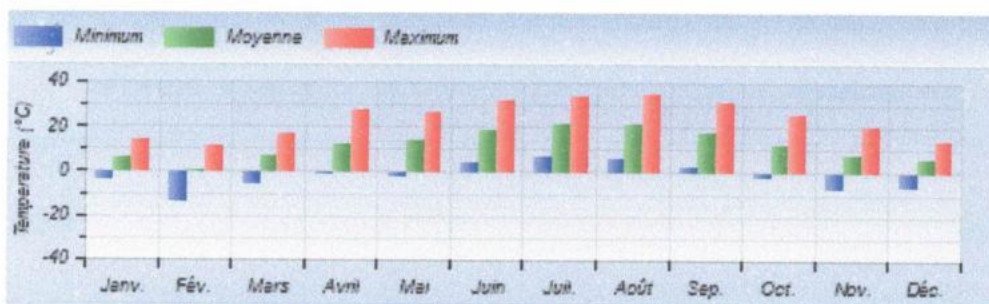
Statistiques de l'année 2018

Total des précipitations : 1009.1 mm
 Nombre de jours pluvieux : 115
 Nombre de jours de gel (<0C) : 63
 Nombre de jour de forte chaleur (>30C) : 26
 Nombre de nuit tropicales (>20C) : 0



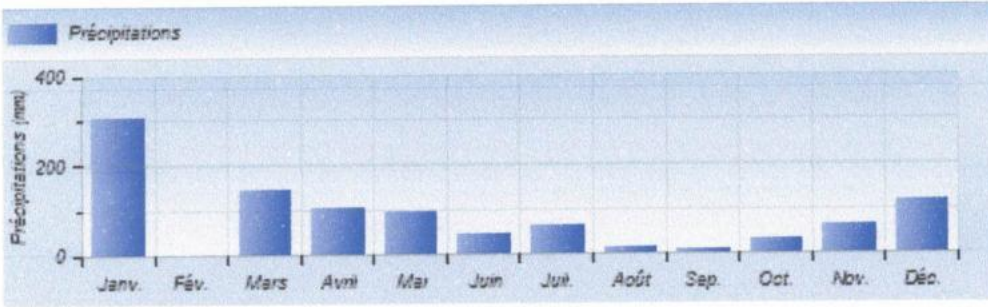
Pression - Humidité - Température

	Min	Max	Moyenne	Taux max (/h)	
Température ext.	-13.9 °C <i>28 févr. - 06h05</i>	35.5 °C <i>06 août - 15h50</i>	12.2 °C	+11.1 °C <i>12 août - 08h45</i>	-10.5 °C <i>18 oct. - 20h33</i>
Tn/Tx	-13.9 °C <i>28 févr.</i>	35.5 °C <i>06 août</i>	-	-	
Pression	979.0 hPa <i>01 mars - 19h39</i>	1037.0 hPa <i>28 janv. - 10h54</i>	1012.8 hPa	+4.0 hPa <i>04 juil. - 17h49</i>	-4.0 hPa <i>14 mars - 13h38</i>
Humidité	0.0 %	98.0 %	69.7 %	+94.0 % <i>08 oct. - 00h04</i>	-95.0 % <i>07 oct. - 23h04</i>
Point de rosée	-20.0 °C	22.0 °C	6.0 °C	+20.0 °C <i>27 févr. - 04h50</i>	-17.0 °C <i>27 févr. - 07h35</i>
Facteur vent	-13.9 °C	-	-	-	
Humidex	-	37.0 °C	-	-	



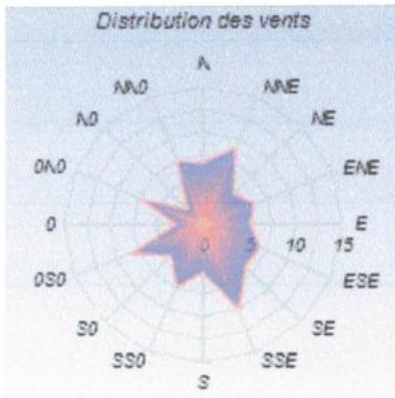
Précipitations

Taux max	+274.3 mm <i>03 mars - 13h05</i>
Précipitations max sur 1h	39.1 mm <i>04 juil. - 18h19</i>
Précipitations max sur 24h	61.2 mm <i>05 juil. - 06h34</i>



Vent

	Max	Moyenne
Vitesse	21.2 km/h 30 mars - 05h35	1.0 km/h
Rafale	39.6 km/h 04 avr. - 13h39	2.8 km/h
Direction moyenne : ESE (129°)		





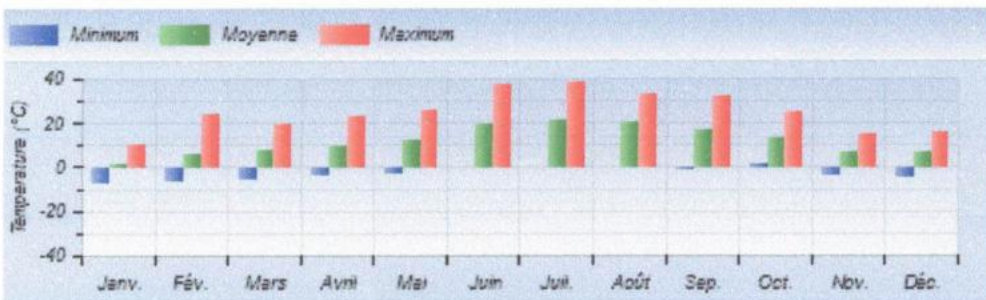
Statistiques de l'année 2019

Total des précipitations : 2204.0 mm
 Nombre de jours pluvieux : 135
 Nombre de jours de gel (<0C) : 83
 Nombre de jour de forte chaleur (>30C) : 30
 Nombre de nuit tropicales (>20C) : 1



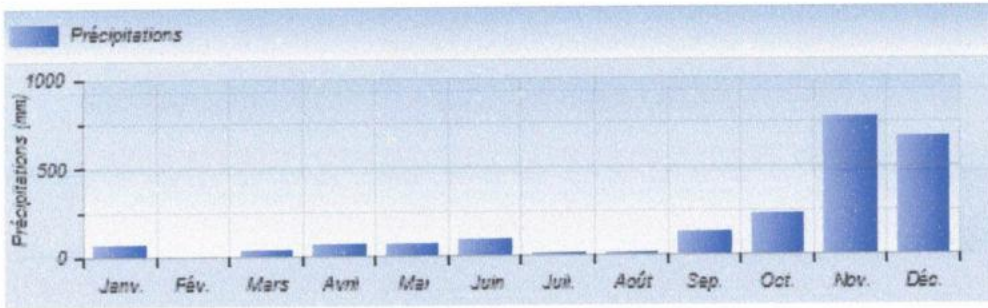
Pression - Humidité - Température

	Min	Max	Moyenne	Taux max (/h)	
Température ext.	-7.1 °C <i>24 janv. - 23h33</i>	38.3 °C <i>23 juil. - 15h50</i>	12.3 °C	+22.5 °C <i>03 sept. - 09h25</i>	-17.6 °C <i>04 juil. - 00h02</i>
Tn/Tx	-7.1 °C <i>25 janv.</i>	38.3 °C <i>23 juil.</i>	-	-	
Pression	979.0 hPa <i>03 nov. - 05h46</i>	1033.0 hPa <i>02 janv. - 09h19</i>	1013.5 hPa	+4.0 hPa <i>15 avr. - 20h51</i>	-5.0 hPa <i>19 déc. - 23h31</i>
Humidité	0.0 %	98.0 %	65.4 %	+98.0 % <i>12 janv. - 02h03</i>	-98.0 % <i>12 janv. - 01h03</i>
Point de rosée	-11.0 °C	24.0 °C	5.0 °C	+19.0 °C <i>08 juil. - 07h32</i>	-14.0 °C <i>08 juil. - 00h02</i>
Facteur vent	-7.1 °C	-	-	-	
Humidex	-	41.9 °C	-	-	



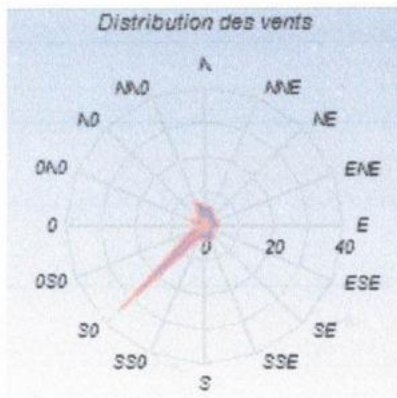
Précipitations

Taux max	+3983.7 mm <i>28 déc. - 11h03</i>
Précipitations max sur 1h	29.7 mm <i>14 déc. - 05h16</i>
Précipitations max sur 24h	167.6 mm <i>03 nov. - 12h30</i>



Vent

	Max	Moyenne
Vitesse	20.9 km/h <i>25 avr. - 01h32</i>	0.3 km/h
Rafale	36.4 km/h <i>06 mars - 12h07</i>	0.8 km/h
Direction moyenne : SO (233°)		



**2021 VITESSE VENT THAURON (RELEVÉ QUOTIDIEN VERS
09 HEURES DU MATIN SUR LE SITE "GOOGLE METEO THAURON")**

2021 VITESSE VENT THAURON (RELEVÉ QUOTIDIEN VERS 09 HEURES DU MATIN SUR LE SITE "GOOGLE METEO THAURON")

DATE 01/01	KM/H 01/02	DATE 01/03	KM/H 01/04	DATE 01/05	KM/H 01/06	DATE 01/07	KM/H 01/08	DATE	KM/H	DATE	KM/H	DATE	KM/H	DATE	KM/H	DATE	KM/H
								01/09		01/10		01/11		01/12		01/12	
								02/09	NR	02/10	11	02/11	16	02/12	19		
								03/09		03/10	23	03/11	11	03/12	6		
								04/09	6	04/10	6	04/11	13	04/12	13		
								05/09	3	05/10	19	05/11	6	05/12	6		
								06/09	3	06/10	3	06/11	3	06/12	8		
								07/09	5	07/10	7	07/11	2	07/12	10		
								08/09	8	08/10	8	08/11	16	08/12	5		
								09/09	10	09/10	6	09/11	6	09/12	6		
								10/09	11	10/10	8	10/11	3	10/12	19		
								11/09	8	11/10	10	11/11	3	11/12	5		
								12/09	3	12/10	8	12/11	5	12/12	5		
								13/09	5	13/10	6	13/11	6	13/12	3		
								14/09	13	14/10	11	14/11	5	14/12	5		
								15/09	6	15/10	3	15/11	8	15/12	6		
								16/09	0	16/10	6	16/11	6	16/12	11		
								17/09	5	17/10	3	17/11	5	17/12	11		
								18/09	5	18/10	5	18/11	6	18/12	11		
								19/09	8	19/10	8	19/11	3	19/12	5		
								20/09	2	20/10	14	20/11	2	20/12	11		
								21/09	6	21/10	10	21/11	3	21/12	3		
								22/09	10	22/10	3	22/11	14	22/12	3		
								23/09	3	23/10	11	23/11	18	23/12	10		
								24/09	3	24/10	6	24/11	5	24/12	6		
								25/09	11	25/10	8	25/11	8	25/12	10		
								26/09	8	26/10	3	26/11	5	26/12	5		
								27/09	11	27/10	6	27/11	10	27/12	16		
								28/09	3	28/10	8	28/11	10	28/12	19		
								29/09	13	29/10	19	29/11	0	29/12	10		
								30/09	3	30/10	10	30/11	6	30/12	2		
										31/10	11		31/12	6			
									6,25		8,55		6,87		8,23		
								18/28	64,29	15/31	48,39	22/30	73,33	19/31	61,29		
								10/28	35,71	14/31	45,16	5/30	16,67	8/31	25,81		
								0	0	2/31	6,45	3/30	10	4/31	12,90		
								000		19,0		16,7		18,3			

* Petit rappel : à 19km/h, soit la vitesse maximale enregistrée quatre fois seulement depuis 6 mois, le rendement (4 fois en 6 mois !) n'aura été que de 10% !

Depuis sept 2021, à suivre...	
Moins de 2 /s, soit 7.2 km/h : NE TOURNE MÊME PAS !!!	
entre 2m/s, soit 7.2 km/h, et 4m/s (14.4 km/h) : commence à tourner, mais PRODUCTION NULLE !!!	
à partir de 4m/s, soit 14.4 km/h : commence (ENFIN !) à produire	
vitesse moyenne mensuelle	
Pourcentage (%) de jours "productifs" / mois	
moyenne du rendement lorsque l'éolienne a produit du courant	

2022 VITESSE VENT THAURON (RELEVÉ QUOTIDIEN VERS 09 HEURES DU MATIN SUR LE SITE "GOOGLE METEO THAURON")

DATE	km/h	DATE	km/h	DATE	km/h	DATE	km/h	DATE	km/h	DATE	km/h	DATE	km/h	DATE	km/h
01/01	5	01/02	2	01/03	5	01/04	13	01/05	5	01/06	3	01/07	3	01/08	2
02/01	8	02/02	6	02/03	11	02/04	16	02/05	6	02/06	6	02/07	6	02/08	5
03/01	10	03/03	5	03/03	3	03/04	11	03/05	6	03/06	11	03/07	3	03/08	5
04/01	21	04/02	8	04/03	5	04/04	5	04/05	2	04/06	3	04/07	8	04/08	8
05/01	0	05/02	3	05/03	6	05/04	5	05/05	6	05/06	3	05/07	5	05/08	6
06/01	10	06/02	10	06/03	8	06/04	10	06/05	5	06/06	5	06/07	6	06/08	13
07/01	6	07/02	5	07/03	10	07/04	24	07/05	5	07/06	3	07/07	16	07/08	10
08/01	8	08/02	6	08/03	8	08/04	24	08/05	5	08/06	11	08/07	10	08/08	11
09/01	8	09/02	5	09/03	8	09/04	6	09/05	6	09/06	8	09/07	10	09/08	10
10/01	5	10/02	5	10/03	10	10/04	8	10/05	5	10/06	0	10/07	11	10/08	6
11/01	10	11/02	13	11/03	23	11/04	13	11/05	13	11/06	6	11/07	11	11/08	5
12/01	14	12/02	5	12/03	5	12/04	14	12/05	3	12/06	5	12/07	6	12/08	3
13/01	14	13/02	13	13/03	12	13/04	5	13/05	3	13/06	10	13/07	6	13/08	5
14/01	2	14/02	11	14/03	5	14/04	8	14/05	8	14/06	8	14/07	3	14/08	11
15/01	2	15/02	6	15/03	19	15/04	8	15/05	8	15/06	10	15/07	8	15/08	11
16/01	2	16/02	13	16/03	5	16/04	8	16/05	3	16/06	5	16/07	13	16/08	6
17/01	3	17/02	13	17/03	18	17/04	10	17/05	5	17/06	10	17/07	10	17/08	5
18/01	11	18/02	11	18/03	21	18/04	5	18/05	10	18/06	6	18/07	6	18/08	2
19/01	5	19/02	2	19/03	6	19/04	5	19/05	10	19/06	5	19/07	10	19/08	5
20/01	16	20/02	11	20/03	14	20/04	8	20/05	13	20/06	6	20/07	3	20/08	2
21/01	16	21/02	13	21/03	8	21/04	2	21/05	22	21/06	10	21/07	00	21/08	3
22/01	13	22/02	6	22/03	16	22/04	3	22/05	2	22/06	13	22/07	6	22/08	3
23/01	14	23/02	2	23/03	3	23/04	7	23/05	2	23/06	3	23/07	6	23/08	00
24/01	3	24/02	10	24/03	6	24/04	8	24/05	8	24/06	8	24/07	6	24/08	8
25/01	2	25/02	0	25/03	5	25/04	10	25/05	11	25/06	6	25/07	10	25/08	10
26/01	5	26/02	10	26/03	8	26/04	3	26/05	14	26/06	3	26/07	5	26/08	5
27/01	2	27/02	6	27/03	6	27/04	10	27/05	8	27/06	5	27/07	3	27/08	5
28/01	6	28/02	3	28/03	8	28/04	3	28/05	11	28/06	5	28/07	3	28/08	10
29/01	8	29/02	10	29/03	10	29/04	3	29/05	14	29/06	5	29/07	5	29/08	3
30/01	5	30/02	8	30/03	8	30/04	3	30/05	8	30/06	8	30/07	3	30/08	5
31/01	8	31/02	10	31/03	10	31/04	3	31/05	8	31/06	5	31/07	3	31/08	5
	7,39	7,29	9,35	8,60	7,45	6,50	6,55	4,43	7,53	6,84					
	16/31	51,6	16/28	57,1	13/31	41,94	13/31	61,29	19/31	100	30/30	64,5	20/31	21/30	25/31
	12/31	38,7	12/28	42,9	13/31	41,94	12/31	35,48	11/31	0	0/30	32,25	10/31	8/30	6/31
	3/31	9,68	0/20	0	5/31	16,13	5/31	3,23	1/31	0	0/30	3,25	1/31	1/30	0/31
	17,70	000	19	19,1	22	000	22	000	16						000

vitesse moyenne mensuelle
Pourcentage (%) de jours "productifs" / mois
moyenne du rendement lorsque l'éolienne a produit du courant

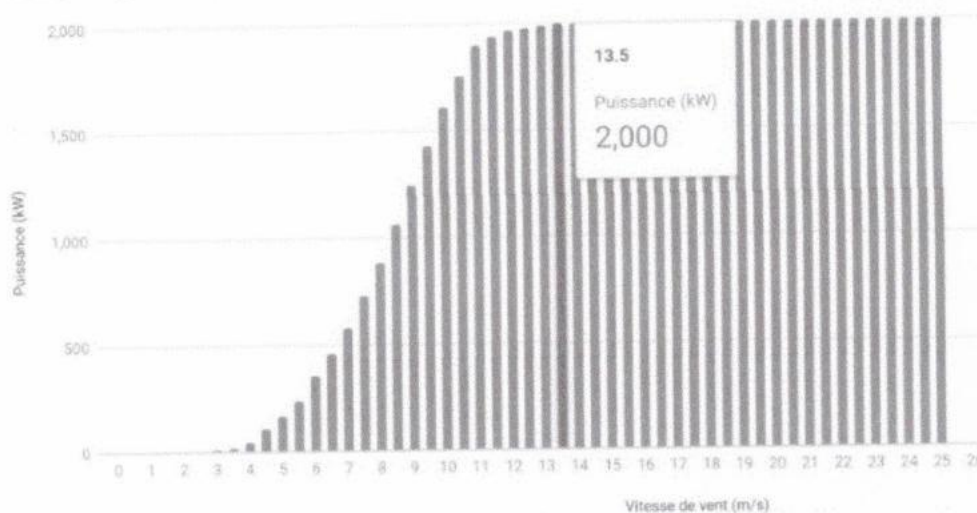
Moins de 2 /s, soit 7.2 km/h : NE TOURNE MÊME PAS !!!
entre 2m/s, soit 7.2 km/h, et 4m/s (14.4 km/h) : commence à tourner, mais PRODUCTION NULLE !!!
à partir de 4m/s, soit 14.4 km/h : commence (ENFIN !) à produire

2022, à suivre...

COURBE-TYPE DE PUISSANCE ÉOLIENNES

Les turbines actuelles permettent déjà d'exploiter les vents forts les plus courants. La plupart atteignent d'ailleurs leur pic de puissance à partir de 40 à 50 km/h, bien en-deçà de leur limite de fonctionnement. Un modèle couramment déployé tel que l'éolienne Vestas V90-2000 (2MW) est à son paroxysme dès 13,5 m/s (48,6 km/h), comme le montre cette courbe de puissance publiée par The Wind Power. Inutile de souffler plus fort, elle ne produira pas davantage.

Courbe de puissance



Courbe de puissance selon la vitesse du vent d'une éolienne Vestas V90-2000 / Crédit : The Wind Power

RENDEMENT D'APRÈS VITESSE DU VENT

Mètre/seconde	(KM/h)	Rendement (%)
4	5	2
5	18	5
6	21,6	13
7	25	25
8	29	40
9	29	63
10	36	85
11	40	87
14	50	100



24/04/2019

Ordonnance de sortie

Prescription

• (Amoxicilline + Acide clavulanique) **AUGMENTIN 1 g/125 mg ADULTES, poudre pour suspension buvable en sachet-dose (Rapport amoxicilline/acide clavulanique : 8/1)**

- Voie : orale

1 sachet - Matin // 1 - Midi // 1 - Soir

Tous les jours, pendant 7 jours

• (Saccharomyces boulardii) **ULTRALEVURE 200 mg, gélule - Voie : orale**

1 gélule - Soir

Tous les jours, pendant 21 jours

Ultra levure 200 mg 1 - 0 - 0 = lacteol sch 1- 0-- 1

Dr Michel BUGEON - Médecin - 24/04/2019 // 10h34

Avertissement

Médicaments substituables sauf avis contraire

Dr Michel BUGEON - Médecin - 24/04/2019 // 10h34

Étude du traitement

Détail de l'étude

Dr Michel BUGEON - Médecin - 24/04/2019 // 10h34

Observation

Se présente en raison d'un hygroma du coude droit, infectée à la suite d'une lésion de grattage sur un petit trouble trophique cutané, chez un patient qui s'appuie manifestement souvent sur le coude.

Pas de syndrome infectieux général ni régional.

Il est par ailleurs extrêmement dépressif, malgré un traitement médicamenteux, en raison d'un bouleversement environnemental autour d'une maison qu'il possède en Creuse, et sur laquelle il a beaucoup investi psychologiquement, intellectuellement, matériellement. Fera-t-il preuve de la résilience nécessaire ?

Conduite à tenir :

**la zone inflammatoire a été cartographiée

**Augmentin

**pas d'AINS

**contrôle clinique demain avant qu'il ne reparte en Bretagne

**Il n'est manifestement pas disposé à rencontrer un psychologue malgré sa souffrance morale

**envoi de l'observation à son médecin traitant

Dr Michel BUGEON - Médecin - 24/04/2019 // 10h47

25/04/2019

Prescription

• (Pristinamycine) **PYOSTACINE 500 mg, comprimé pelliculé - Voie : orale**

2 comprimés - Matin // 2 - Soir

Tous les jours, pendant 10 jours

Dr Michel BUGEON - Médecin - 25/04/2019 // 11h49

Étude du traitement

Détail de l'étude

Dr Michel BUGEON - Médecin - 25/04/2019 // 11h49

Ordonnance de sortie

Prescription

• (Pristinamycine) **PYOSTACINE 500 mg, comprimé pelliculé - Voie : orale**

Docteur Jean BERTHÉLÉMY

PSYCHIATRIE

10, rue Marie-Anne du Boccage
44000 NANTES
Tél. : 02 40 69 13 73

Je soussigné Dr Berthélémy certifie
avoir vu au cabinet lorsque il se trouve dans
sa résidence à Nantes

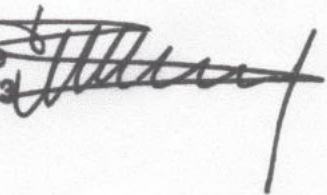
Monsieur Bertrand JUCOS
né le 13 Mai 1947

présente un syndrome dépressif réactionnel
nécessitant un traitement antidépresseur
par Serapax 15mg

Nantes, le 20 Octobre 2021

Dr BERTHELEMY Jean

33 - PSYCHIATRE Conventionné
10, Rue Marie-Anne du Boccage
44000 NANTES - Tél. 02 40 69 13 73
44 1 04808 | 0 1 23 1



9A10094863001

N° RPPS



10002520608

N° AM



441048089



Docteur Hélène MOUSSU

113, boulevard de la Liberté
44100 NANTES

Tél. : 02 51 80 54 32

Tél. Urgence : 02 40 50 30 30

Consultations sur rendez-vous

N° RPPS



10002529559

Bertrand DUCLOS

le 21/02/2020

cher confrère -

Merci de voir M. DUCLOS

Bertrand pour prise en charge
d'un syndicat dépressif d'actuel

Confialement -

19001

N° AM



441063328

Docteur Hélène MOUSSU

113, boulevard de la Liberté
44100 NANTES
Tel. : 02 51 80 54 32
Tel. Urgence : 02 40 50 30 30

Consultations sur rendez-vous

N° RPPS



10002529559

DUCLOS Bertrand

le 24/01/2020

Je certifie que M^r DUCLOS Bertrand
est suivi au cabinet depuis
le 14/03/2019 pour un syndicats
annuel de dépense réactionnel.
Certificat remis à l'intéressé -

10057564001

Pour les visites à domicile : appeler avant 10 h.

N° AM



441063328

QUELQUES ESPÈCES PROTÉGÉES PHOTOGRAPHIÉES AU MONT DE TRANSET



HÉRISSON (espèce protégée)



ÉCUREUIL ROUX (espèce protégée)



LOUTRE (espèce protégée)



SALAMANDRE (espèce protégée)



COULEUVRE helvétique (espèce protégée)



ORVET (espèce protégée)



LÉZARD DES MURAILLES (espèce protégée)



HÉRON CENDRÉ (espèce protégée)



MILAN NOIR (espèce protégée)



MILAN NOIR (espèce protégée)



GRUES CENDRÉES (espèce protégée)



GRUES CENDRÉES (espèce protégée)



ÉPERVIER femelle immature - (espèce protégée)



BUSE VARIABLE (espèce protégée)



BUSE VARIABLE (espèce protégée)



BUSE VARIABLE (espèce protégée)



PIPISTRELLE (11 espèces protégées recensées sur le Mont de Transet !)



MARTIN-PÊCHEUR (espèce protégée)



CORMORAN (espèce protégée)



ROUGE-GORGE (espèce protégée)



BOUVREUIL (espèce protégée)



CHARDONNERET (espèce protégée)



Hirondelle rustique (espèce protégée)



HIRONDELLE RUSTIQUES juvéniles (espèce protégée)



HIRONDELLE RUSTIQUE (espèce protégée)



MOINEAU DOMESTIQUE (espèce protégée)



SITELLE TORCHEPOT (espèce protégée)



LIBELLULA DEPRESSA (mares, étangs) **CALEOPTERIX VIRGO MERIDIONALIS** (espèce liée aux eaux courantes non polluées)

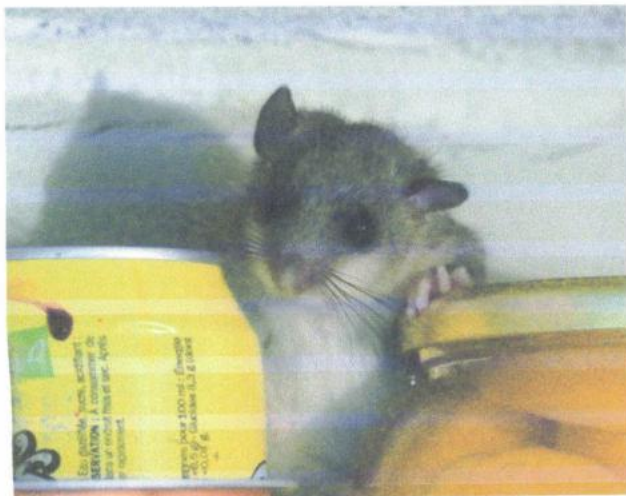


GRAND MACHAON (peu commun)



LUCANE CERF-VOLANT

(inscrit à l'annexe II de la directive européenne « habitats faune flore » de 1992, dont la **protection** nécessite la mise en place par les États-membres de zones spéciales de **conservation**, ainsi qu'à l'annexe III de la convention de Berne)



LOIR (considéré nuisible, mais tellement plus respectable que tant d'"humains civilisés"...))



MILAN NOIR (espèce protégée)



MILAN NOIR (espèce protégée)



GRUE CENDRÉE (espèce protégée)



GRUE CENDRÉE (espèce protégée)



ÉPERVIER – femelle immature - (espèce protégée)



BUSE VARIABLE (espèce protégée)



CHAUVE-SOURIS (ESPÈCE PROTÉGÉE), 11 sous-espèces recensées sur le Mont de Transet !)



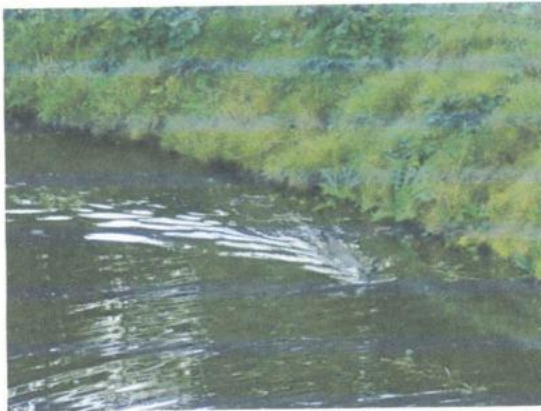
QUELQUES ESPÈCES PROTÉGÉES PHOTOGRAPHIÉES AU MONT DE TRANSET



HÉRISSON (espèce protégée)



ÉCUREUIL ROUX (espèce protégée)



LOUTRE (espèce protégée)



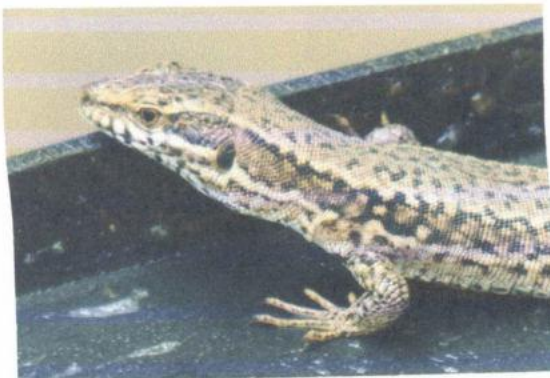
SALAMANDRE (espèce protégée)



COULEUVRE (espèce protégée)



ORVET (espèce protégée)



LÉZARD DES MURAILLES (espèce protégée)



HÉRON CENDRÉ (espèce protégée)



MARTIN-PÊCHEUR (espèce protégée)



CORMORAN (espèce protégée)



ROUGE-GORGE (espèce protégée)



CHARDONNERET (espèce protégée)



MARTINET (espèce protégée)



PINSONS (espèce protégée)



HIRONDELLE (espèce protégée)



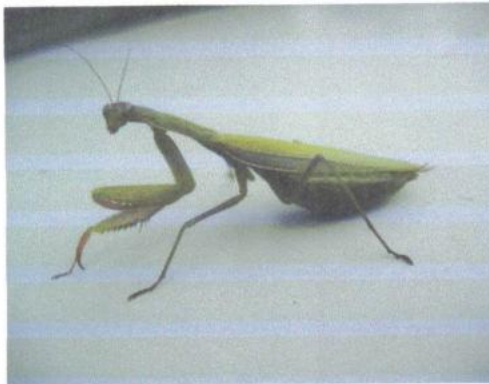
SITELLE TORCHEPOT (espèce protégée)



LIBELLULE (espèce en danger d'extinction)



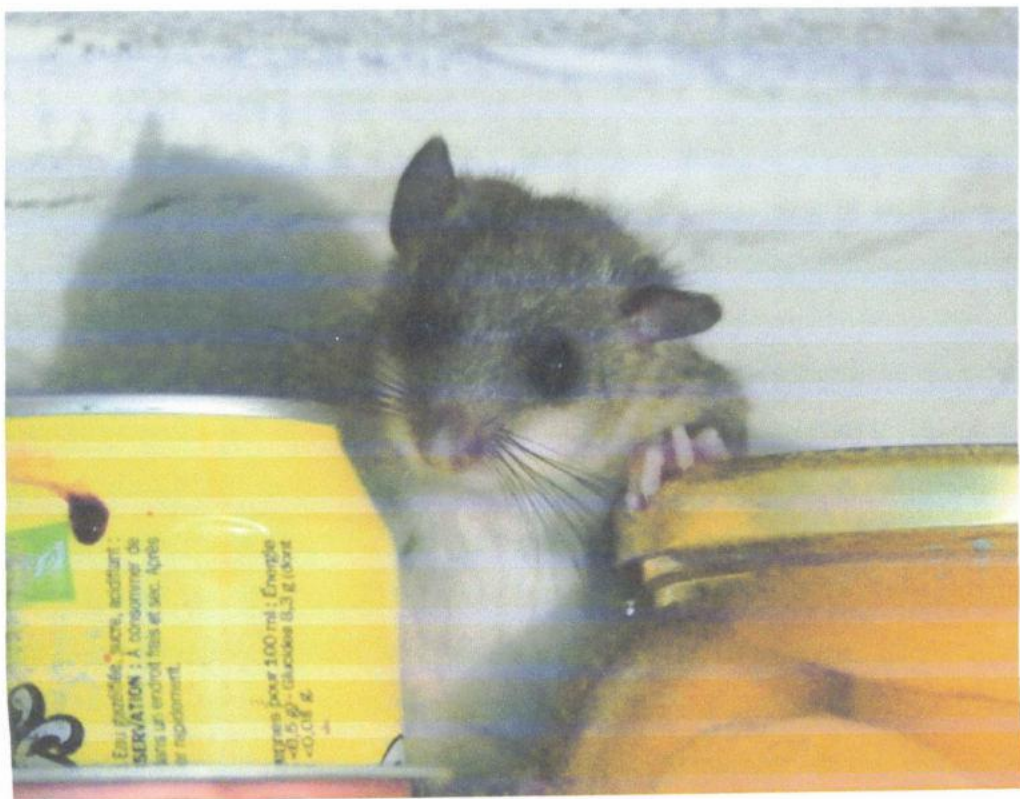
LIBELLULE (espèce en danger d'extinction)



MANTE RELIGIEUSE (espèce protégée)



MACHAON (commun, mais protégé en Suisse)



LOIR (considéré nuisible, mais pas plus que tant d' "humains civilisés")